Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

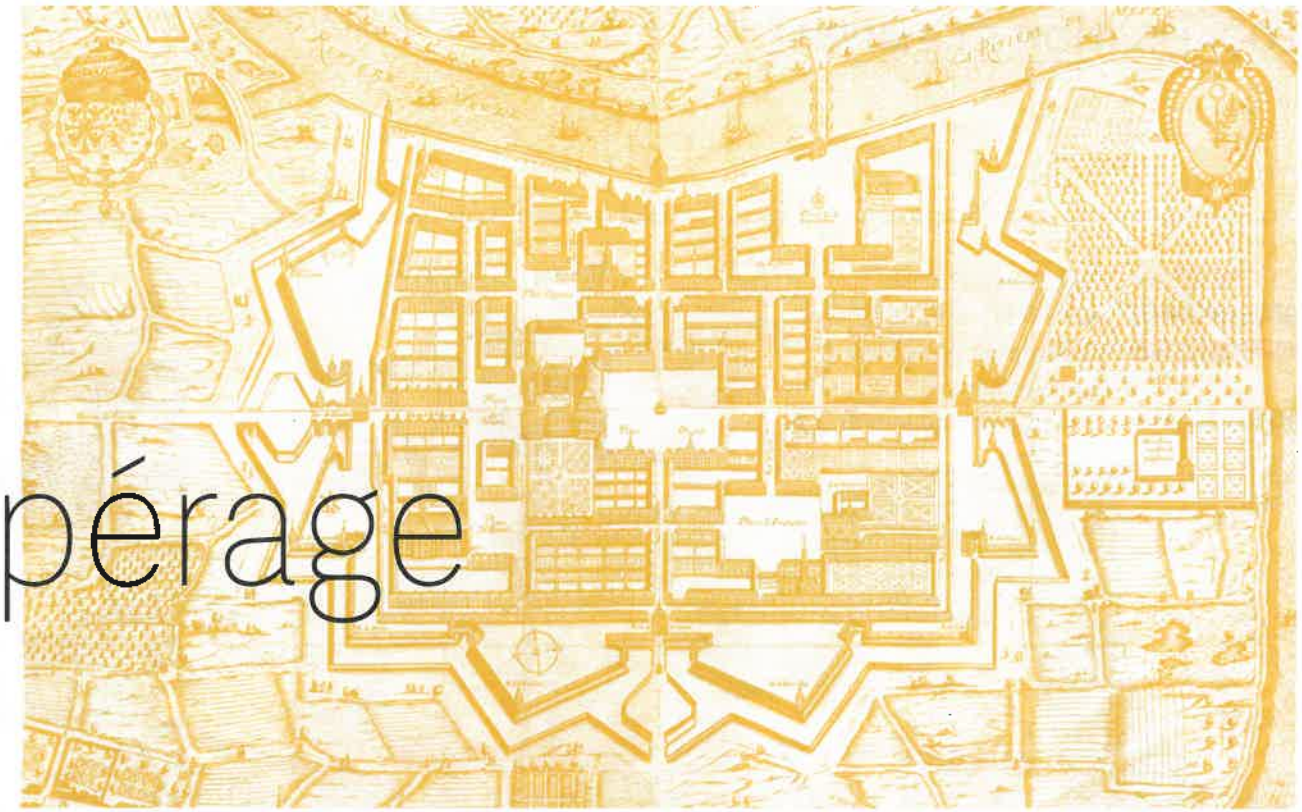
Culture
Communication
Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de Charleville Mézières

PREFECTURE DES ARDENNES
- 4 MARS 2021
ARRIVEE



Plan de repérage des OAP

Plan de repérage des lieux faisant l'objet d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Le 18 février 2021.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
www.toporama.fr

HRP Architecture
architecte du patrimoine
37, avenue de Clichy
75017 Paris
www.hrp.archi

TOPO RAMA

HRP ARCHITECTURE

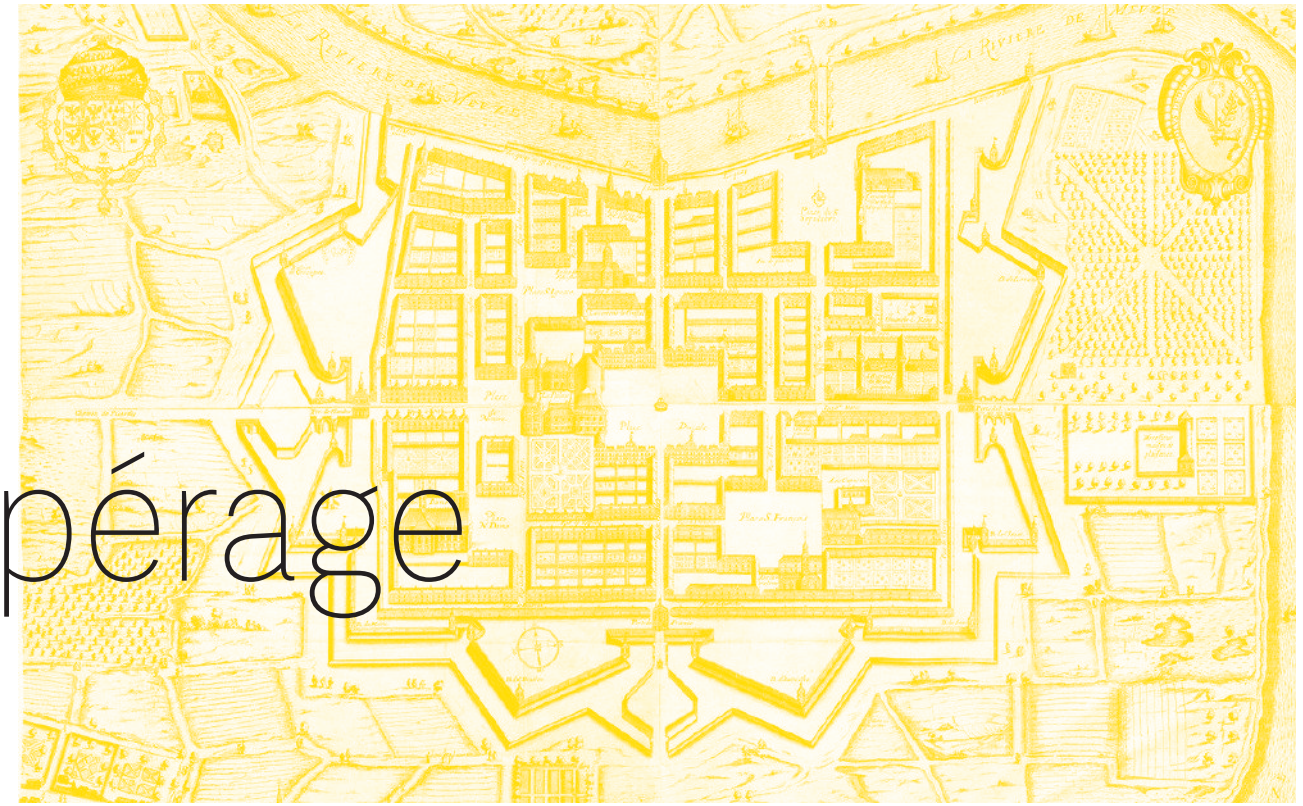
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication
Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de Charleville Mézières



Plan de repérage des OAP

Plan de repérage des lieux faisant l'objet d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Le 18 février 2021.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
www.toporama.fr

HRP Architecture
architecte du patrimoine
37, avenue de Clichy
75017 Paris
www.hrp.archi

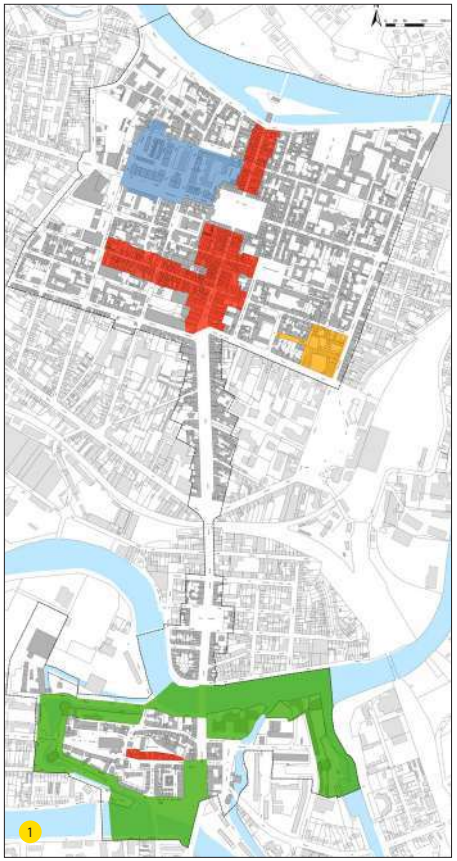
TOPO RAMA

HRP ARCHITECTURE

LOCALISATION ET EMPRISE

- «Îlot Couvelet»
- «Îlots Nevers-Euskirchen»
- «Traitement des cours commerciales»
- «Tour de ville de Mézières»

N

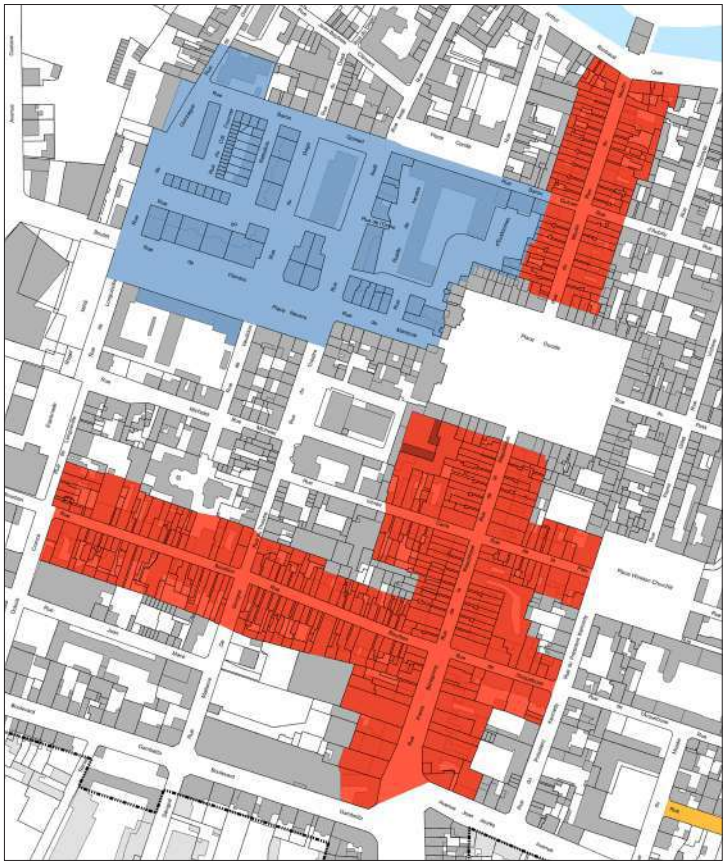


Plan général

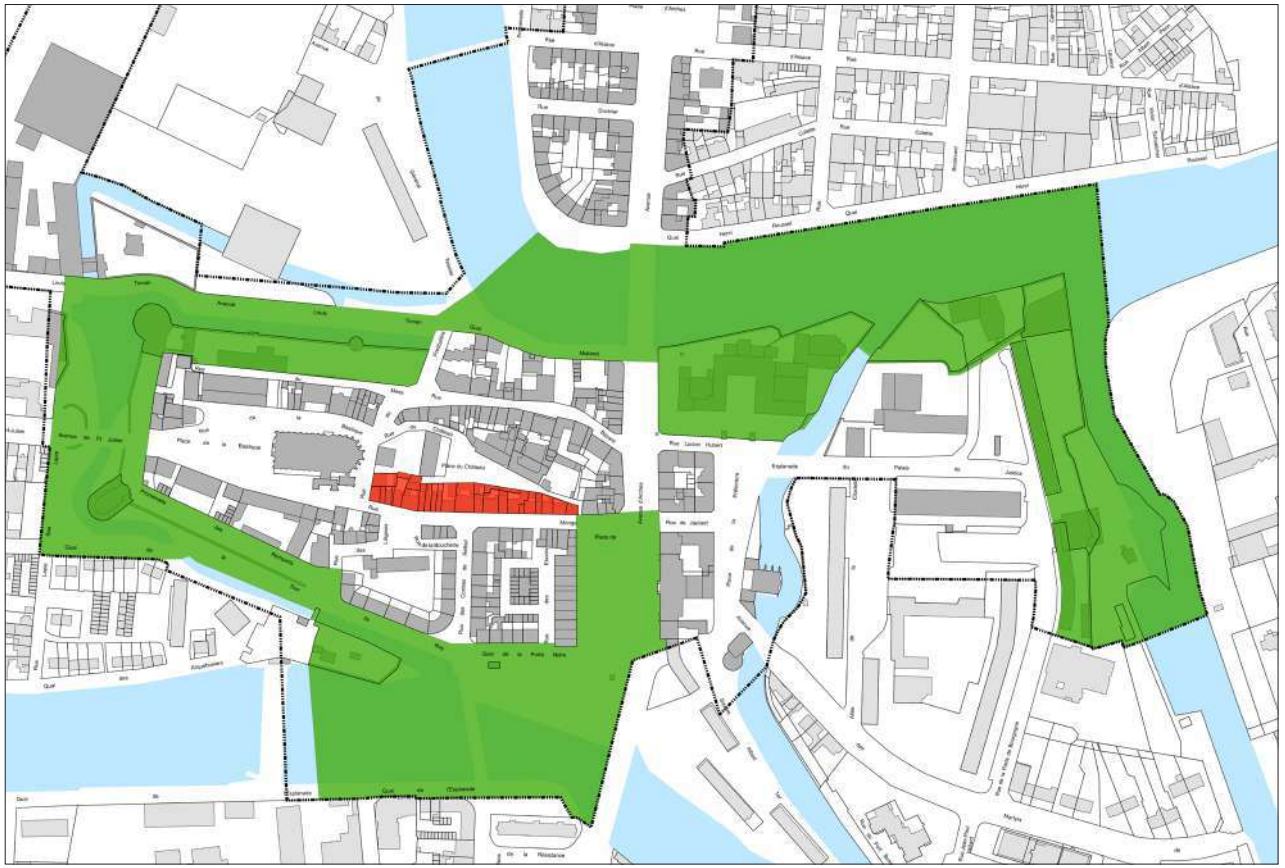


«Îlot Couvelet»

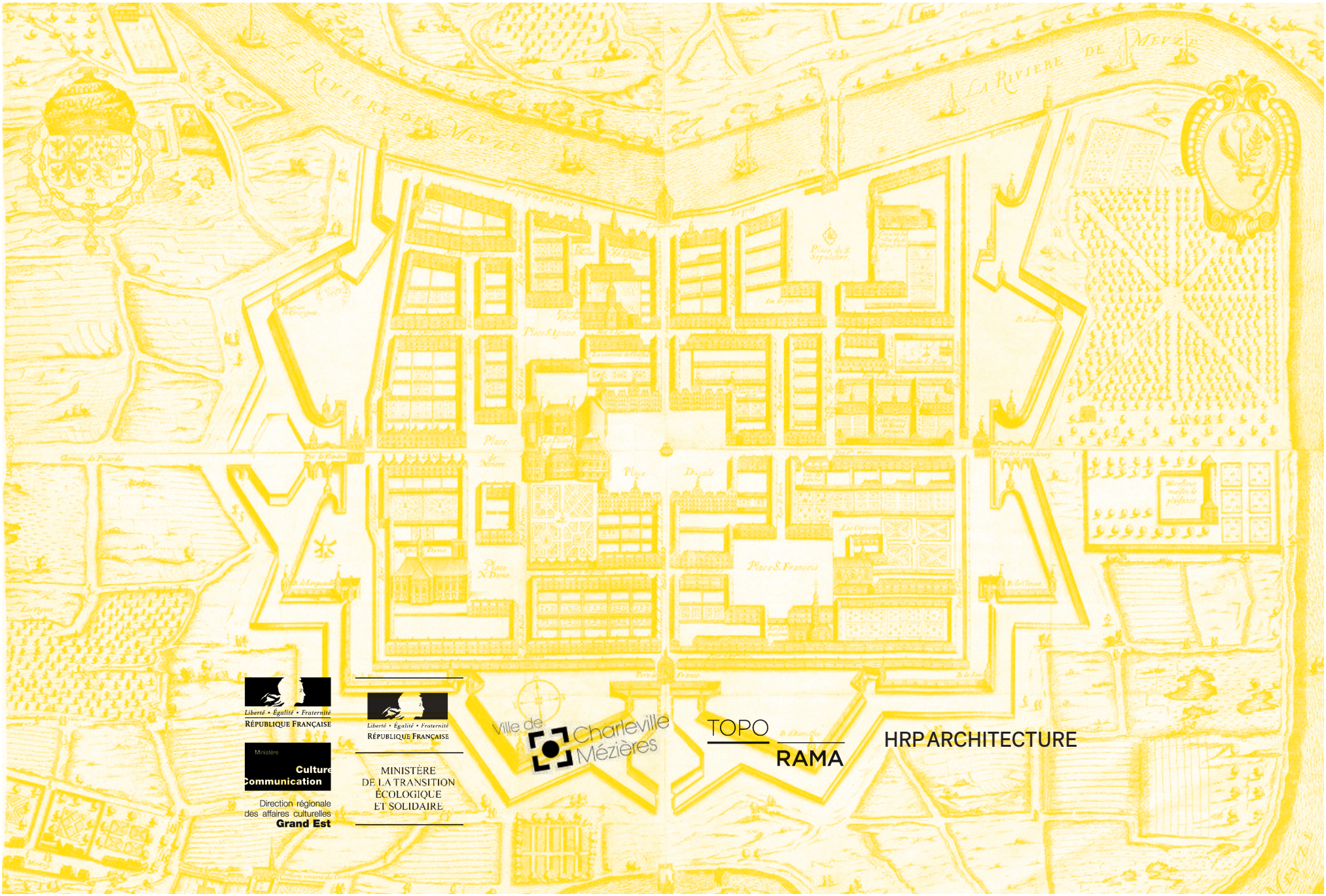
[1] D'après: plan cadastral.



«Îlots Nevers-Euskirchen»
«Traitement des cours commerciales»



«Tour de ville de Mézières»



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de
Charleville
Mézières

TOPO
RAMA

HRP ARCHITECTURE



OAP 1 - Îlots traversants « Nevers Euskirchen »

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Le 18 février 2021.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
www.toporama.fr

HRP Architecture
architecte du patrimoine
37, avenue de Clichy
75017 Paris
www.hrp.archi

TOPO RAMA HRP ARCHITECTURE

SOMMAIRE

1. Emprise — 3

2. Histoire — 9

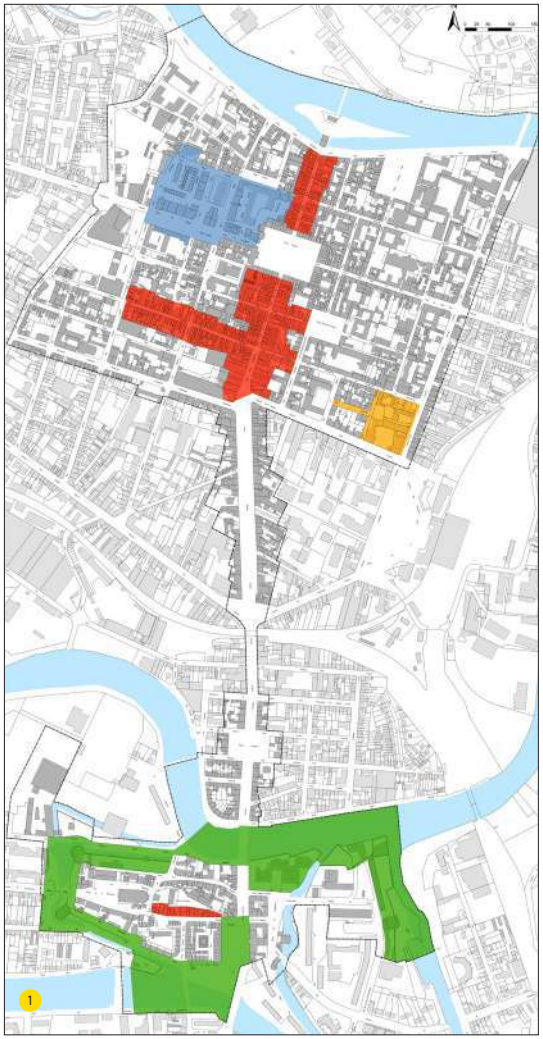
3. Orientations de projet — 23

1. Emprise

EMPRISE

OAP «Îlots traversants Nevers Euskirchen

N

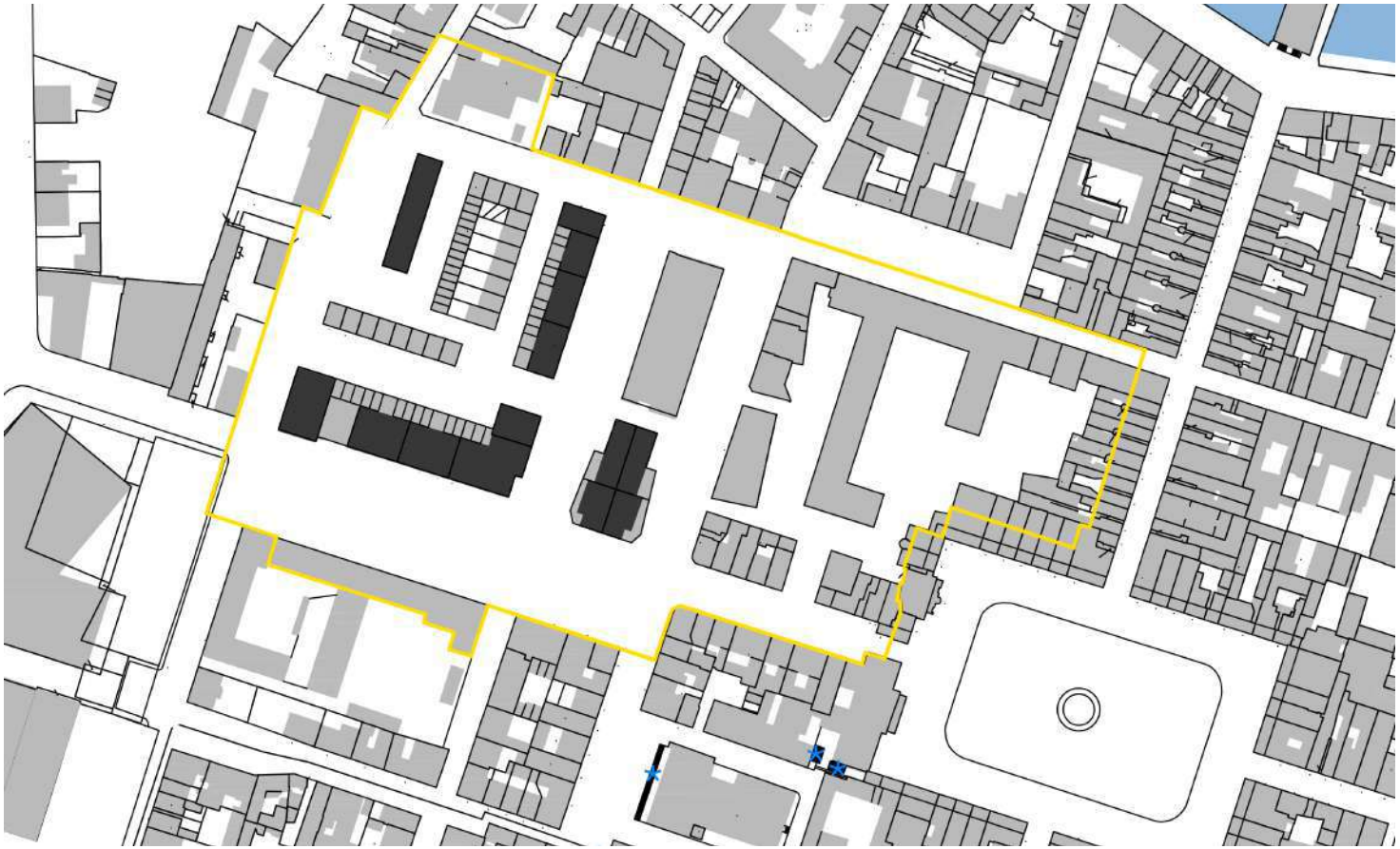




Zoom

[1] D'après: plan cadastral.

Îlots Nevers, marché, îlot Euskirchen, place de Nevers et rues adjacentes.



Meuse
Bâti grande hauteur
Bâti faible hauteur
Emprise de l'OAP

N

VUES AÉRIENNES DEPUIS LE NORD

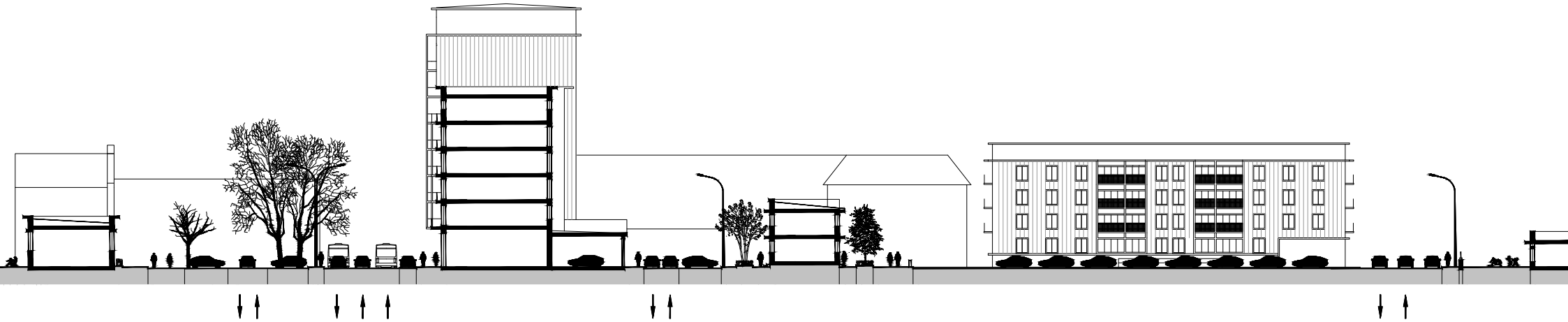


Euskirchen



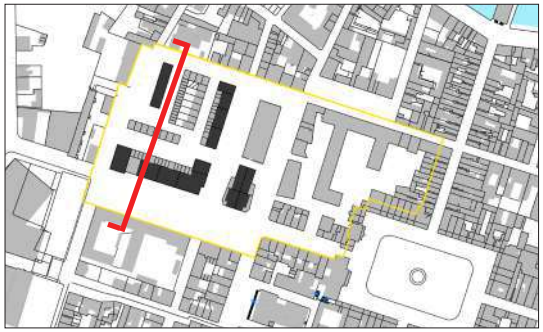
Euskirchen et Nevers

ÎLOT NEVERS, ÉTAT ACTUEL

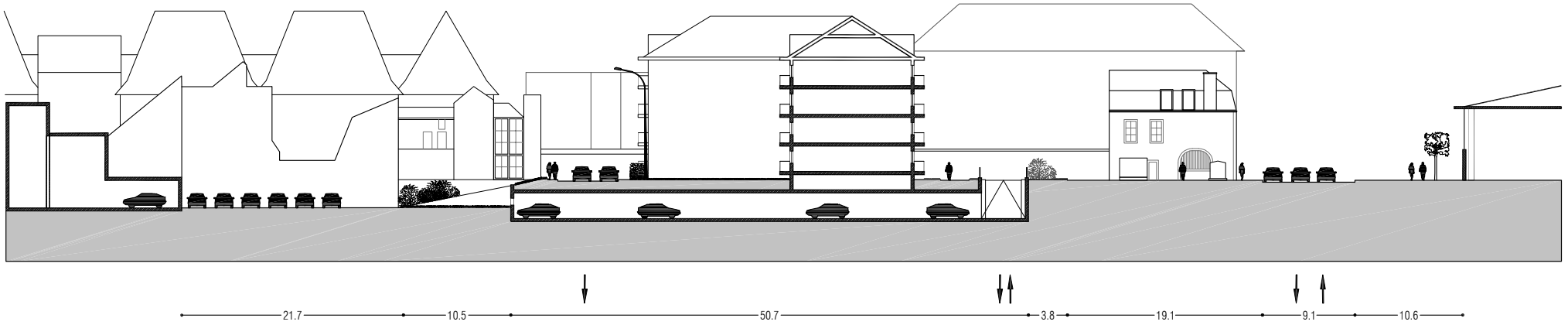


Place de Nevers

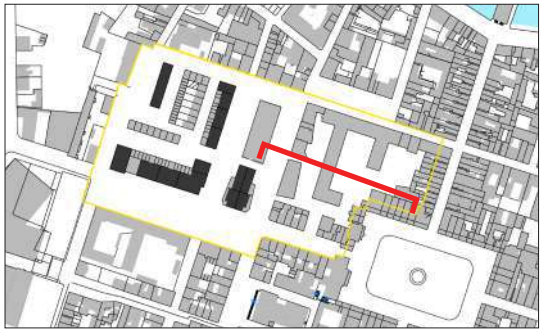
Îlot Nevers



ÎLOT EUSKIRCHEN, ÉTAT ACTUEL



Îlot Euskirchen

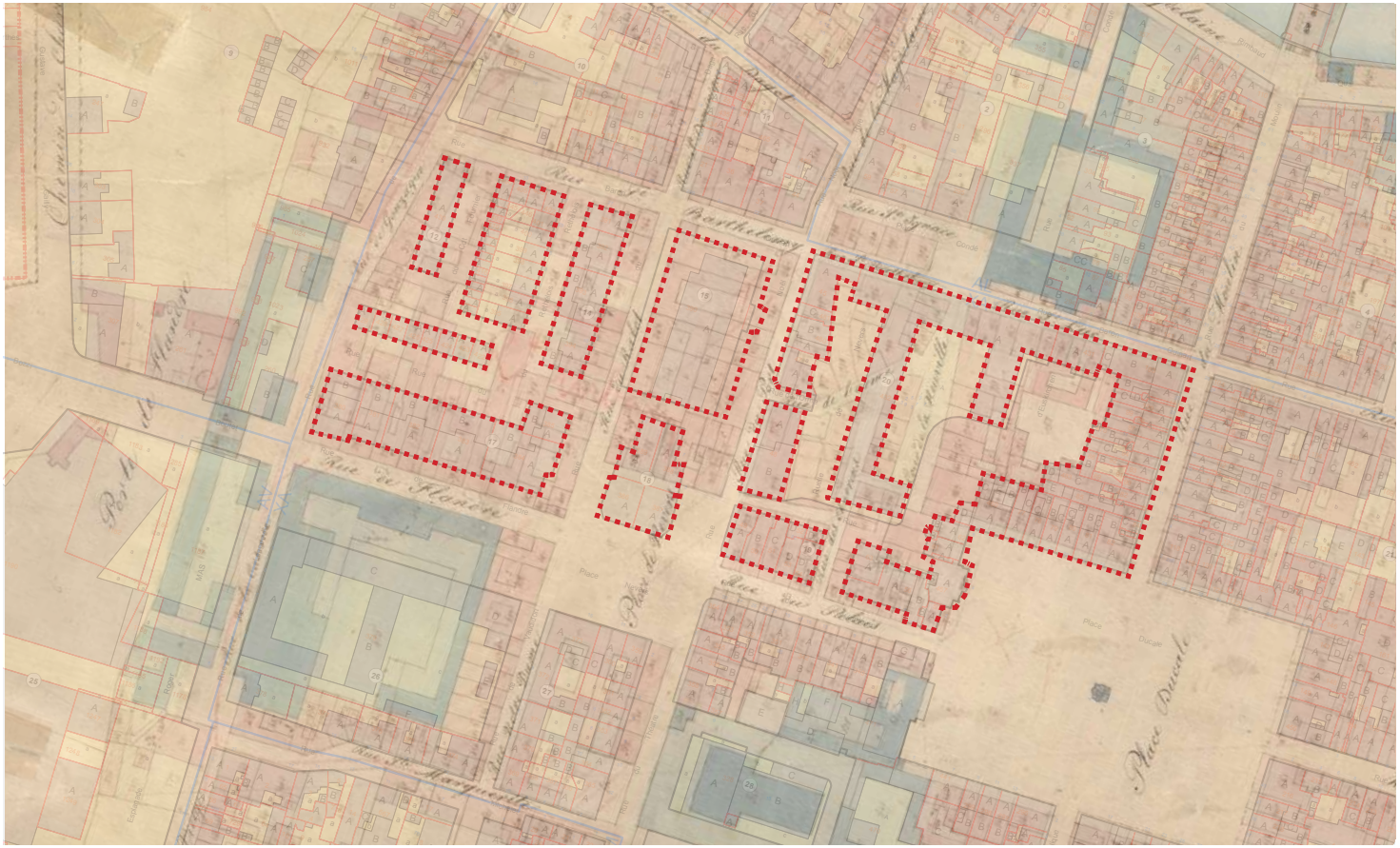


2. Histoire

CADASTRE NAPOLÉONIEN SUR FOND DE CADASTRE ACTUEL

Emprise bâtie actuelle

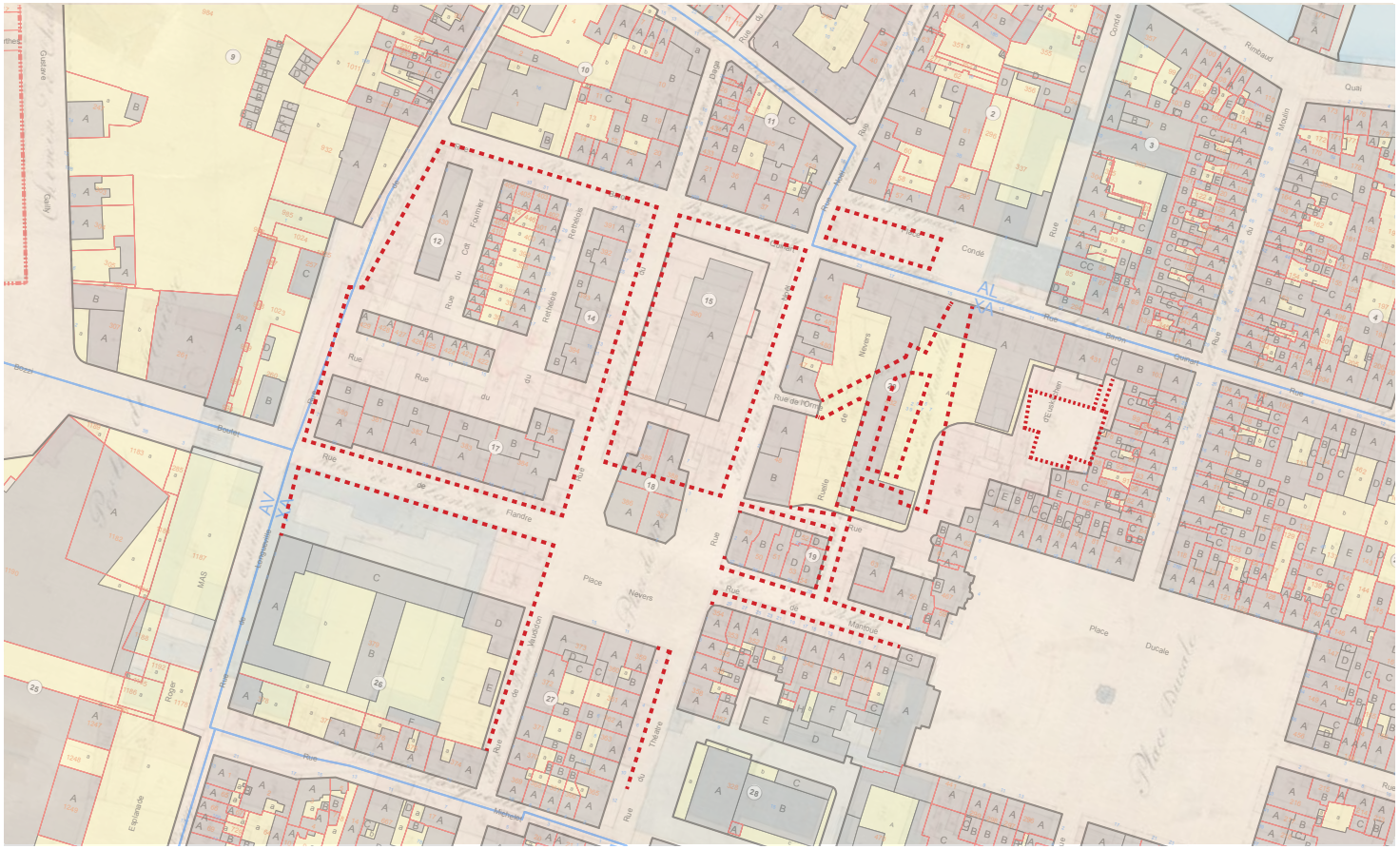
N



CADASTRE ACTUEL SUR FOND DE CADASTRE NAPOLÉONIEN

Emprise bâtie figurant sur le cadastre napoléonien (XIXe siècle)

N

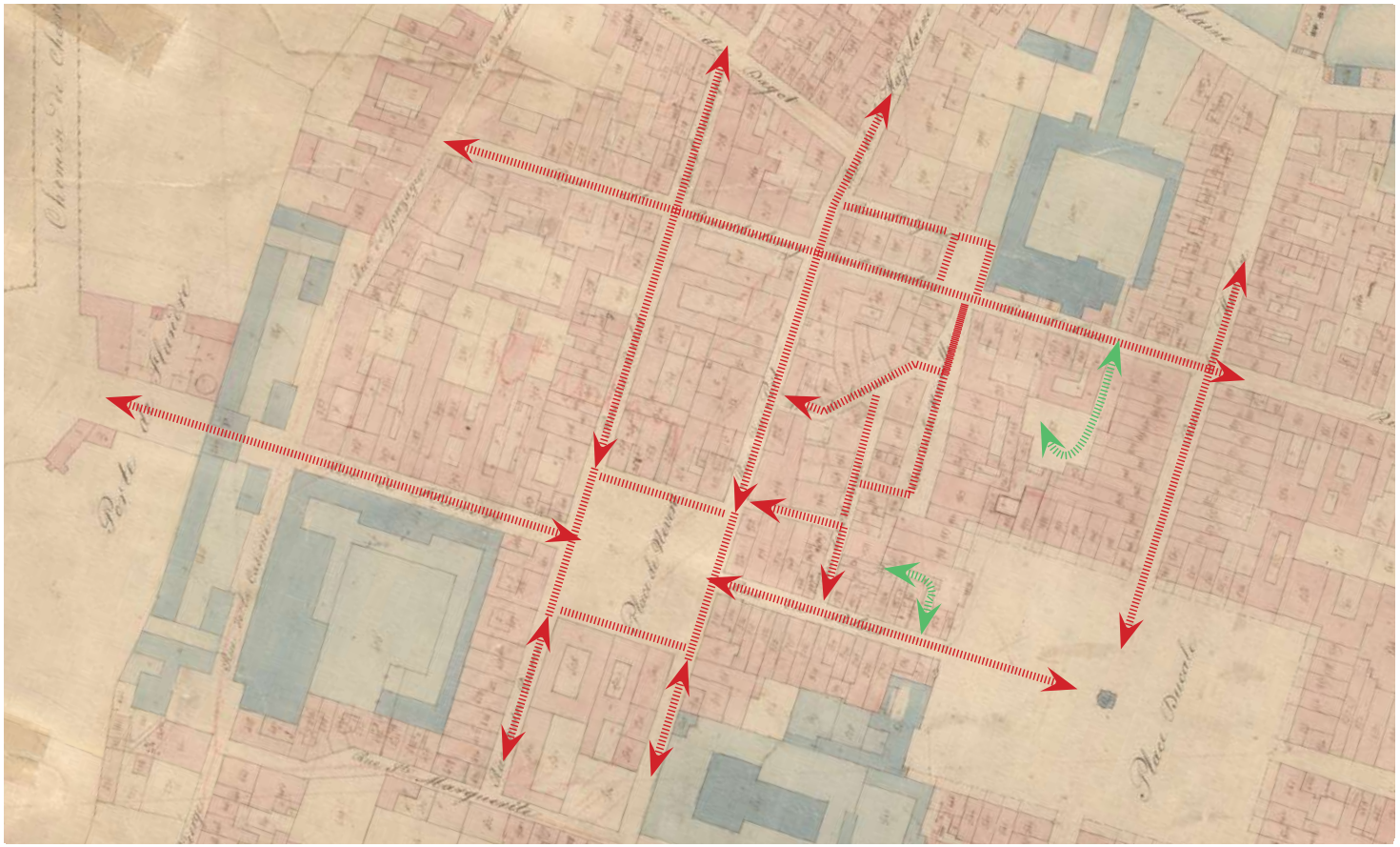


CADASTRE DE 1834
L'ÎLOT EUSKIRCHEN, UN ÎLOT TRAVERSÉ

Traversées

Pénétrantes en cul-de-sac

N



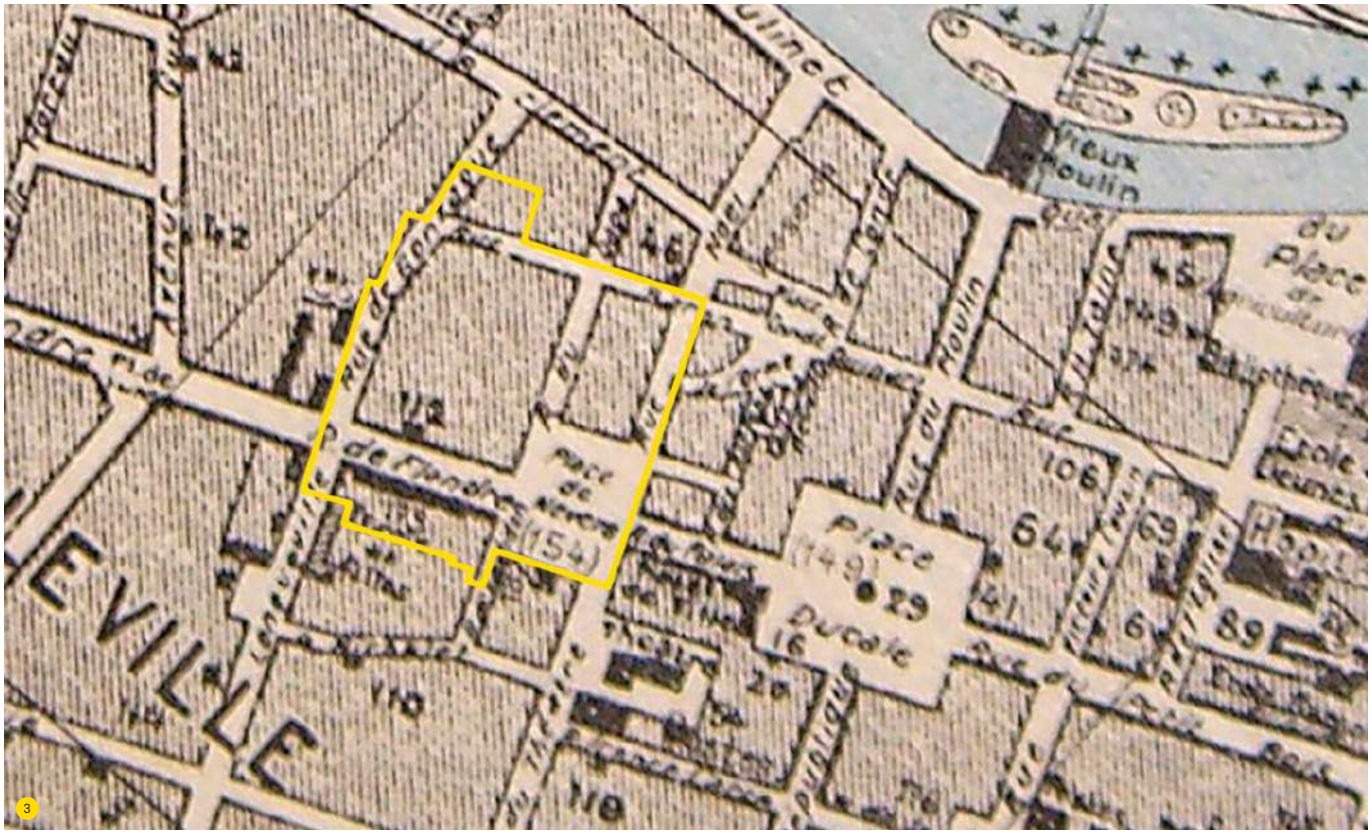
Symétrie de la place de Nevers de part et d'autre de l'axe Flandre-Mantoue



1



2



3

1 et 2 : Cartes postales vers 1900 de la place de Nevers, vers la rue du Daga et côté rue de Flandres (2)

3 : Extrait de :
1940 Stadtplan von Mézières-Charleville-Mohon - BNF GED-20123

QUARTIER DÉMOLI DURANT LA GUERRE





Incendie en mai 1940. 179 immeubles détruits.

1 et 2 : Charleville, place de Nevers en ruines, après la seconde guerre mondiale, BM - Ic PA 84 et 853.





3 et 4 : Photographie des Ardennes dans les années 1950 et 1960. Source : AD 08 3 Fi (René Robinet) et 25 Fi (Michel Arsène).

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE DE LA « RECONSTRUCTION »

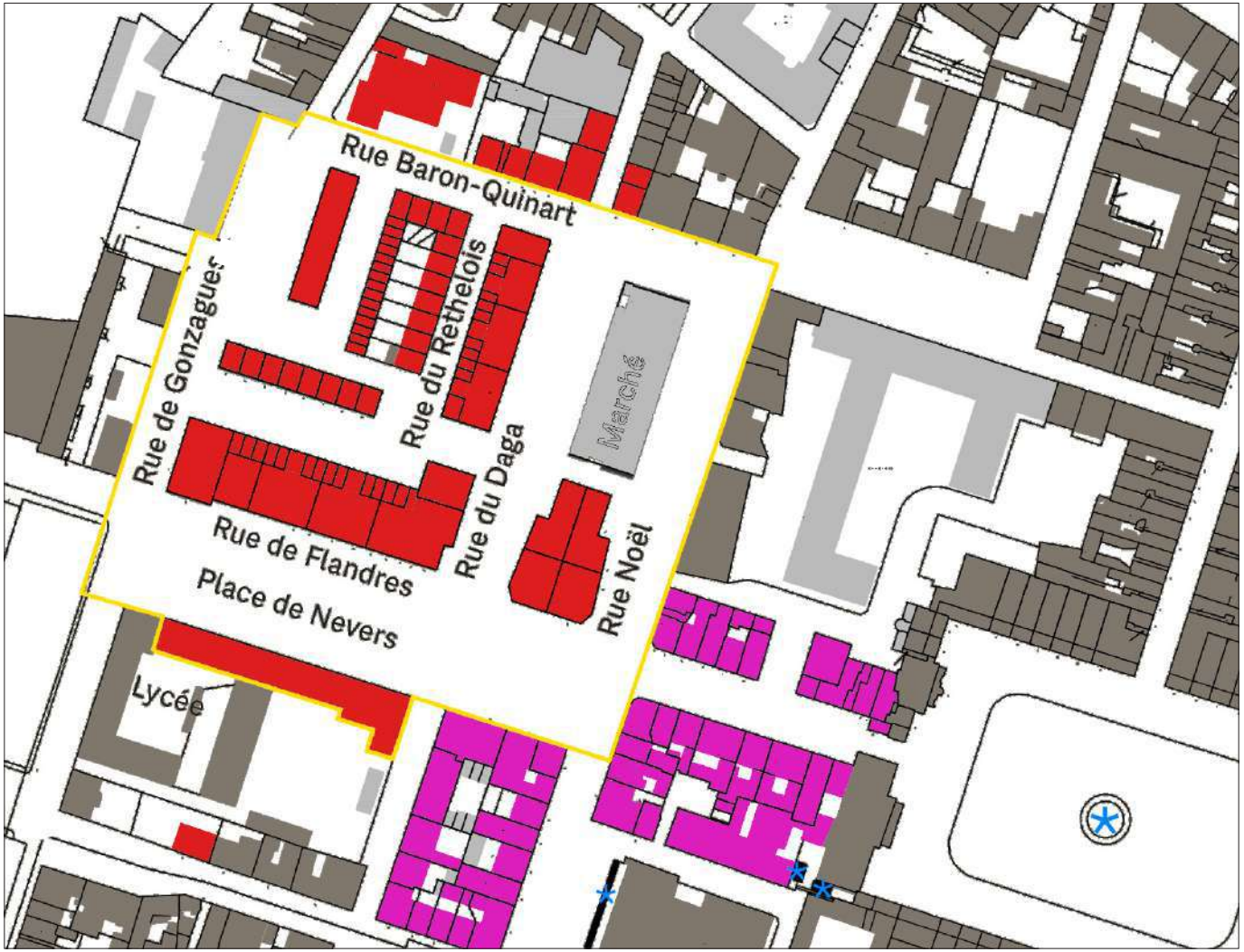
Deux types principaux d'architecture de la reconstruction :

façades en moellons et encadrements de béton.



façades en panneaux préfabriqués en béton lavé





Typologies d’usage variées : maisons individuelles, petit collectif, équipements…



9, avenue Jean-Jaurès et 24, rue du président Kennedy



1, rue du musée



19, avenue d’Arches



1, rue Dubois Crancé







1-3-5, place de la Basilique



13, rue des Comtes de Rethel



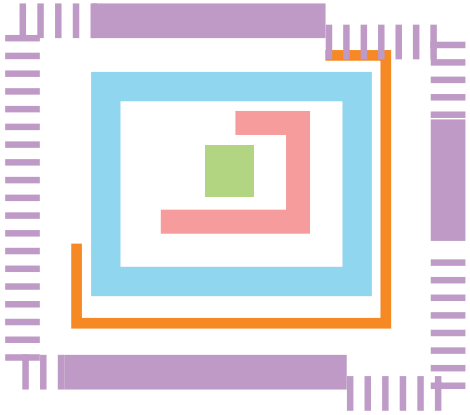
4, rue des Comtes de Rethel

ÎLOT NEVERS : UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE FORTE

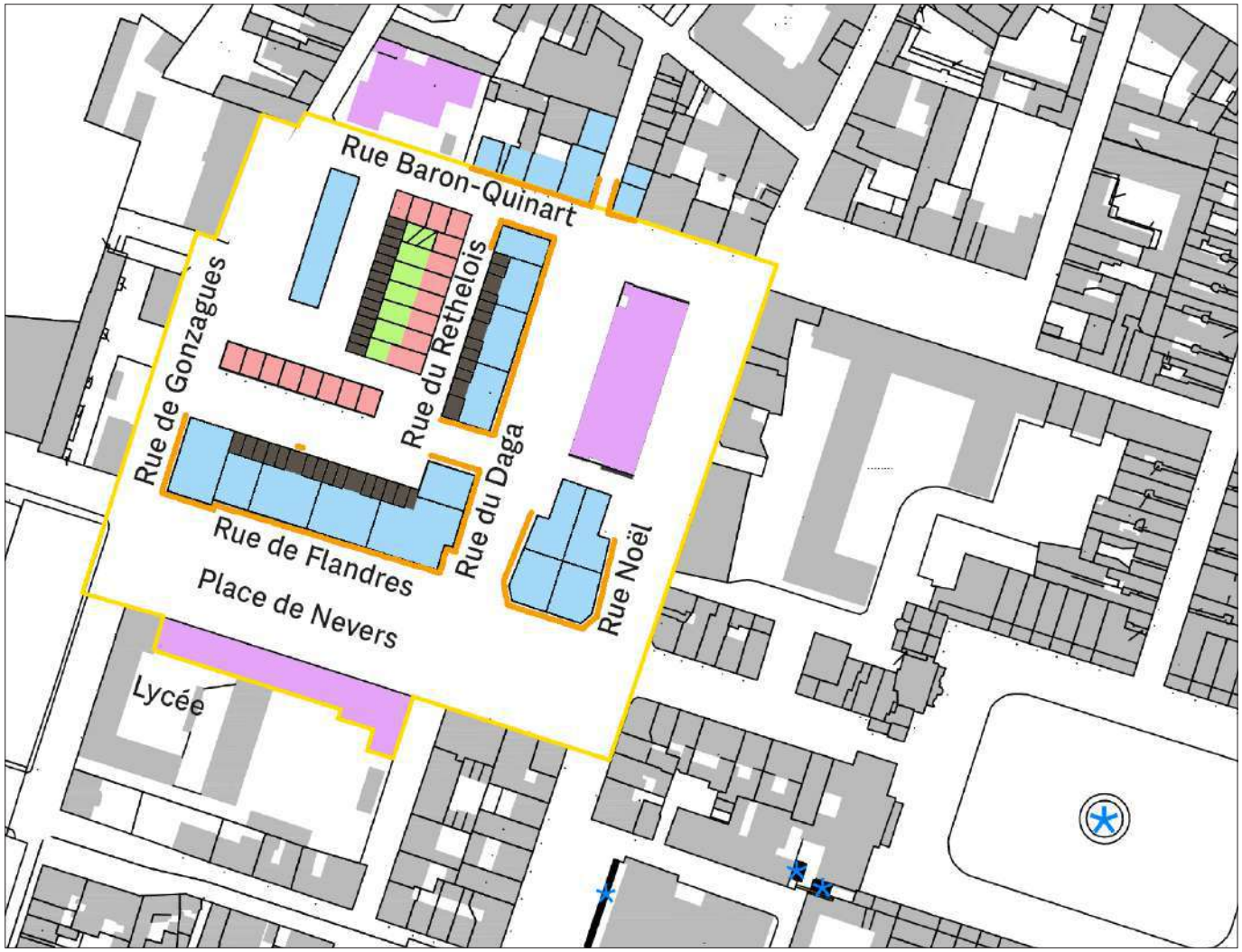


TYPOLOGIE DES USAGES

Logique concentrique du public vers le privé :



- habitat individuel
- jardin privé
- garages
- habitat collectif
- commerces sur rue
- équipement



Type 1 : immeuble d’habitation avec commerces à rez-de-chaussée



- Ilot 18 (2 place de Nevers, 2 à 10 rue du Daga, 1 à 7 rue Noël)
- immeubles d’habitation en liaison avec le tissu urbain plus ancien au Nord (toitures ardoises à croupe).

Type 2 : immeuble d’habitation avec commerces à rez-de-chaussée sur voie principale et garages et locaux communs en face arrière



îlot 14



arrière de l’îlot 17 : un des rares commerces ouvert vers le cœur d’îlot

Type 3 : immeuble d’habitation uniquement





îlot 12 : 4-6-8 rue de Gonzague : façade sur rue animée par les hall d’entrée et les cages d’escalier, balcon en façade arrière vers le coeur d’îlot

Type 4 : Maisons individuelles en bande :
4-1- avec jardin et garage
4-2- sans espace extérieur privatif



1 à 15 (impairs) rue du Rethélois (îlot 16)



arrière de l'îlot 13



jardins en coeur d'îlot 13

Type 5 : Équipements



16 rue du Baron Quintard : crèche municipale (îlot 10)



École primaire Longueville-Flandre (îlot 26)

3. Orientations de projet

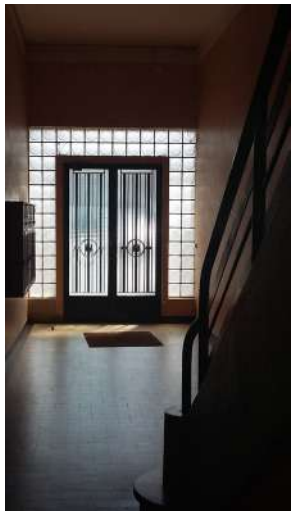
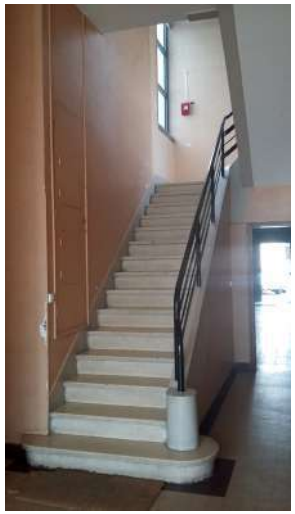
PREMIER PRINCIPE DE PROJET ARCHITECTURAL
VALORISER / CONSERVER LES ÉLÉMENTS TYPIQUES DE LA RECONSTRUCTION DES ANNÉES 1950-60

• Matériaux à conserver / retrouver :
- Façades en plaques préfabriquées en béton désactivé.
- Briques de verre Nevada.
- Menuiseries et occultations métalliques.

• Cohérence d'ensemble à conserver / retrouver / mettre en valeur :
- Trouver les dispositions ou les éléments d'origine encore en place pour servir de modèle (îlot 16 porte d'origine en place au n°13 (photos ci-contre).
- Coordonner les campagnes de travaux à l'échelle de l'îlot et non de la parcelle.







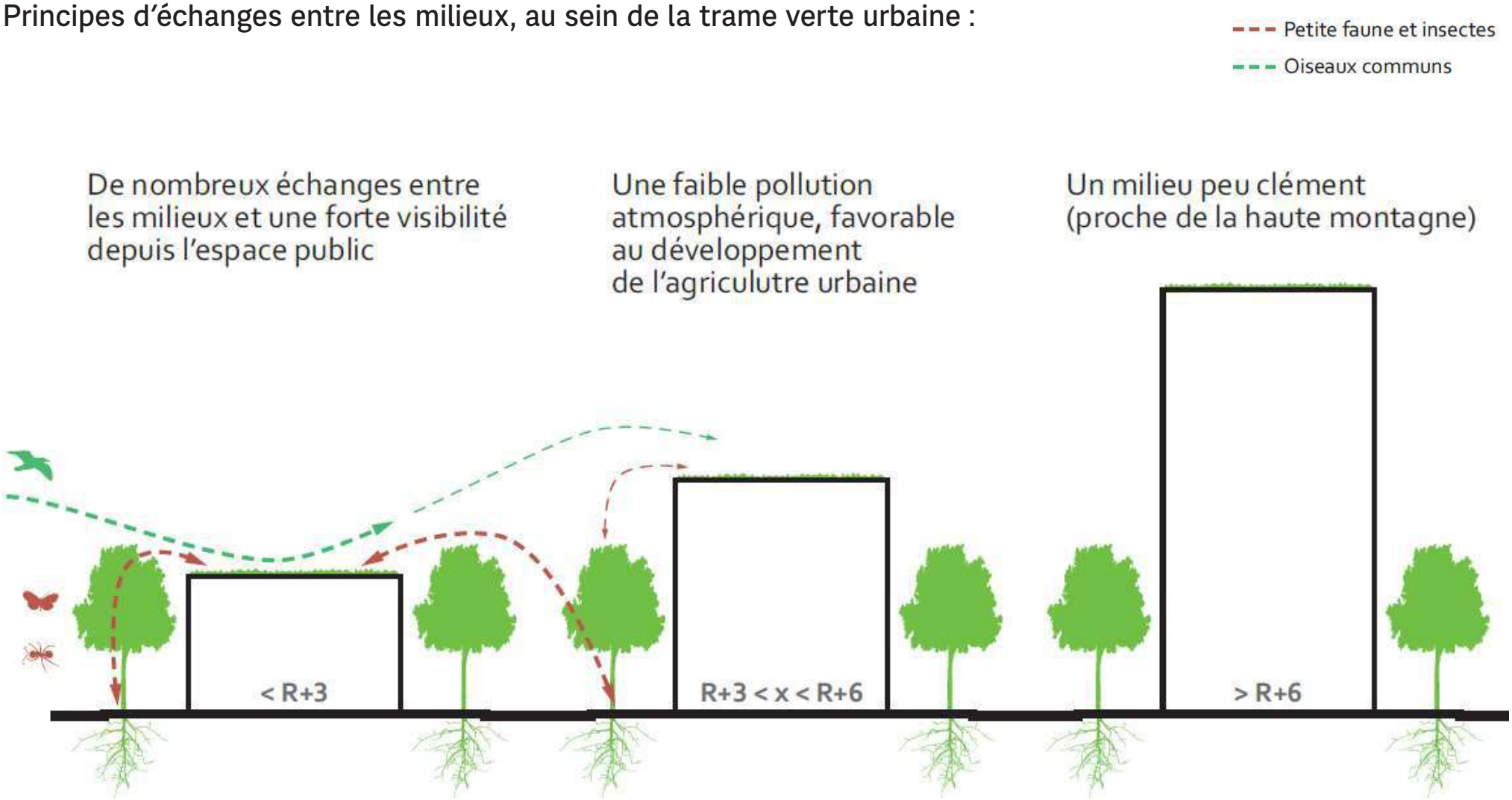
DEUXIÈME PRINCIPE DE PROJET ARCHITECTURAL : TRAITEMENT DE LA 5ÈME FAÇADE : LA TOITURE

Pourquoi permettre la végétalisation ?

• Participe à la réduction des îlots de chaleur urbains.
• Réduit le risque d'inondations par la capacité à écrêter les précipitations d'eaux pluviales.
• Absorbe partiellement la pollution atmosphérique / réduit le taux de gaz à effet de serre.
• Réduit la consommation énérgétique des bâtiments / améliore le confort thermique.
• Favorise la biodiversité en milieu urbain, renforce la trame verte.
• Embellit des surfaces en général dégradées / apporte de la nature en ville.



Principes d’échanges entre les milieux, au sein de la trame verte urbaine :



LA VÉGÉTALISATION : À ADAPTER SELON LE POTENTIEL DE L'EXISTANT

Capacité portante, surface disponible, encombrement, hauteur...

Surcharge admissible sur les toitures terrasses, par typologie de structure

Plages de surcharge permanente admissible (kg/m²)	0	25 à 50	50 à 70	70 à 110	120 à 180	180 à 350	350 à 1 200	1 200 à 2 400
Support acier ou bois (existant)								
Support acier ou bois (calculé)								
Support béton (existant)								
Support béton (calculé)								

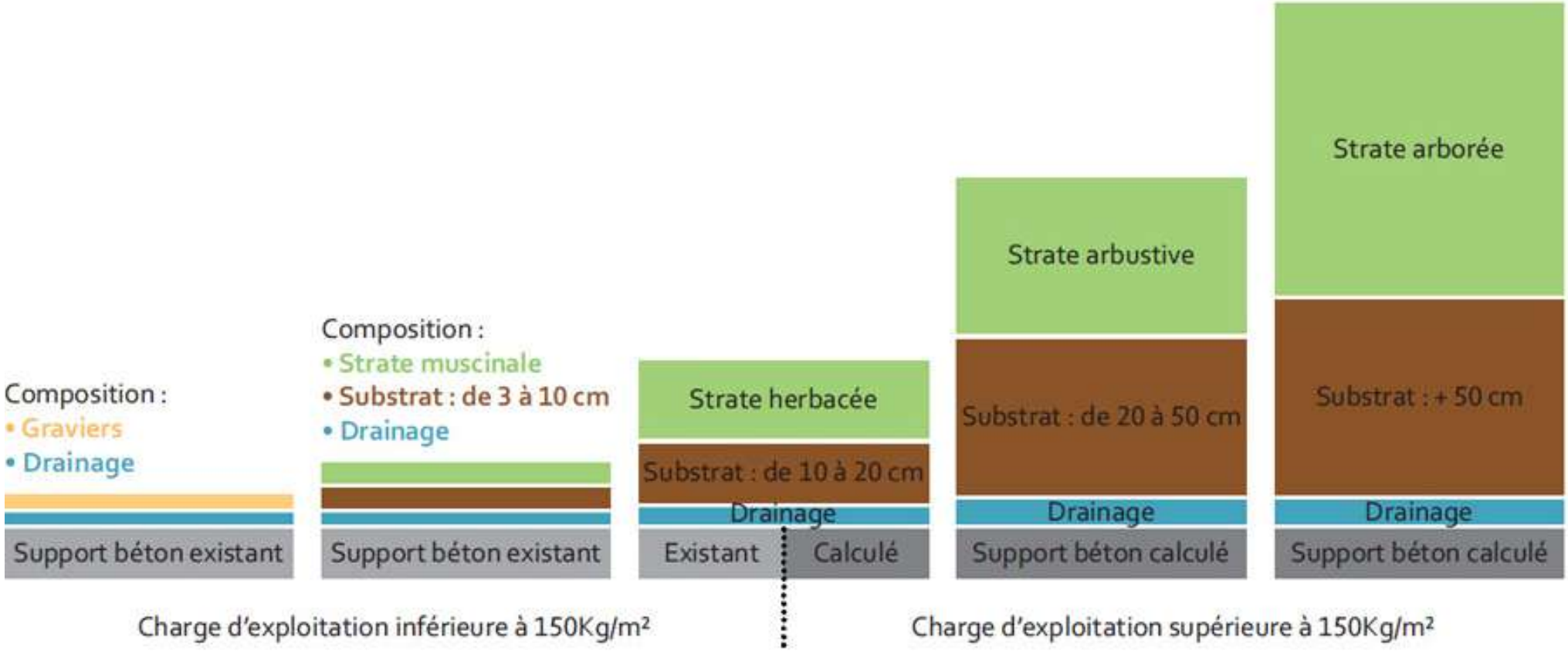
Source : ADIVET

Surcharge induite par un complexe de végétalisation, par strate de végétation

Plages de charge permanente, comprenant l'isolation, le substrat, la végétation et la saturation en eau (kg/m²)	25 à 50	50 à 70	70 à 110	120 à 180	180 à 350	350 à 1 200	1 200 à 2 400
Revêtement en graviers							
Strate muscinale, épaisseur de substrat : moins de 3 à 10 cm	30 à 100 kg/m²						
Strate herbacée, épaisseur de substrat : de 10 à 20 cm				100 à 350 kg/m²			
Strate arbustive, épaisseur de substrat : de 20 à 50 cm						350 à 1 200 kg/m²	
Strate arborée, épaisseur de substrat : plus de 50 cm							

Tableau récapitulatif élaboré à partir de données provenant de l'ADIVET, de la DEVE, du MNHN et du CSTC

Choix de la végétation selon le support :



DANS « L'ÎLOT NEVERS »

Potentiels de cette typologie architecturale :

• Toitures plates avec matériau de structure en dalle béton armé et étanchéité dont la structure peut *a priori* supporter la surcharge représentée par un complexe de végétalisation.

• Surface dégagée : peu d'ouvrages techniques en toiture.

• Faible hauteur de bâti (à rez-de-chaussée).

• Visibilité de ces terrasses depuis les étages des bâtiments alentours.

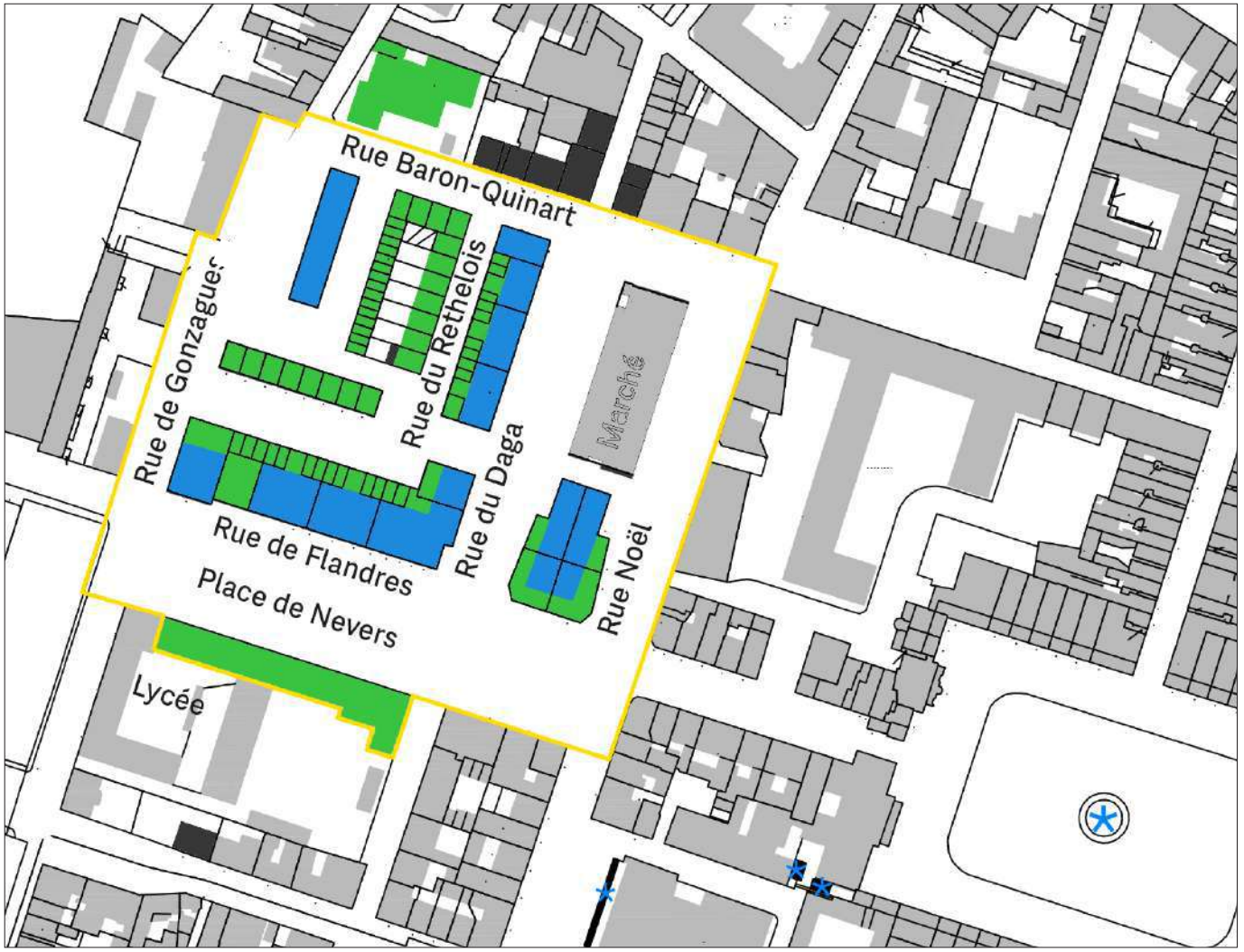


Îlot 17 : toiture terrasse à R+1
visible depuis les étages supérieurs.

DEUXIÈME PRINCIPE DE PROJET ARCHITECTURAL : PERMETTRE UNE VALORISATION DES TOITURES

• Permettre la végétalisation des toitures terrasse à rez-de-chaussée au-dessus des boxes de stationnement (portions d'immeuble pouvant être conservées, modifiées, remplacées des îlots 14, 13, 17, l'école rue du Baron Quinard îlot 10)

• Permettre la pose de panneaux solaires / ou autre installation en toitures des immeubles hauts des îlots 12, 14, 17, 18

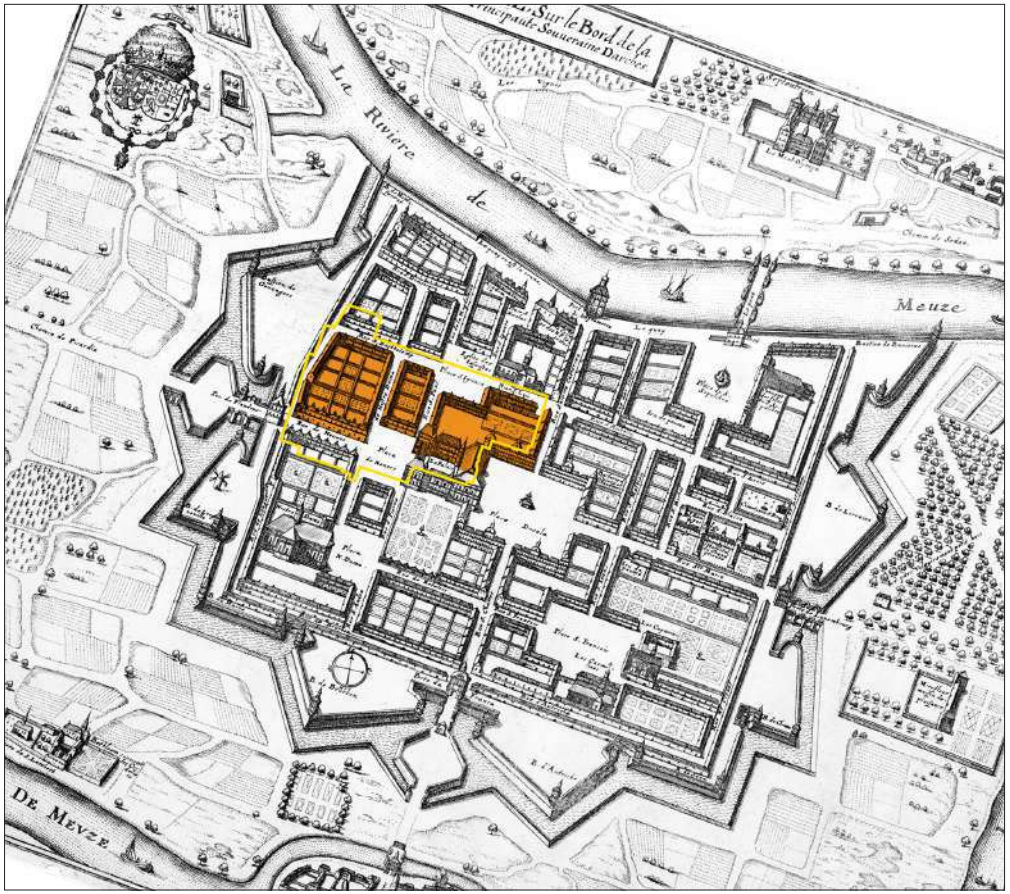


Terrasson sur immeuble haut panneaux solaires autorisés

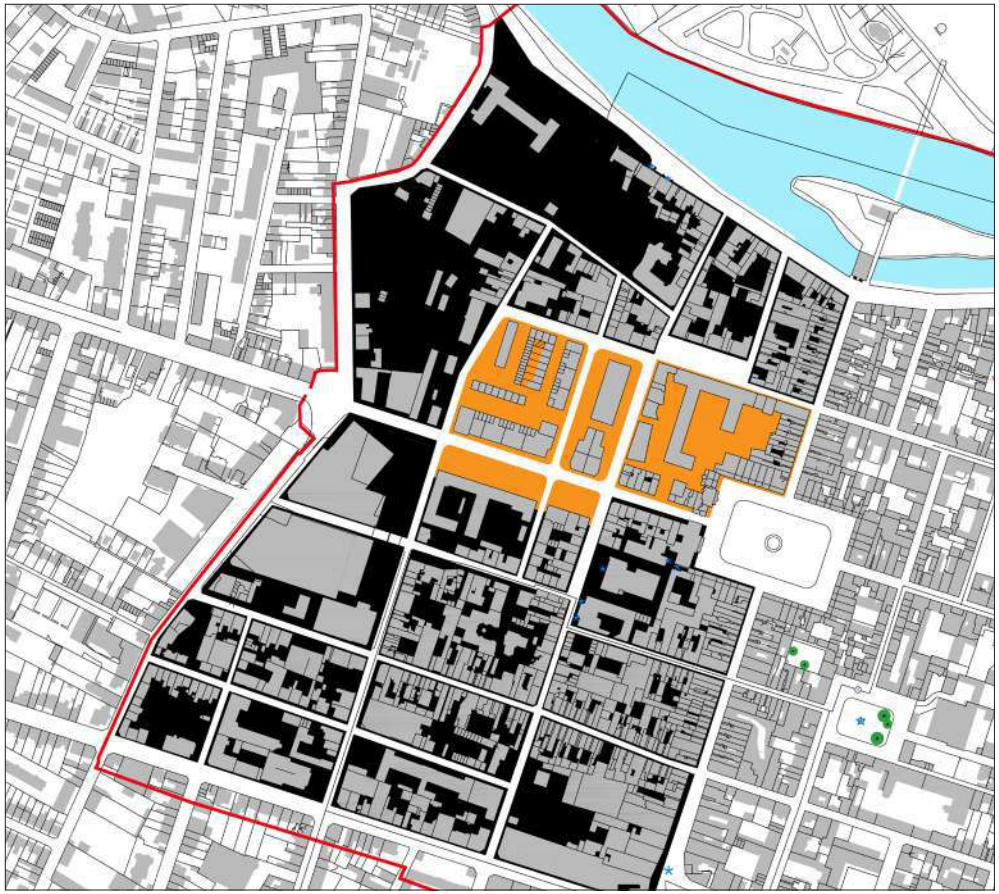
Terrasse sur bâtiment bas : végatalisation autorisée

Toit à 2 pentes

PREMIER PRINCIPE DE PROJET URBAIN : RENFORCER LA LOGIQUE D'ÎLOTS

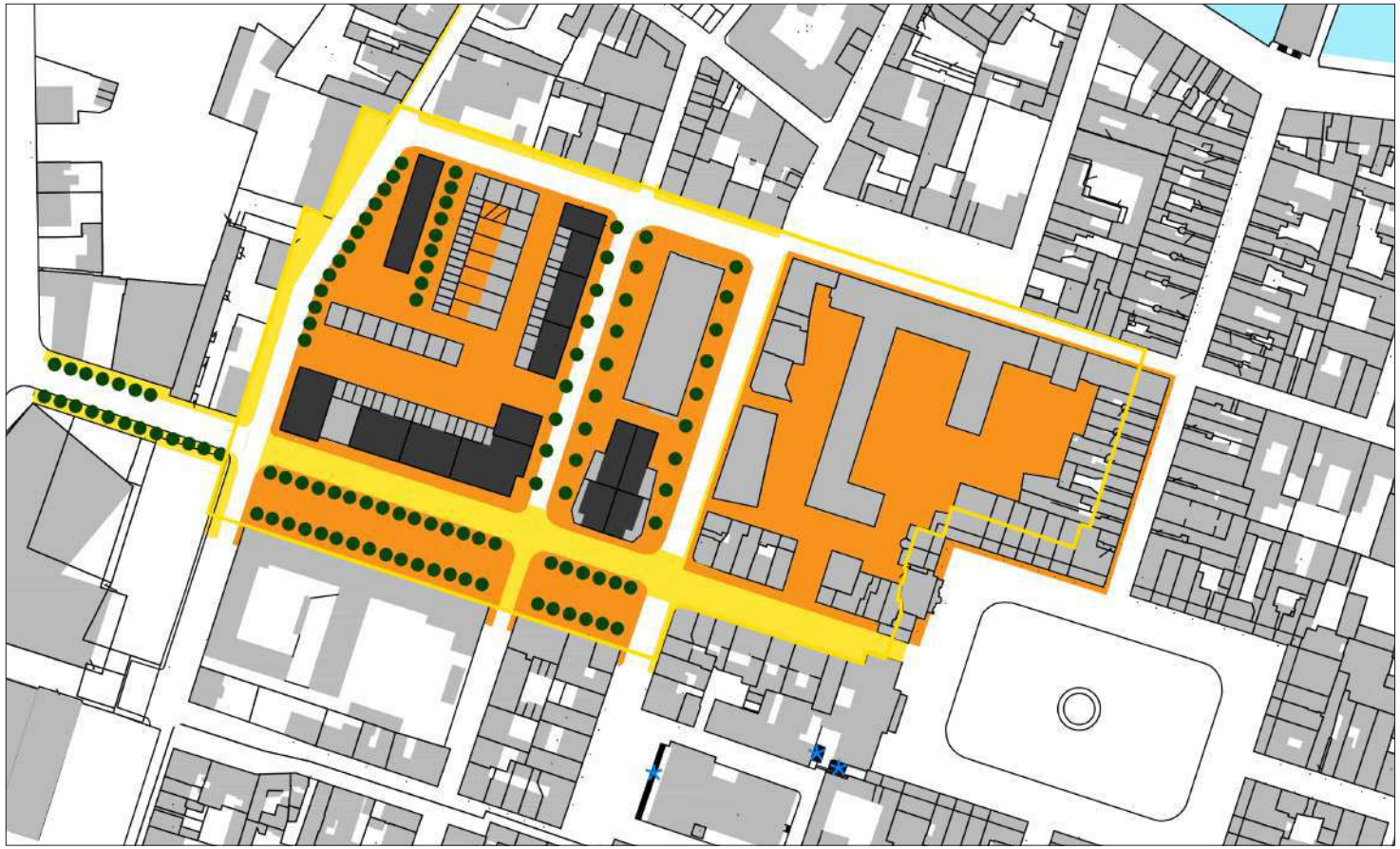


D'après Le Pourtrait de la neuve et incomparable ville de Charleville (plan projet de Charleville). 1620.



D'après le plan cadastral actuel.

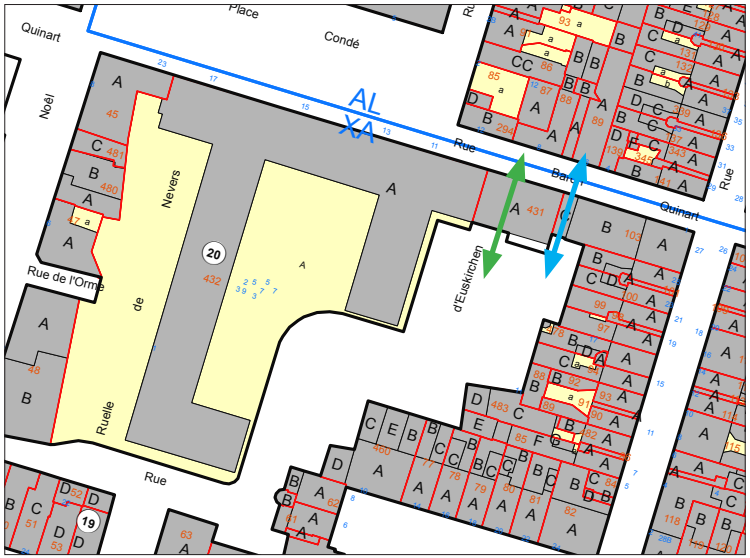
• Unité du sol : matériau, nivellement.
• Maintien et renforcement de la trame viaire orthogonale.
• Gabarits de chaussée constants.
• Alignements d'arbres en pourtour.



Alignement d'arbres
Trottoir périphérique / plateau
Sol unitaire
Meuse
Bâti grande hauteur
Bâti faible hauteur

N

DEUXIÈME PRINCIPE URBAIN : MIXER LES MODES DE CIRCULATIONS ET PRIVILÉGIER LA CIRCULATION PIÉTONNE







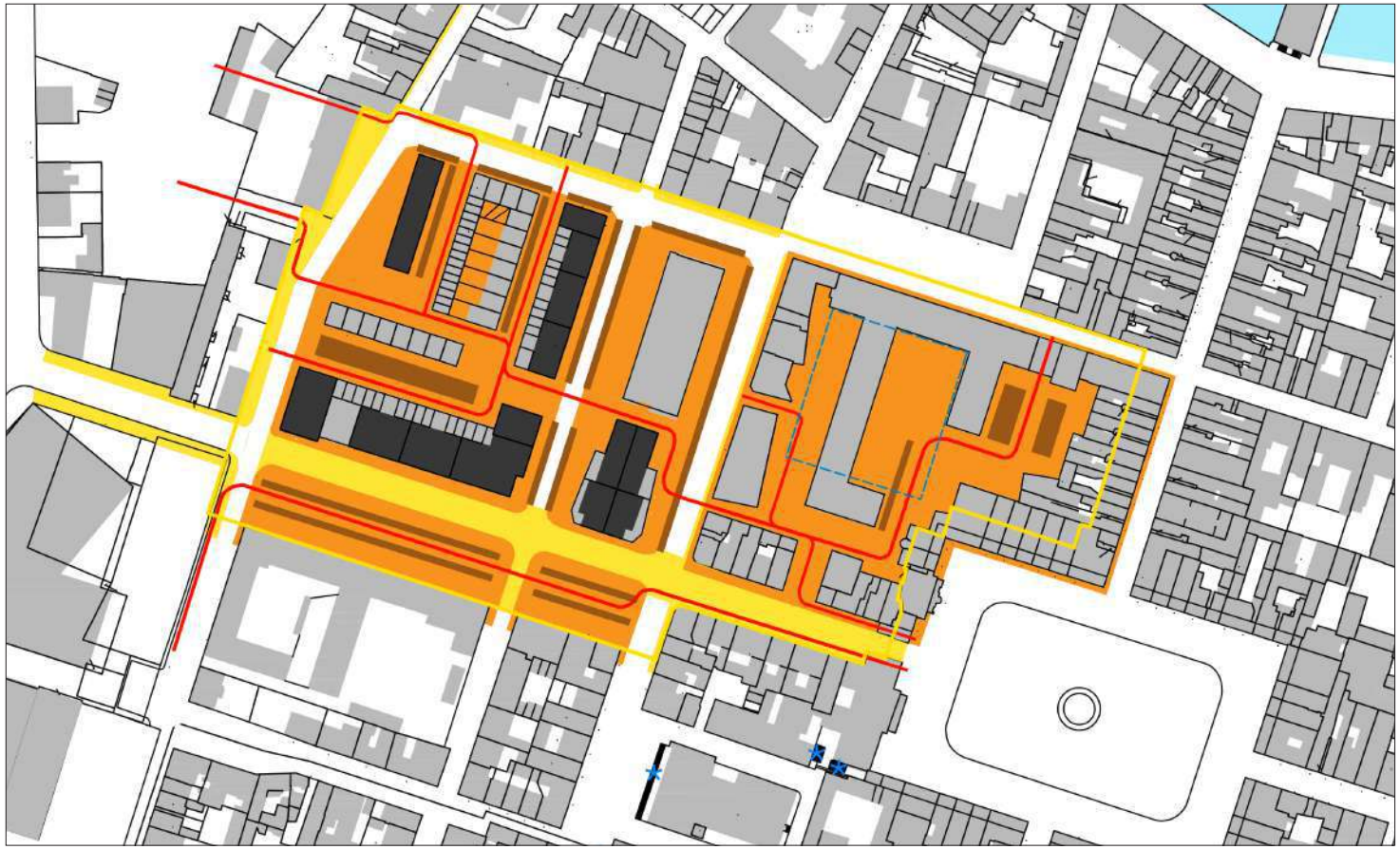
Accès historique en cœur d'îlot:
• privé.
• cocher: piéton + voiture à cheval.
• en rez-de-chaussée de l'immeuble XA0103C: aujourd'hui muré en parpaings côté intérieur servant de stockage pour le commerce à l'angle de la rue du Moulin «le travailleur»: restauration lourde de la façade en cœur d'îlot.

Accès actuels en cœur d'îlot:
• public.
• mixte: piéton sur trottoir étroit + automobile en chaussée large.





• Pas de chaussée en intérieur d'îlot : circulation mélangée des piétons, cycles et voitures.
• Accès au garage, au parking souterrain et stationnement en surface maintenus.
• Traversées piétonnes.



Stationnement latéral
Traversée piétonne
Trottoir périphérique / plateau
Sol unitaire
Meuse
Bâti grande hauteur
Bâti faible hauteur

N

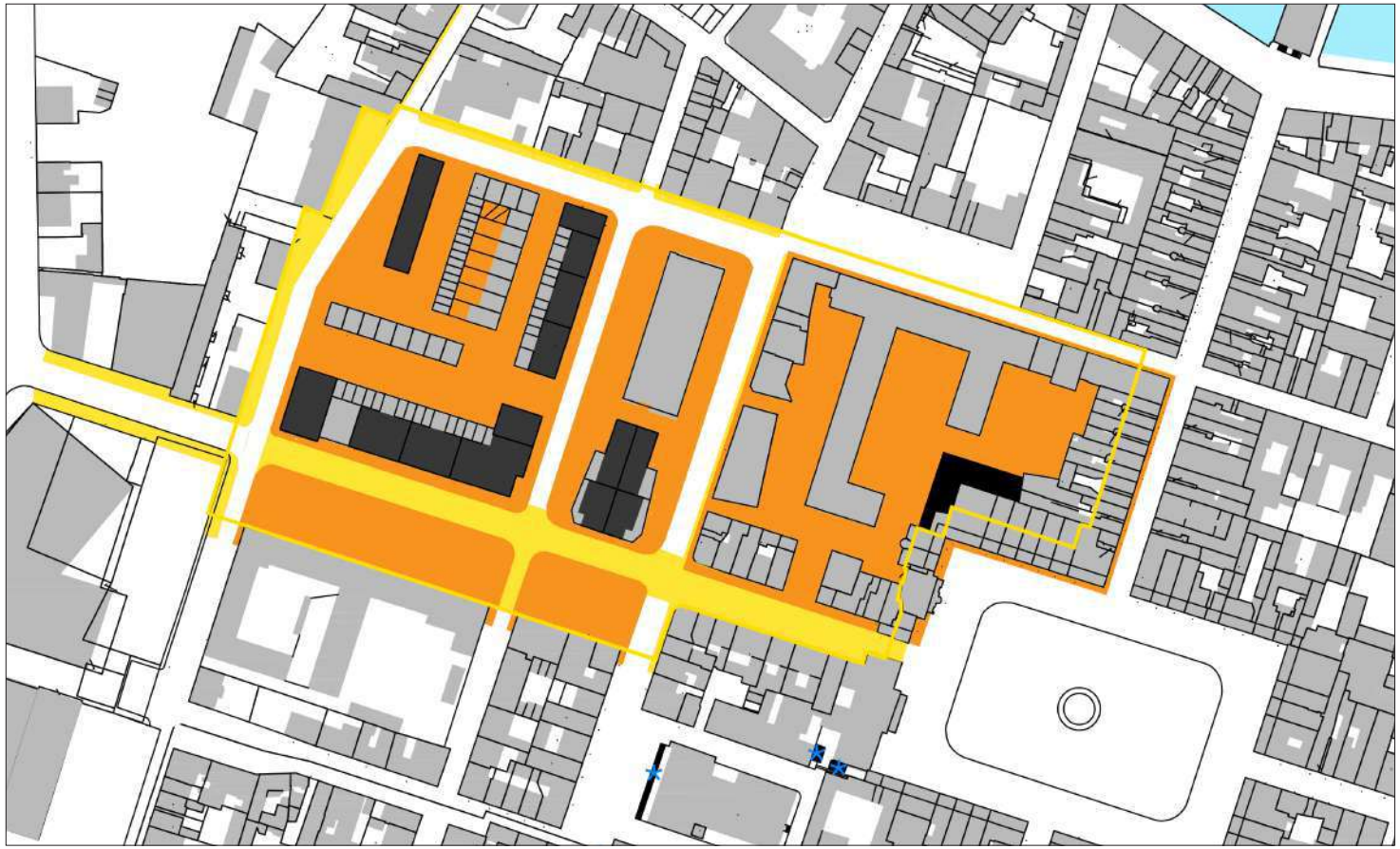
TROISIÈME PRINCIPE ARCHITECTURAL :
RESTAURER, RENOUVELER ET METTRE EN VALEUR LES ARCHITECTURES, DISSIMULER LES ARRIÈRES



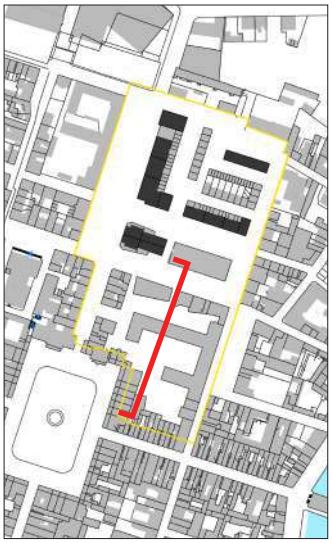


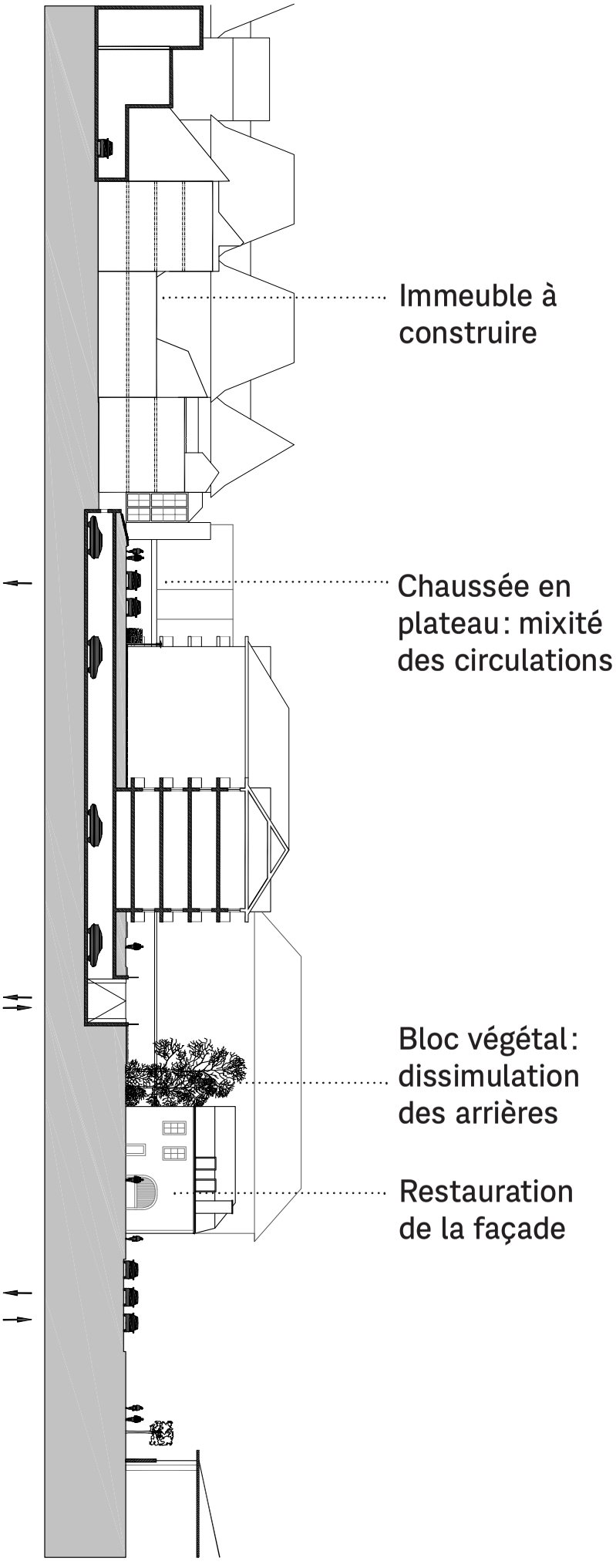
Rue de l’orme et rue Euskirchen. État actuel.

• Construction d’un immeuble d’angle permettant de créer une façade avant en cœur d’îlot Euskirchen (tout en dissimulant les arrières).



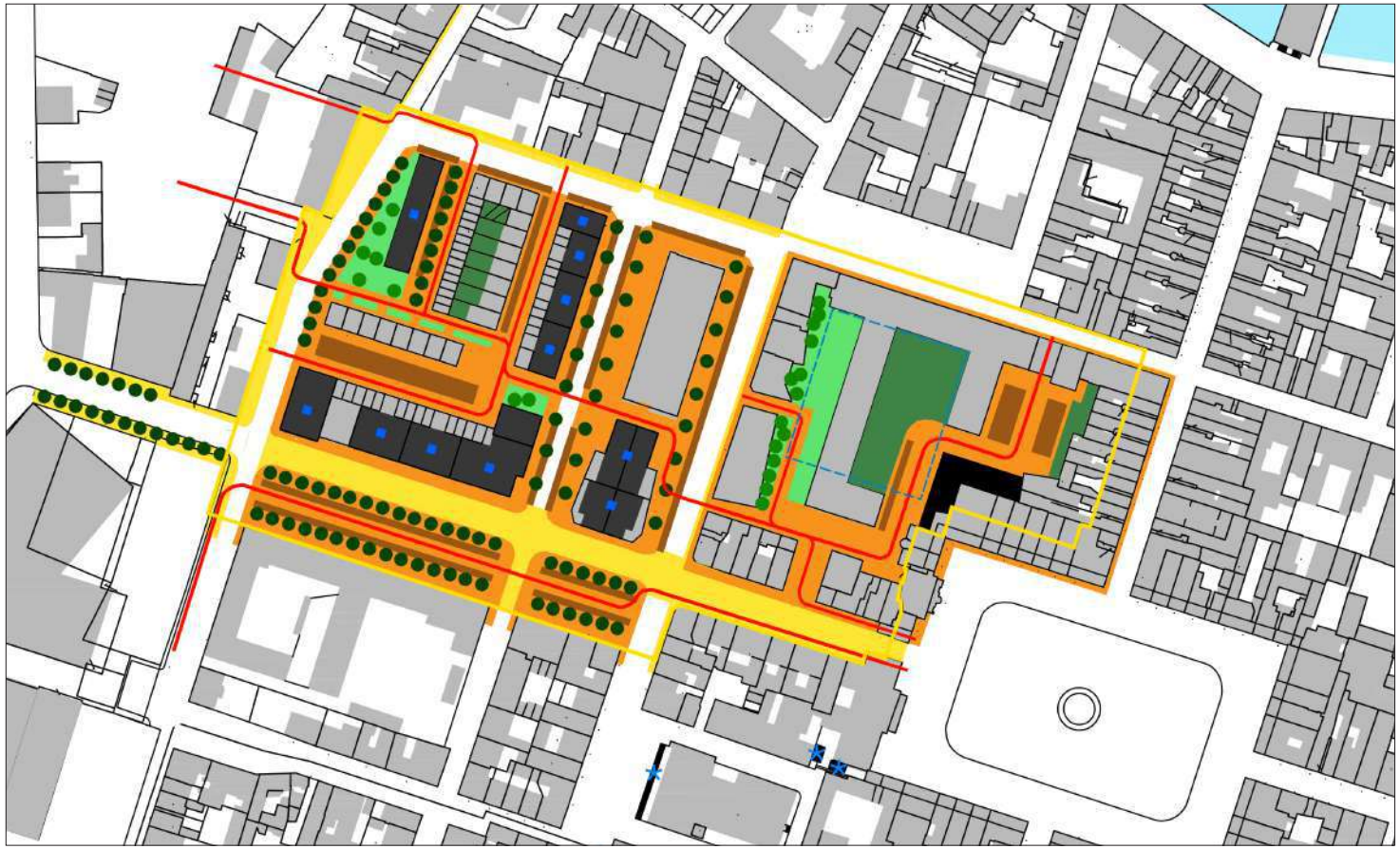
Immeuble à construire
Trottoir périphérique / plateau
Sol unitaire
Meuse
Bâti grande hauteur
Bâti faible hauteur




Immeuble à construire
Chaussée en plateau : mixité des circulations
Bloc végétal : dissimulation des arrières
Restauration de la façade

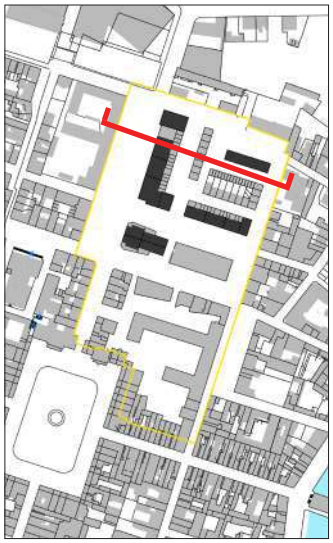
QUATRIÈME PRINCIPE : FAVORISER DES INTÉRIEURS DE NATURE

• Maintien ou création de jardins privés et renforcement des espaces végétalisés publics.
• Alignements d'arbres en périphérie.
• Possibilité de panneaux solaires sur toitures hautes invisibles.



Panneau solaire
Jardin privé clos
Espace végétalisé public
Immeuble à construire
Stationnement latéral
Traversée piétonne
Trottoir périphérique
Sol unitaire
Meuse
Bâti

N



Alignement d'arbres

Circulation et stationnement bus

Possibilité de panneaux solaires

Allée du Retheelois

Alignement d'arbres périphériques

Possibilité de panneaux solaires

Alignement d'arbres interne à l'îlot

Rue Baron-Quinard



• Purge des enduits ciments.
• Moellons retrouvés et enduits à la chaux.
• Percements en façade suivant les trames existantes déjà réalisées.
• Végétalisation dense.
• Transformation de l'éclairage routier en éclairage urbain
• Chaussée en plateau : circulations partagées.
• Maintien du stationnement.



SYNTHÈSE

1. Renforcer la logique d'îlot.

• En donnant à chaque îlot un sol unitaire.
• En assurant un gabarit constant au rues périphériques.

2. Mixer les modes de circulations, multiplier les traversées piétonnes.

• En transformant les chaussées avectrottoir en plateaux à usage mixte.
• En préservant du stationnement dans les îlots et sur la place de Nevers.
• En préservant la porosité des îlots.
• En rationalisant le pôle bus de Nevers.

3. Renouveler et mettre en valeur les architectures, dissimuler les arrières.

• En autorisant des percements dans certaines façades arrière.

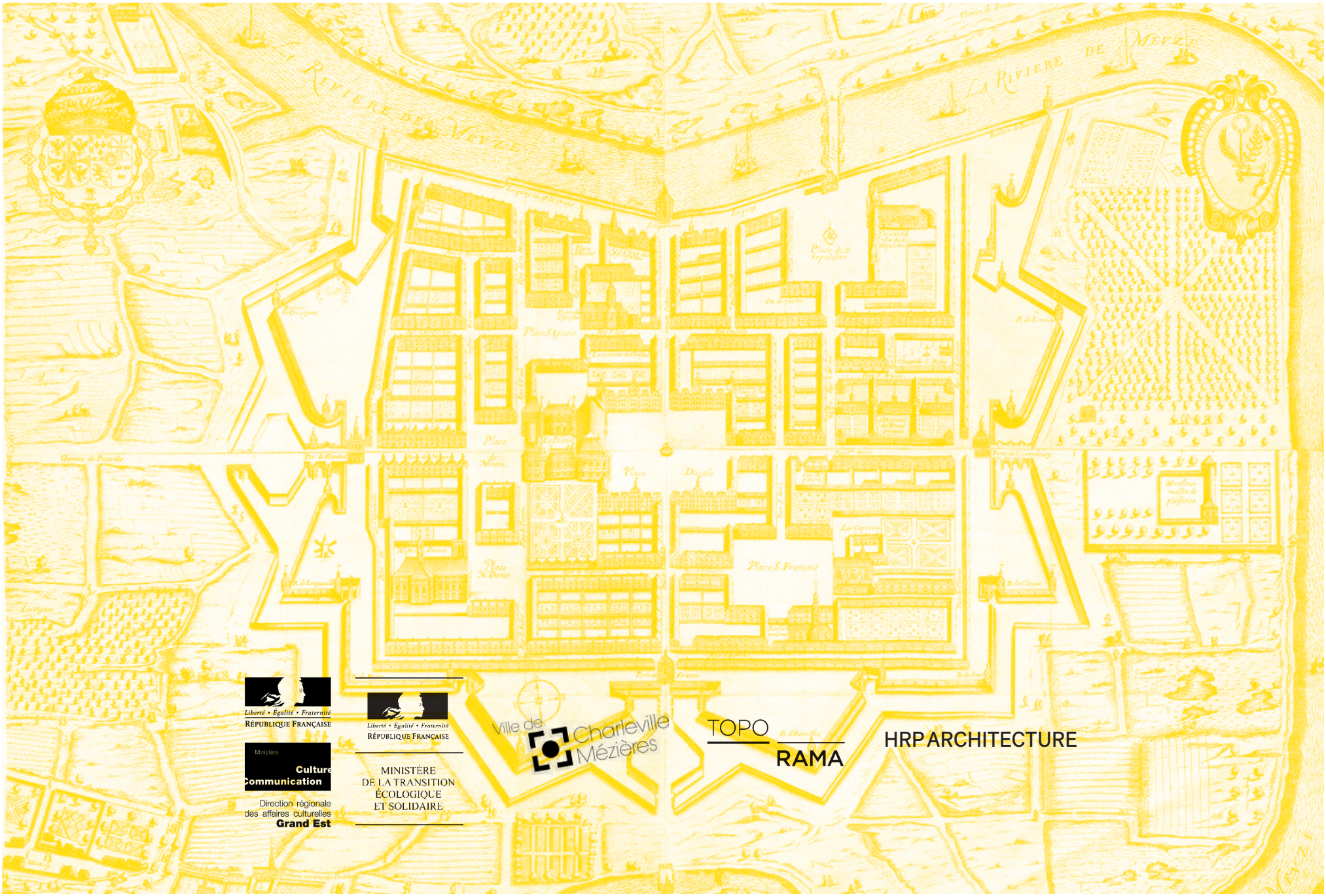
• En construisant dans les intérieurs d'îlot, de façon à créer de nouvelles façades.

• En restaurant et mettant en valeur l'architecture de la

seconde reconstruction.

4. Favoriser des intérieurs de nature.

• En maintenant ou créant des espaces jardinés publics ou privés.
• En plantant des alignements d'arbres périphériques.
• En autorisant les toitures végétalisée sur les toitures terrasses à capacité portante suffisantes.
• En autorisant les panneaux solaires sur les toitures hautes invisibles.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de
Charleville
Mézières

TOPO
RAMA

HRP ARCHITECTURE

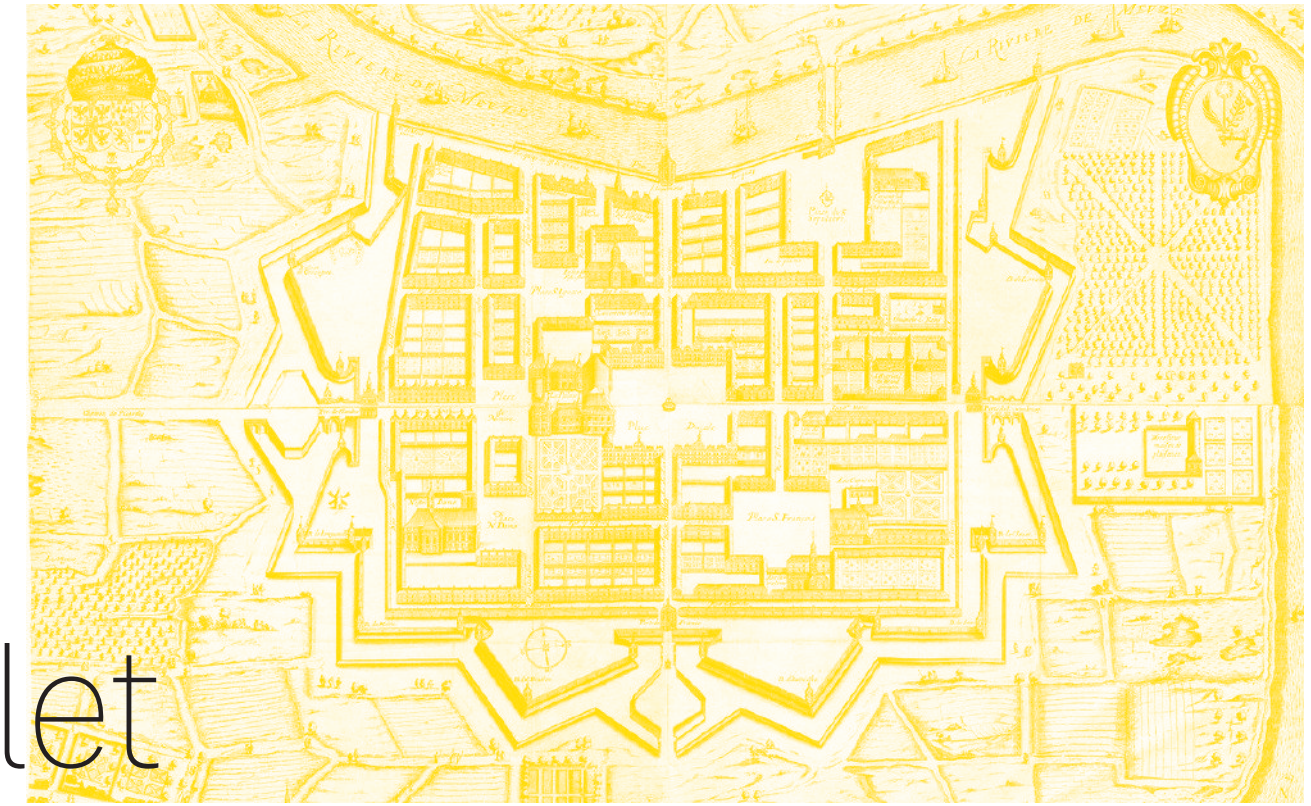
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication
Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de Charleville Mézières



OAP 2
Îlot Couvelet

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Le 18 février 2021.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
www.toporama.fr

HRP Architecture
architecte du patrimoine
37, avenue de Clichy
75017 Paris
www.hrp.archi

TOPO RAMA

HRP ARCHITECTURE

SOMMAIRE

1. Emprise et localisation ——— 5

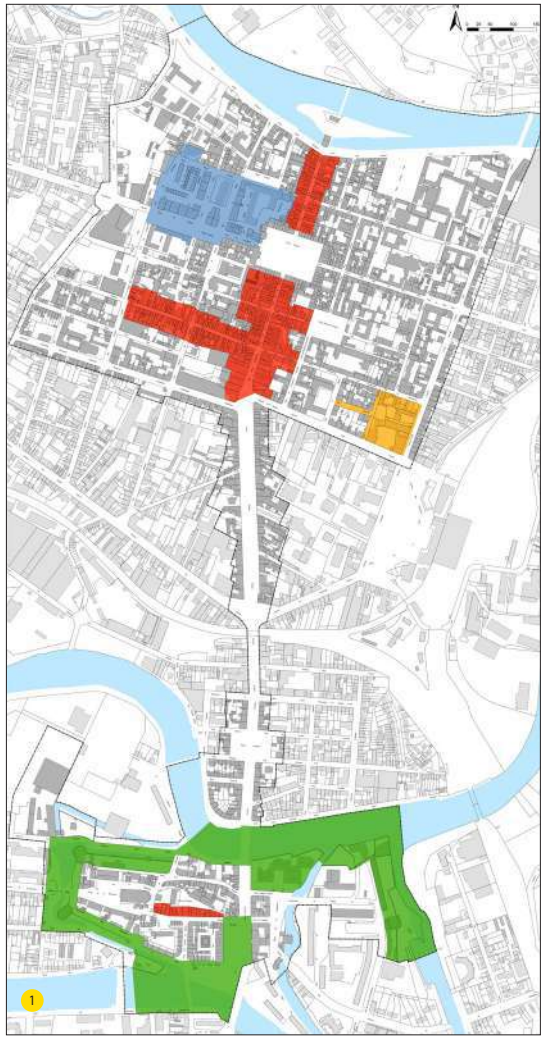
2. État actuel ——— 11

3. Orientations de projet ——— 21

1. Emprise et localisation

EMPRISE

OAP « Îlot Couvelet »





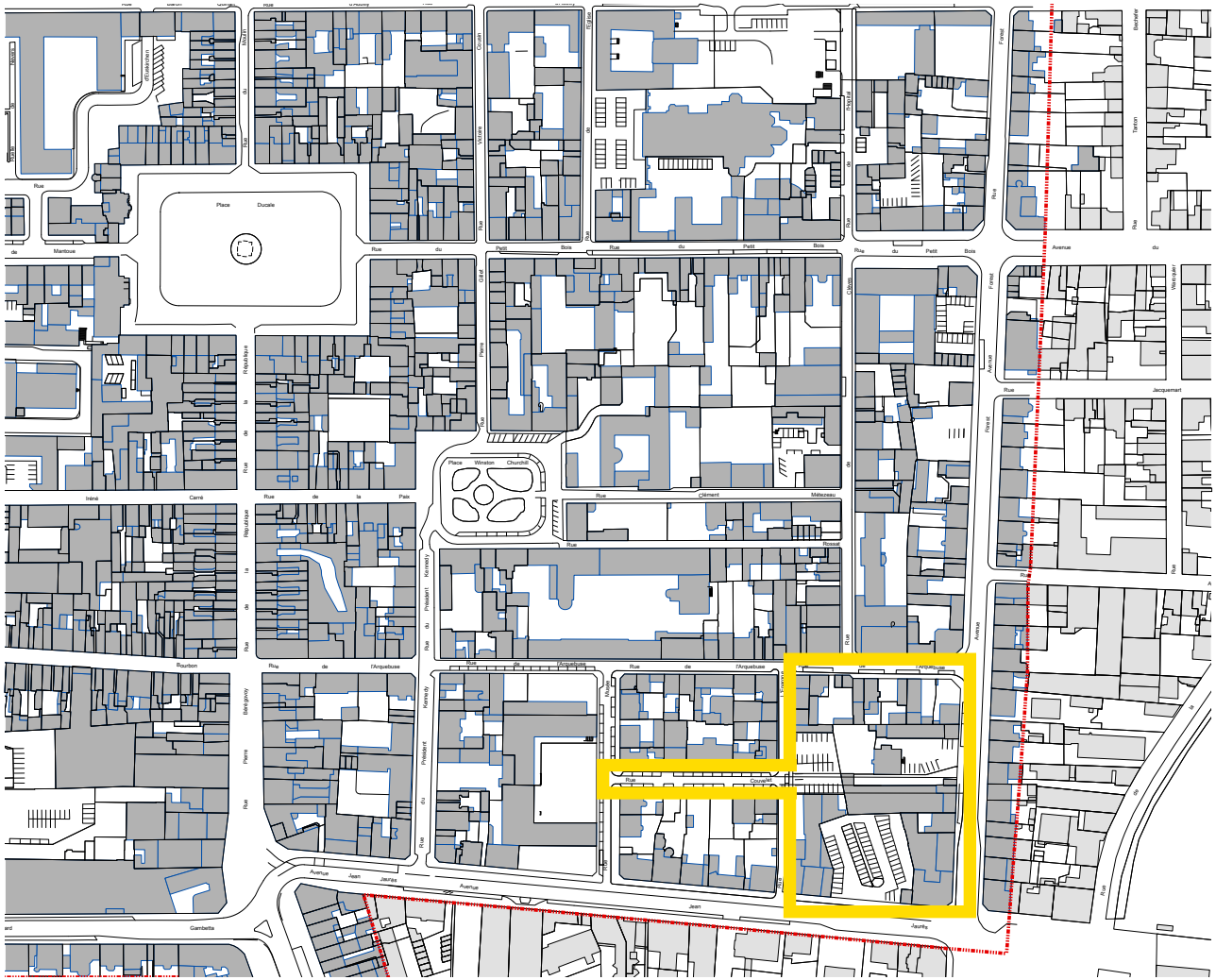
Zoom

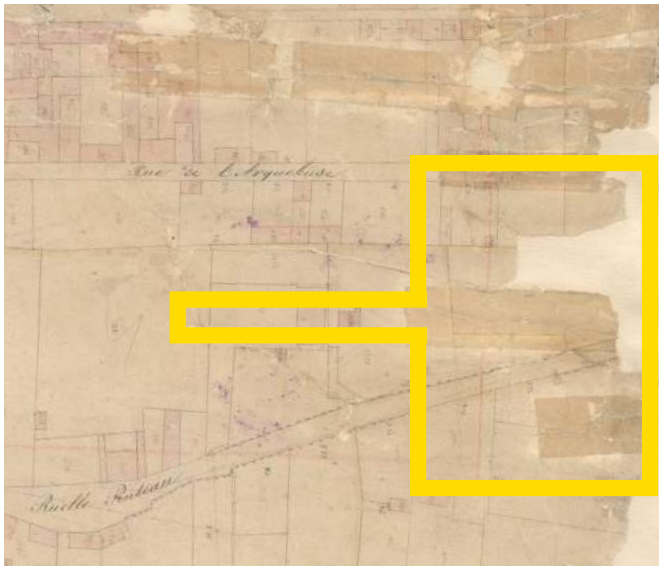
[1] D'après : plan cadastral.

LOCALISATION : ENTRE LA GARE ET LA PLACE DUCALE

La place Ducale, centre du projet urbain du début du 17è siècle, constitue une attraction locale et touristique majeure de la ville actuelle.

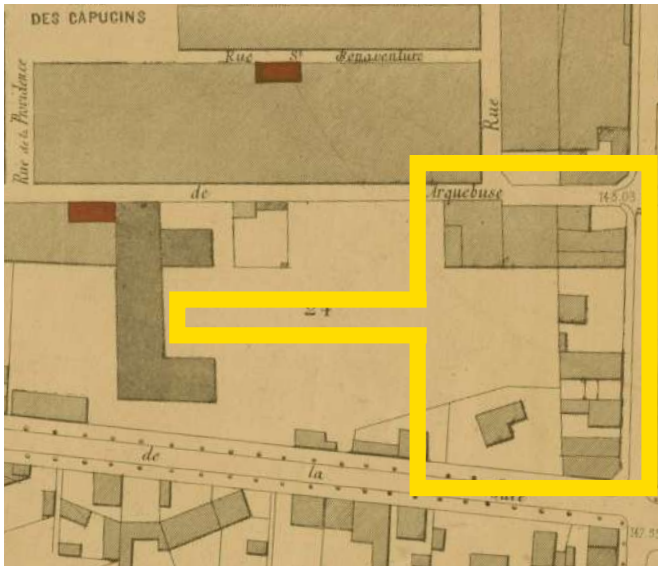
La gare date quant à elle du 19ème siècle, elle est desservie par TGV et TER (construite d'abord en bois 1858 la gare actuelle date de 1892).





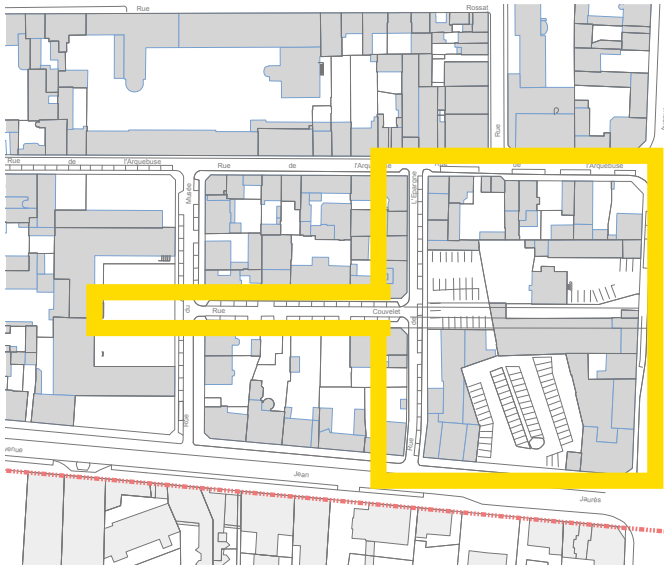
1834

Zon non urbanisée



plan de 1881

1850 : Pensionnat de jeunes filles des Dames de la Providence « Le Sacré-Cœur »
1860 : Percement de l'avenue de la Gare : ancienne ruelle Pinteau élargie et rendue rectiligne (devenue avenue Jean-Jaurès en 1920)



jusqu'à aujourd'hui

1890 : construction de la Caisse d'Épargne
1910 : ouverture de la rue du Musée (installation du musée en 1912) de la rue Couvelet et de la rue de l'Épargne

Quartier bâti à la fin du XIX^e siècle début du XX^e siècle

2. État actuel

LES ESPACES BÂTIS : UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ VOIRE REMARQUABLE



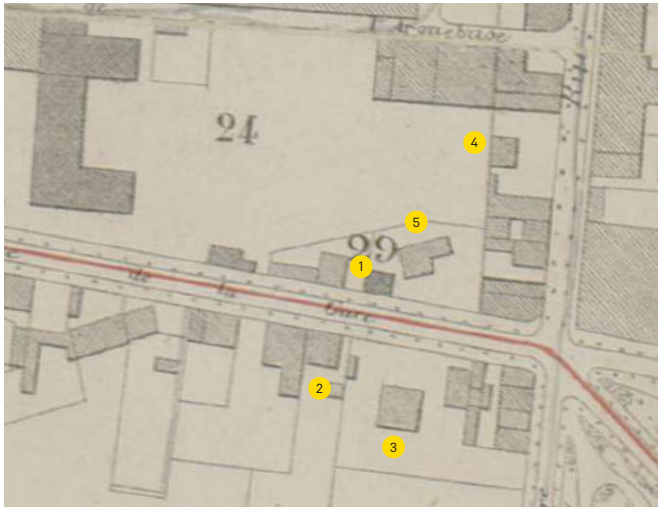
Rouge : Remarquable Orange : Intéressant Beige : Accompagnement Jaune : Dévalorisant

L'ANCIEN PENSIONNAT DU SACRÉ-CŒUR (1850) ET LA RUE COUVELET (1910)



LES HÔTELS PARTICULIERS









Repérage sur le plan de 1905 (AD 1FI_554_0001)

1. Caisse d'Épargne
2. Hôtel de police en miroir de la caisse d'Epargne
3. Hôtel particulier implanté en retrait
4. Centre Médico Psychologique « Camille Claudel » implanté en retrait
5. Bâtiment disparu aujourd'hui (présent sur les plans de 1881 et 1905)



LE SUPERMARCHÉ CASINO EN LIEU ET PLACE DES MAGASINS RÉUNIS

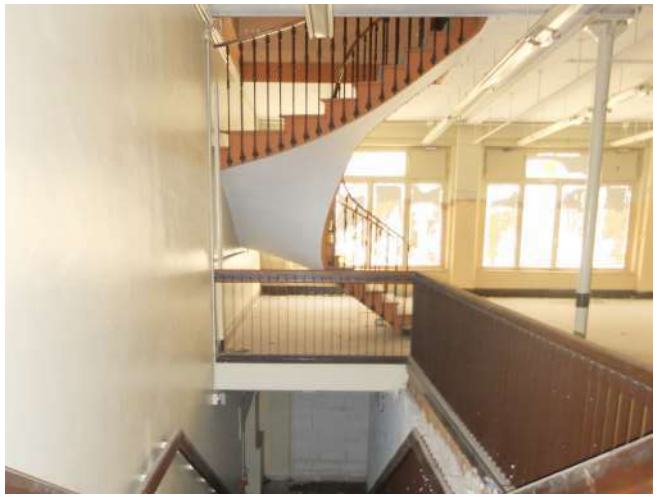
Une architecture de qualité masquée, les rez-de-chaussée dégradés, les intérieurs inoccupés en étage











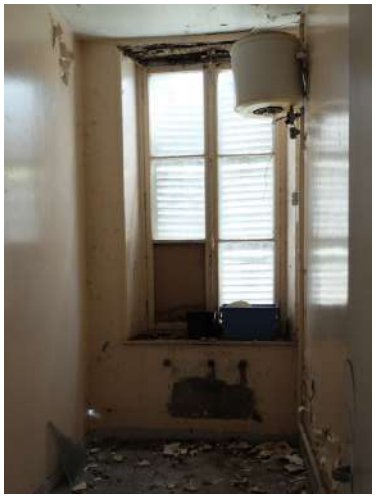


Bâtiments annexes dégradés, extensions sans qualité, RDC : zone de livraison et de stockage, étages inoccupés









LES ESPACES NON-BÂTIS : LE STATIONNEMENT OMNIPRÉSENT



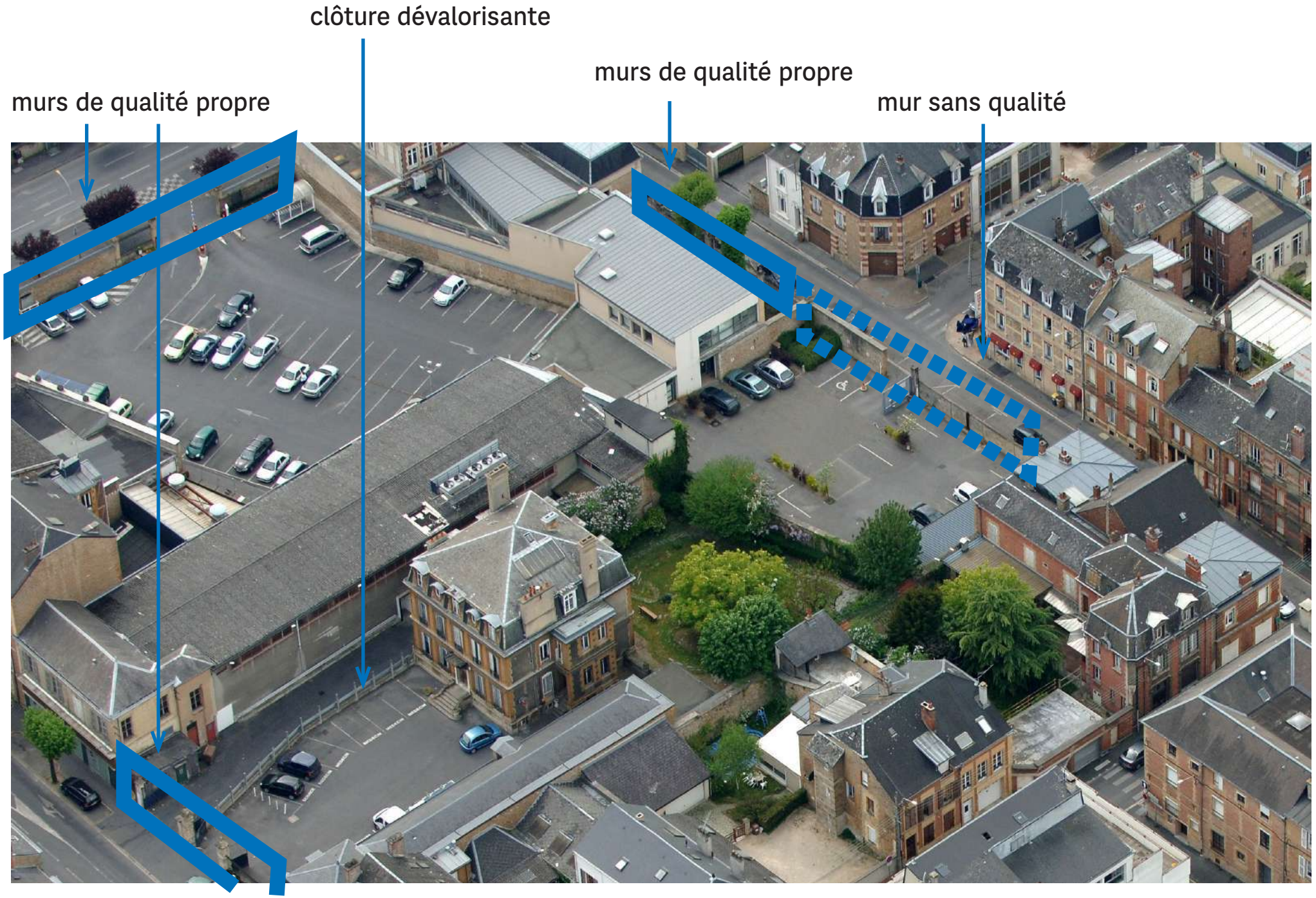
Aplat Violet : espace dédié en totalité au stationnement automobile en extérieur
Hachure : usage partiel de la voiture (stationnement, circulation)

PARKING ABRITÉ DERRIÈRE DES MURS DE QUALITÉ PROPRE OU À REQUALIFIER

murs en moellons enduits - piles en pierre de taille - mur bahut et grille en fer forgé

La dévalorisation de l'espace est liée au revêtement de sol et aux aménagements (plots, bordures, barrirères...)




clôture dévalorisante
murs de qualité propre
murs de qualité propre
mur sans qualité

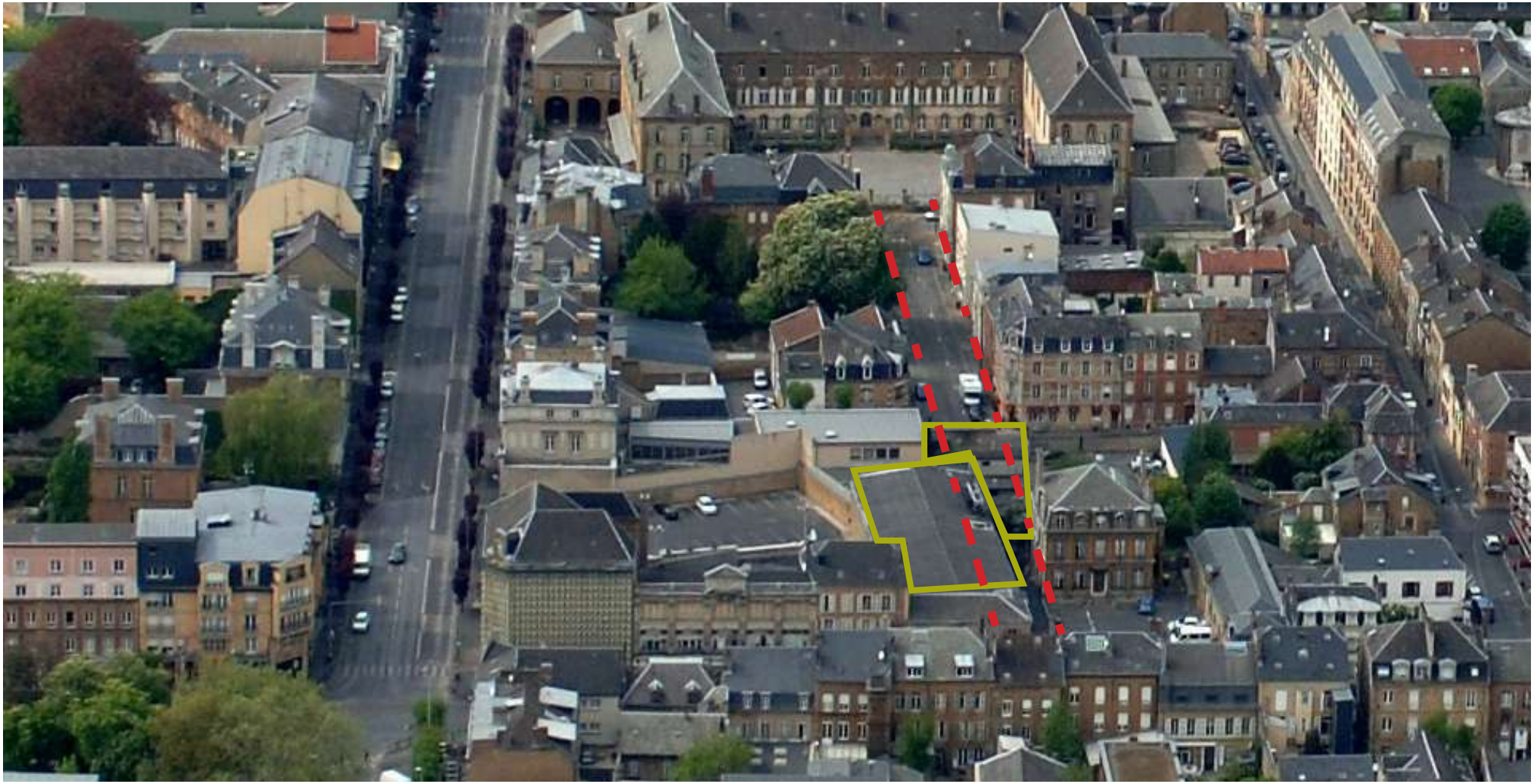
ÉTAT DES LIEUX : SYNTHÈSE



3. Orientations de projet

1. PROLONGER LA RUE COUVELET

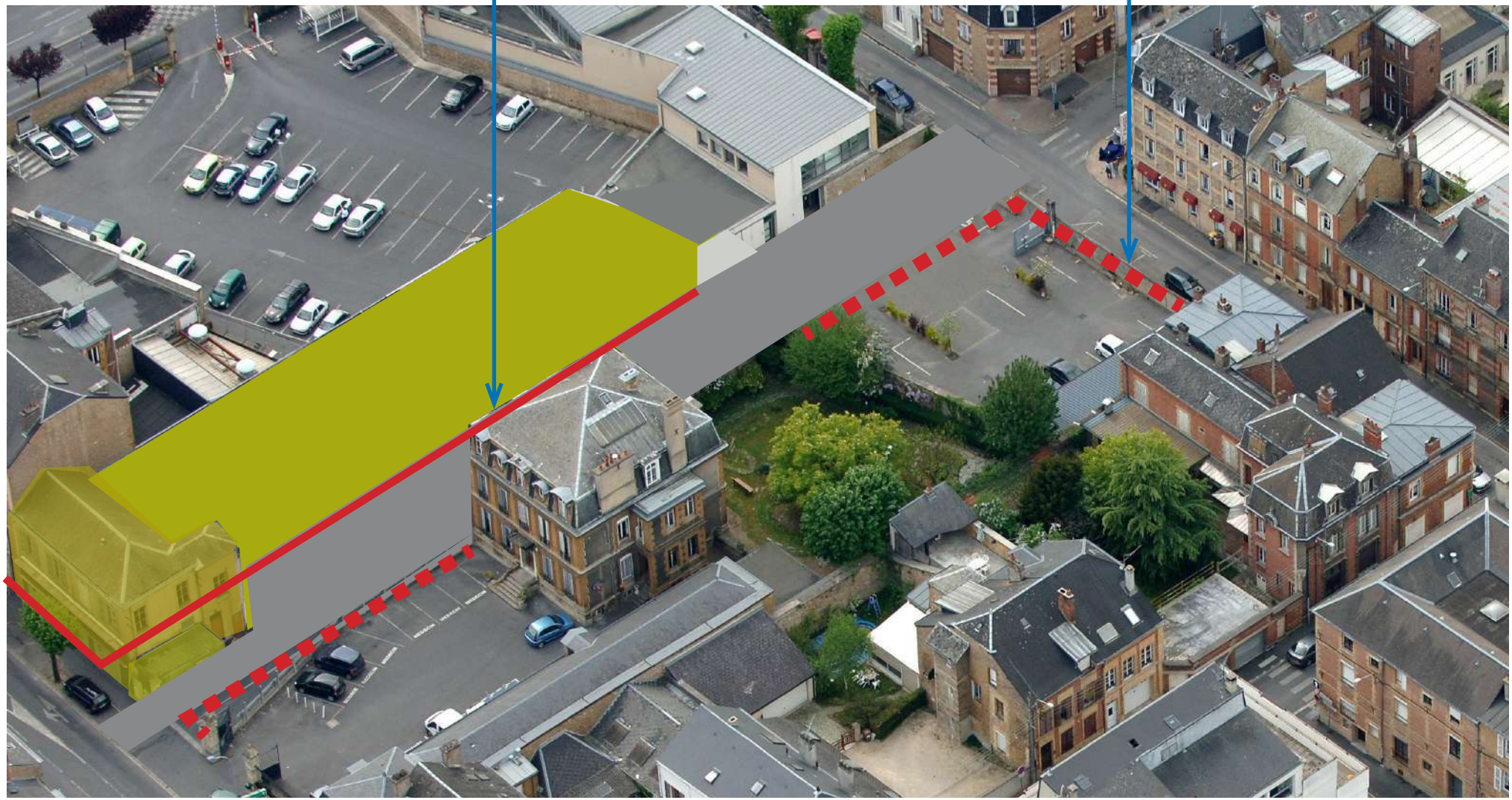
Démolition de bâtiment imposée



Cadrage de l’espace public :

alignement imposé

mur à créer (réemploi des murs déposés pour le percement de la voie) + possibilité de construire à l’alignement Couvelet et/ou Epargne

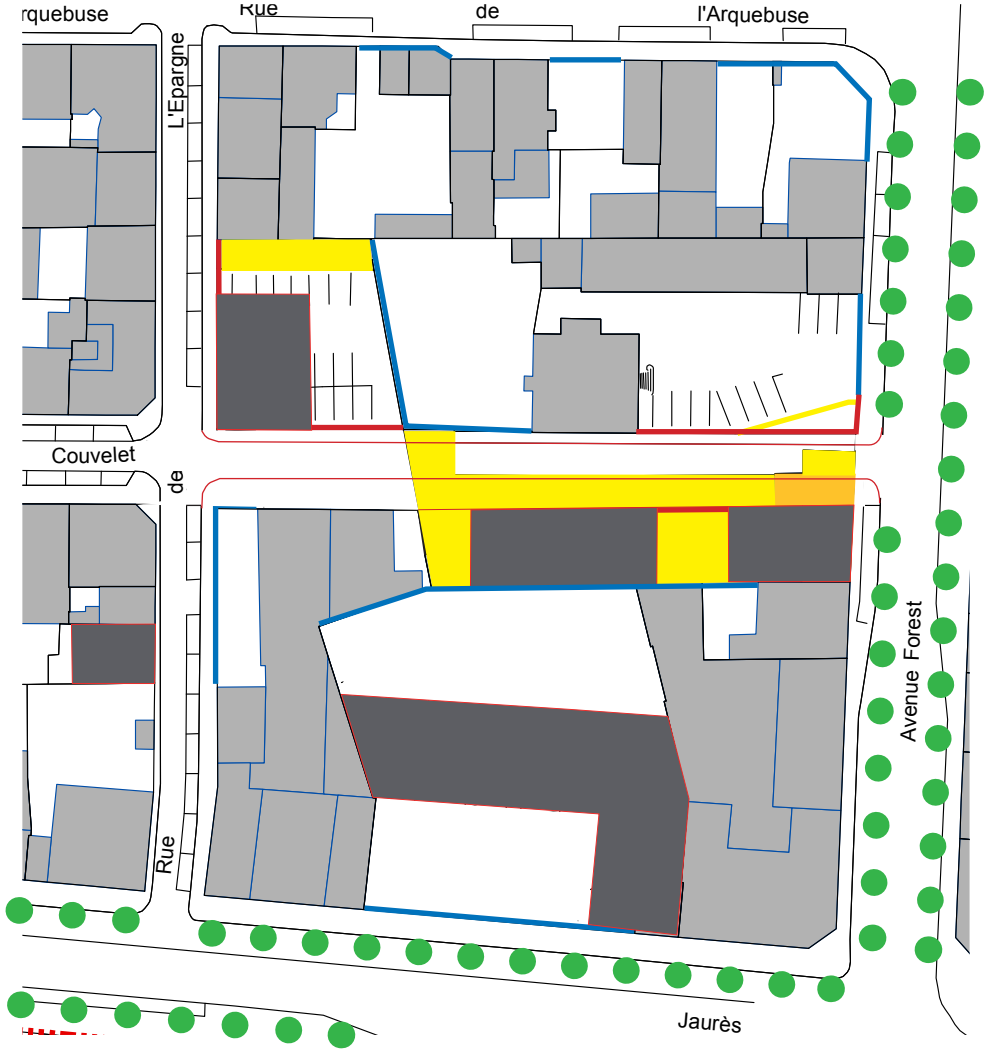


2. DENSIFIER L'ÎLOT : EXEMPLE DE PROJET

Plan de cadastre état existant



Proposition de plan de masse projet (exemple de densification de l'îlot permise par l'OAP)



3. RESTAURER LES ARCHITECTURES DE QUALITÉ

Les anciens magasins réunis implantés à la sortie de la gare gardent leur position stratégique d'origine







La carte postale ancienne nous renseigne sur l'aspect originel dont les éventuelles persistances sont aujourd'hui masquées par le bardage métallique en pointe de diamant. Certaines menuiseries anciennes semblent encore en place.

Le rez-de-chaussée a été complétement restructuré en façade comme en intérieur pour accueillir le supermarché Casino tandis que les étages sont aujourd'hui vacants. Ils furent occupés par une surface de vente de vêtements jusqu'à la fin des années 90 puis par des réserves jusqu'à plus récemment.

Restaurations à réaliser:

- façades de l'immeuble d'angle
- rez-de-chaussée de l'ensemble

Les hôtels particuliers dans leur cohérence d'ensemble à la parcelle : bâtiments secondaires, cour, jardin, clôture






Intégration des ajouts contemporains de façon discrète et en cohérence avec l'existant : accès PMR (rampe), escalier de secours, éclairage



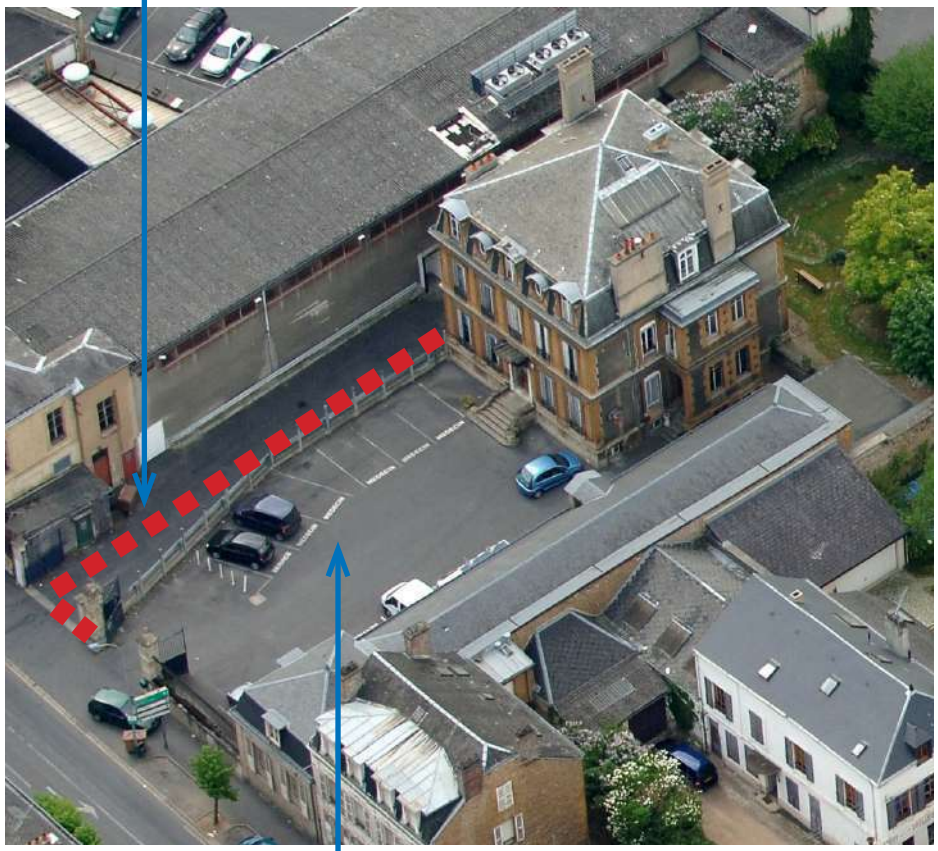

suppression de la clôture



mur bahut existant
hôtel particulier et
communs à restaurer

jardin à valoriser

création d'un mur de qualité
pour redonner une forme
cohérente à la parcelle



espace à requalifier : traitement du
sol perméable, minéral et/ou végétal

3. RESTAURER LES MURS ET PORTAILS DE QUALITÉ, NOTAMMENT LE MUR D'OCTROI







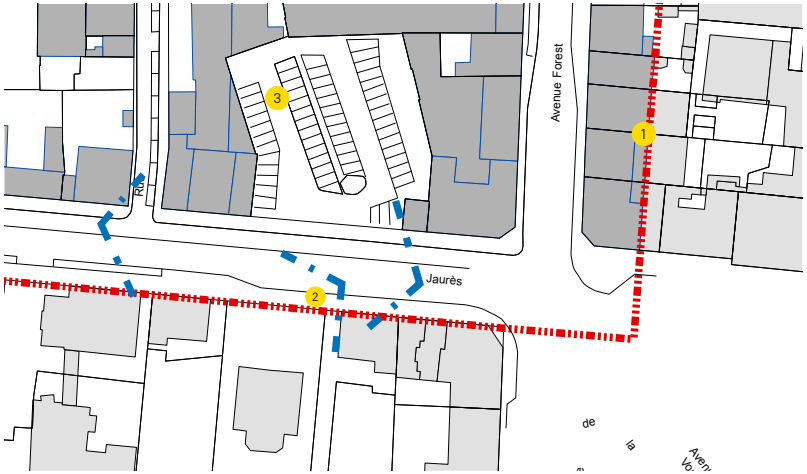






VUES DE L'ÉTAT ACTUEL



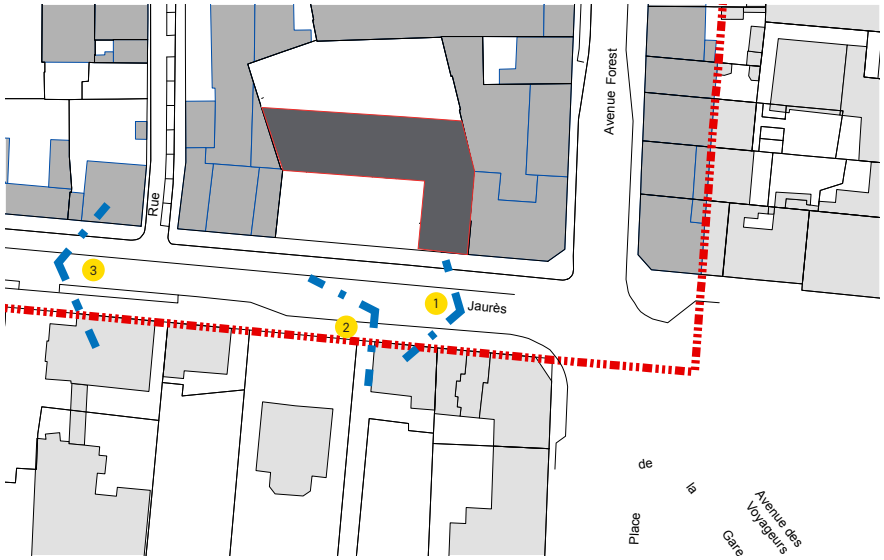






VUES DE L'INSERTION D'UN EXEMPLE DE PROJET









SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

• Ouvrir une percée prolongeant la rue Couvelet.

• Densifier l'îlot.

• Mettre en valeur les architectures de qualité.

• Restaurer les bâtis dégradés.

• Rendre visible le tracé de l'ancien mur d'octroi.

• Restaurer les murs et retrouver des murs à l'alignement sur rue pour masquer les poches de stationnement automobile.

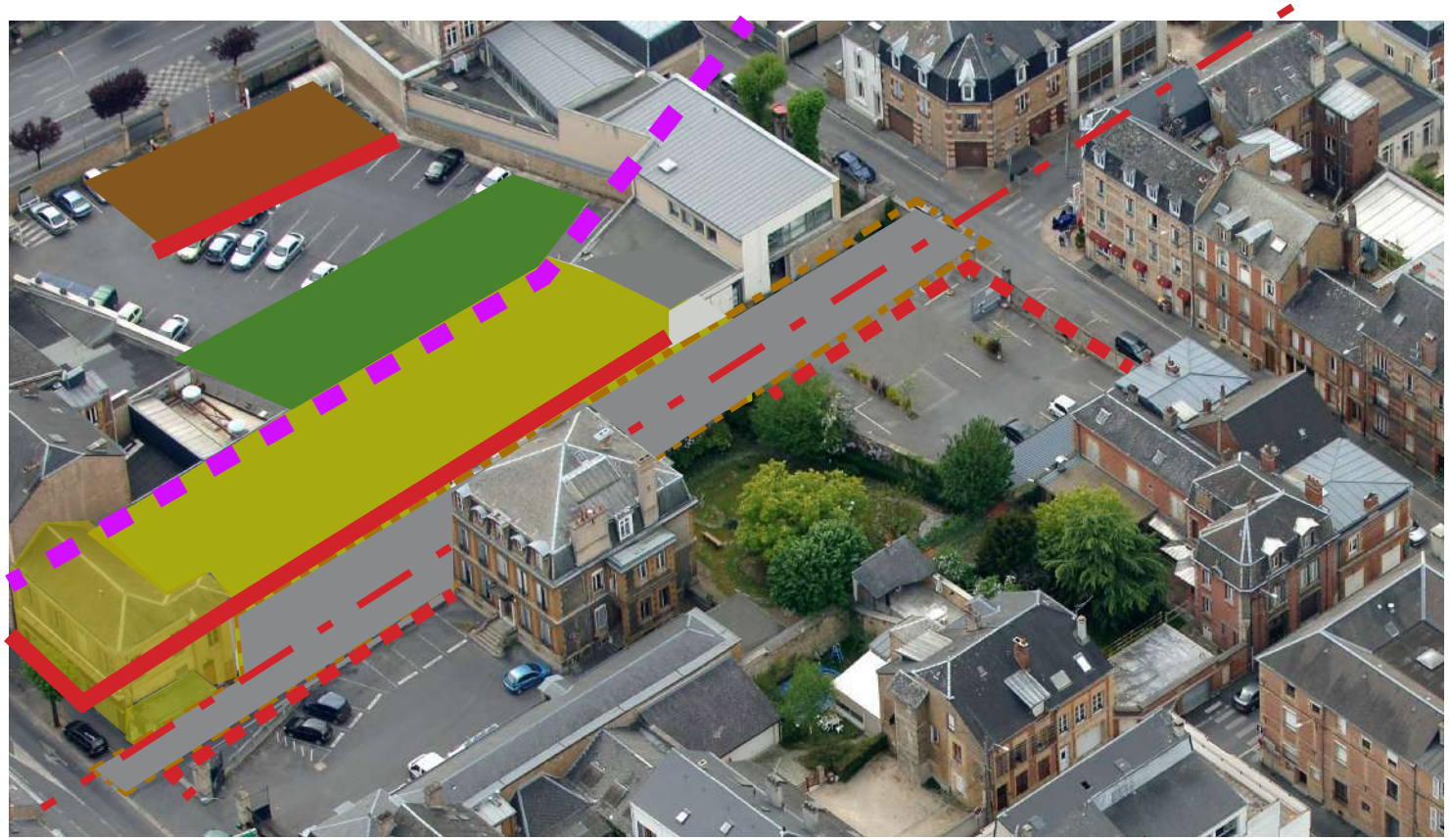
SYNTHÈSE : DÉMOLITIONS REQUISES - DÉMOLITION PERMISE - MURS À CRÉER - ALIGNEMENTS IMPOSÉS ET CONSTRUCTIONS PERMISES

Limite de zone ou de secteur à Orientations d'aménagements et de programmation (OAP)

Axe de composition de l'espace à créer

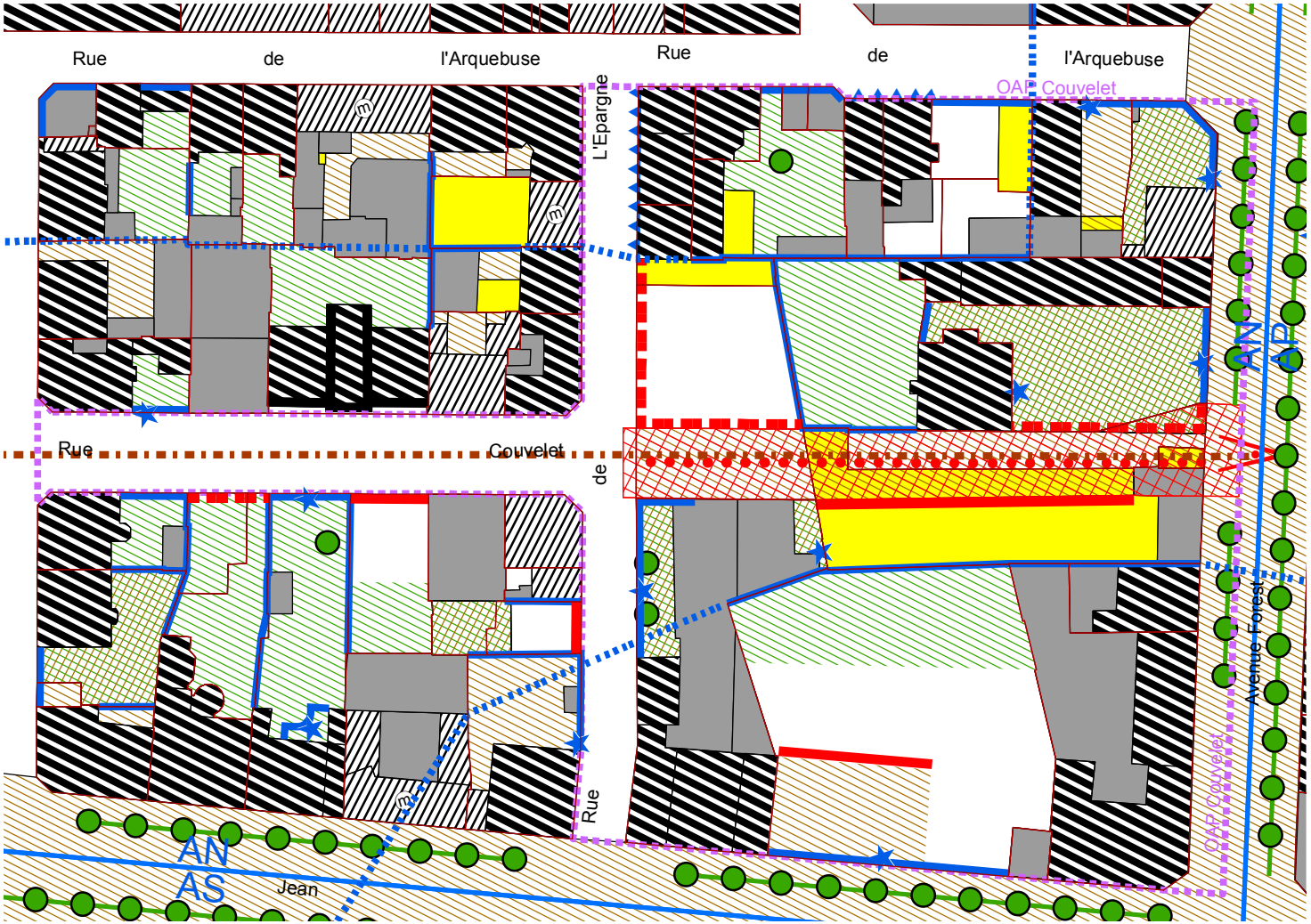
Mur à créer

Alignement de construction imposé



TRADUCTION SUR LE PLAN RÉGLEMENTAIRE

• démolition des bâtiments permettant de percer une voie piétonne.
• absence de protection du bâtiment avenue Forest permettant de percer une voie carrossable.
• protection des murs de qualité.
• retournement des murs le long de la rue créée.
• possibilité de bâtir / de conserver le parking actuel à l'est.
• construction possible en recul, sur le parking actuel du Casino.



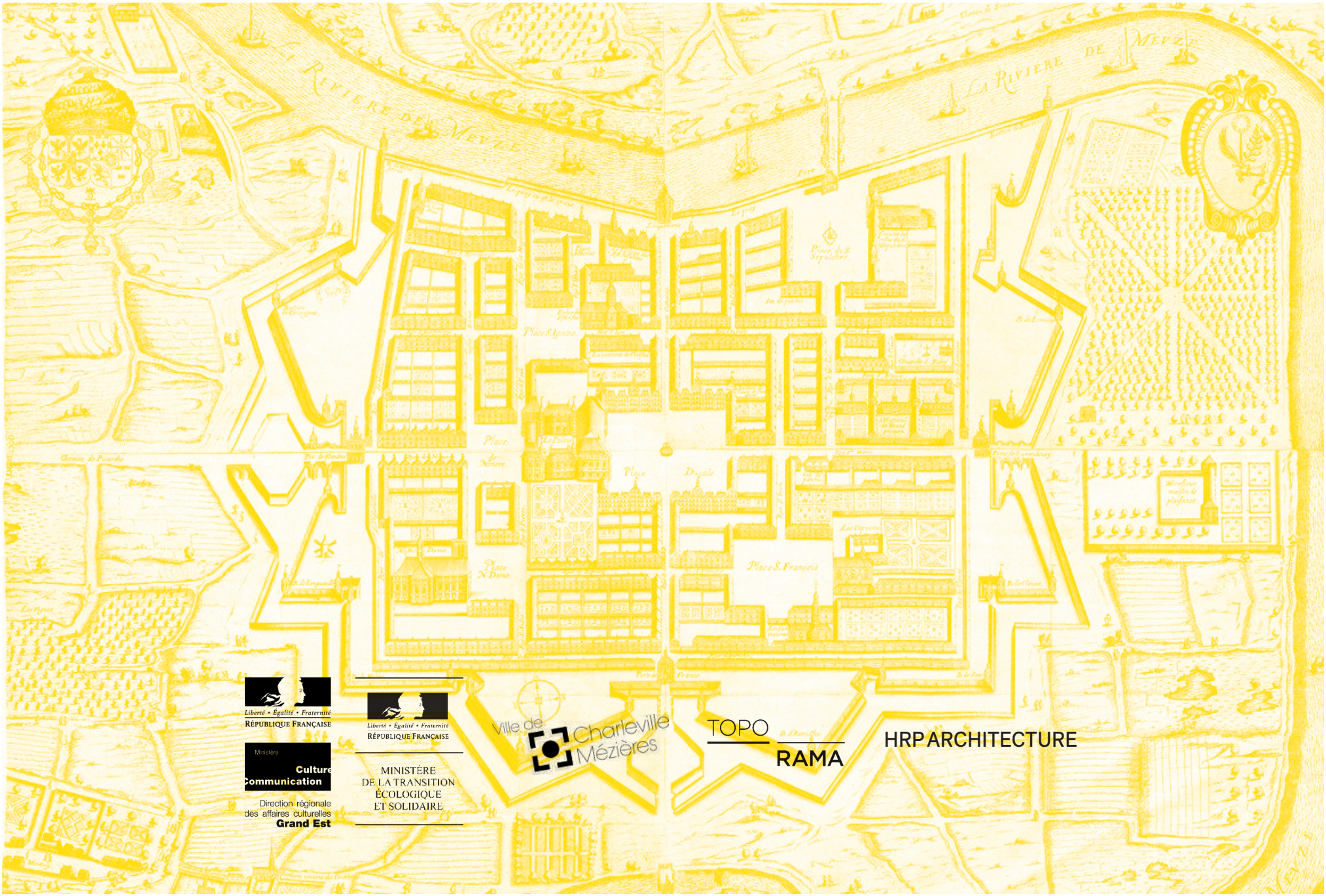
Emplacement réservé

Construction ou partie de construction dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

Espace non bâti à caractère minéral à aménager / créer ou à valoriser

Espace non bâti à caractère végétal à aménager / créer ou à valoriser

Espace non bâti à caractère minéral et / ou végétal à aménager / créer ou à valoriser



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de
Charleville
Mézières

TOPO
RAMA

HRP ARCHITECTURE

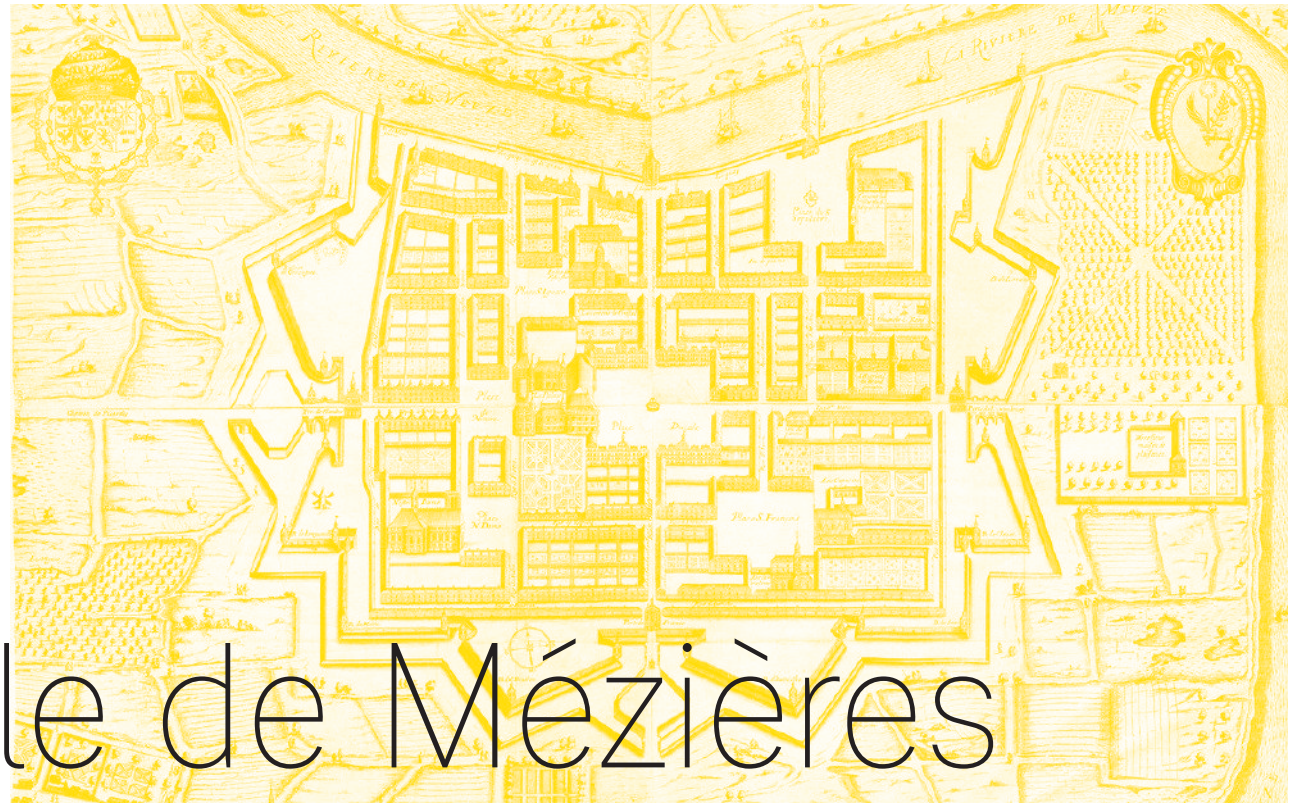
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication
Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de Charleville Mézières



OAP 3
Tour de ville de Mézières

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Le 21 février 2021.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
www.toporama.fr

HRP Architecture
architecte du patrimoine
37, avenue de Clichy
75017 Paris
www.hrp.archi

TOPO RAMA
HRP ARCHITECTURE

SOMMAIRE

1. Emprise et localisation ——— 3

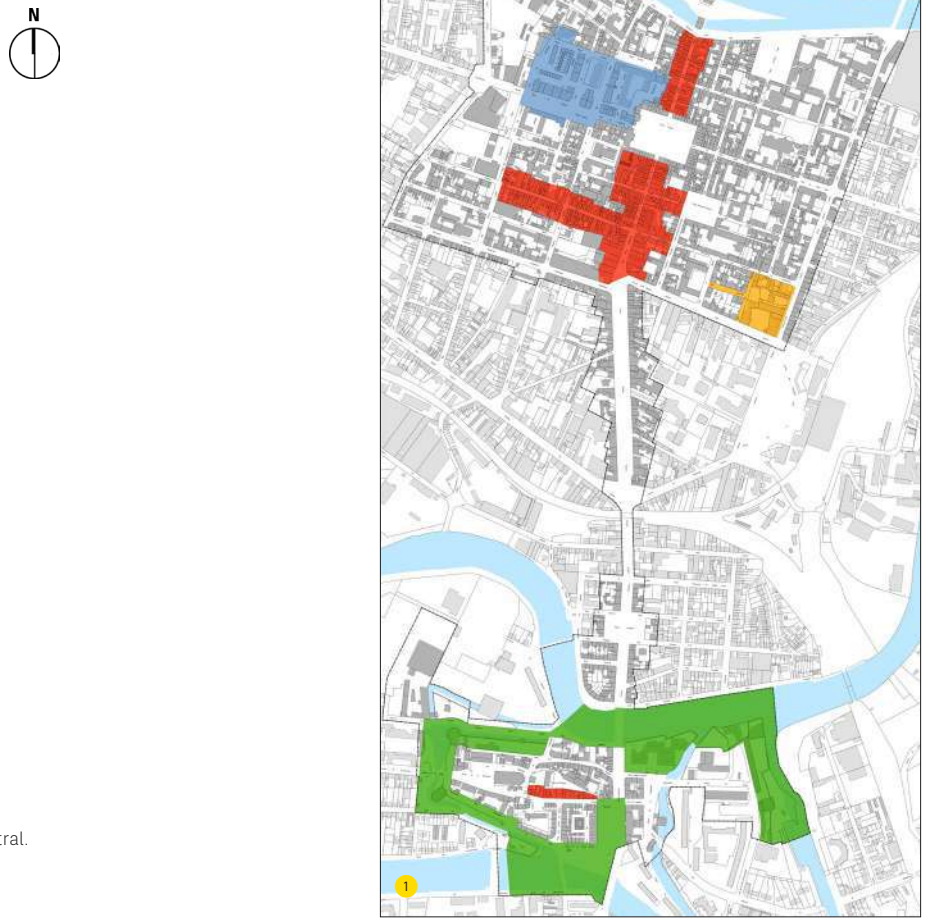
2. État actuel ——— 11

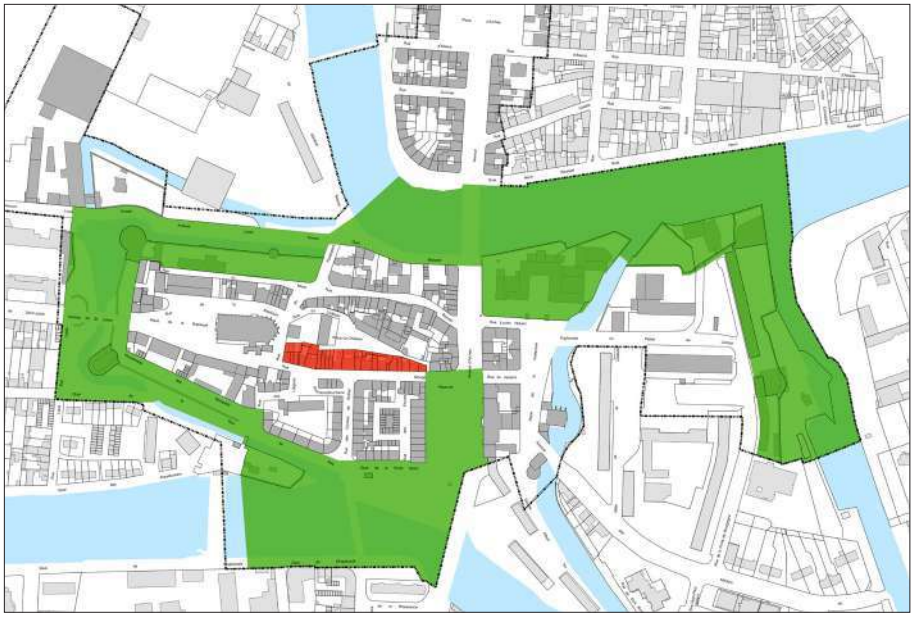
3. Orientations de projet ——— 19

1. Emprise et localisation

EMPRISE

OAP « Tour de ville de Mézières »

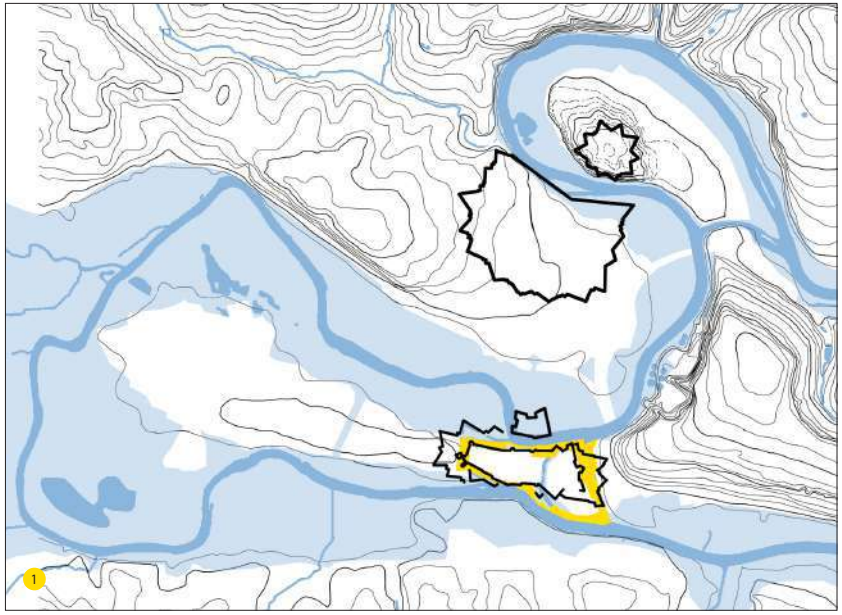




Zoom

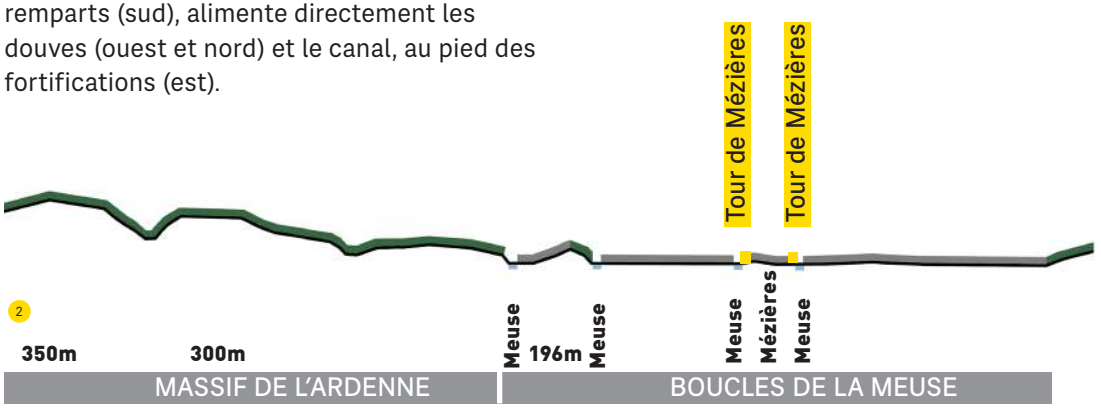
[1] D'après : plan cadastral.

LOCALISATION : ENTRE MEUSE ET ÉPERON ROCHEUX



Emprise de l'OAP
Courbe de niveau. Deux courbes : 5m
Fortifications de Charleville et Mézières en 1741
Cours d'eau (lit mineur)
Aléas d'inondations (lit majeur)

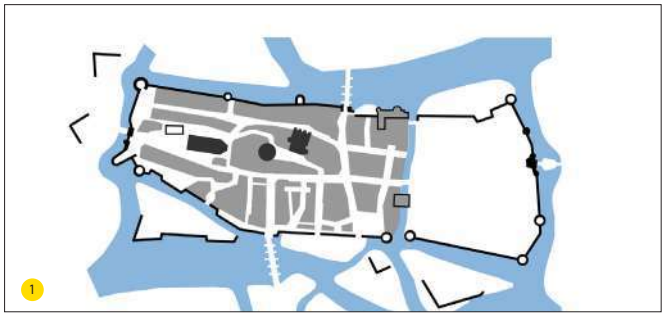
La ville fortifiée de Mézières s'installe sur l'isthme de la Meuse, site défensif naturel formé de roches dures.
Les remparts et les fortifications s'appuient sur le relief ou l'amplifient. La Meuse, qui fait office de douve naturelle au pied des remparts (sud), alimente directement les douves (ouest et nord) et le canal, au pied des fortifications (est).



Emprise de l'OAP
Agglomération de Charleville-Mézières
Forêt
Meuse

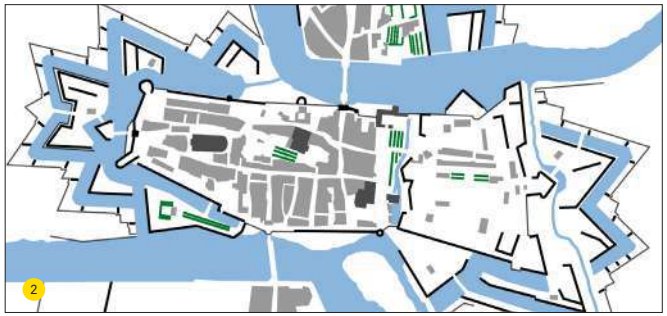
[1] Source : DREAL Grand Est (aléas inondations), IGN (courbes de niveau).
[2] D'après : Plan de paysage. Ville de Charleville-Mézières maître d'ouvrage, Rivière / Letellier maître d'œuvre. 1998.

GRANDES ÉTAPES HISTORIQUES



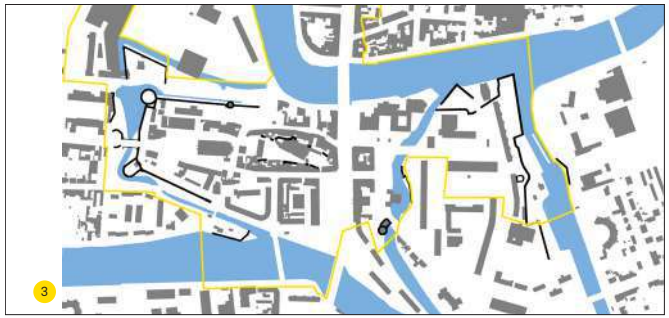
1560

• Enceinte de remparts, le fleuve faisant office de douves naturelles.
• Réseau de douves et canaux.



1590 > 1955

• À partir de 1590, transformation du quartier d'habitat est en citadelle militaire.
• Ajouts de fortifications autour des remparts (ouest) ou transformations des remparts en fortifications bastionnées (est).



Aujourd'hui

• Citadelle transformée en quartier d'habitat.
• Vestiges discontinus de remparts, de fortifications et de douves.

N

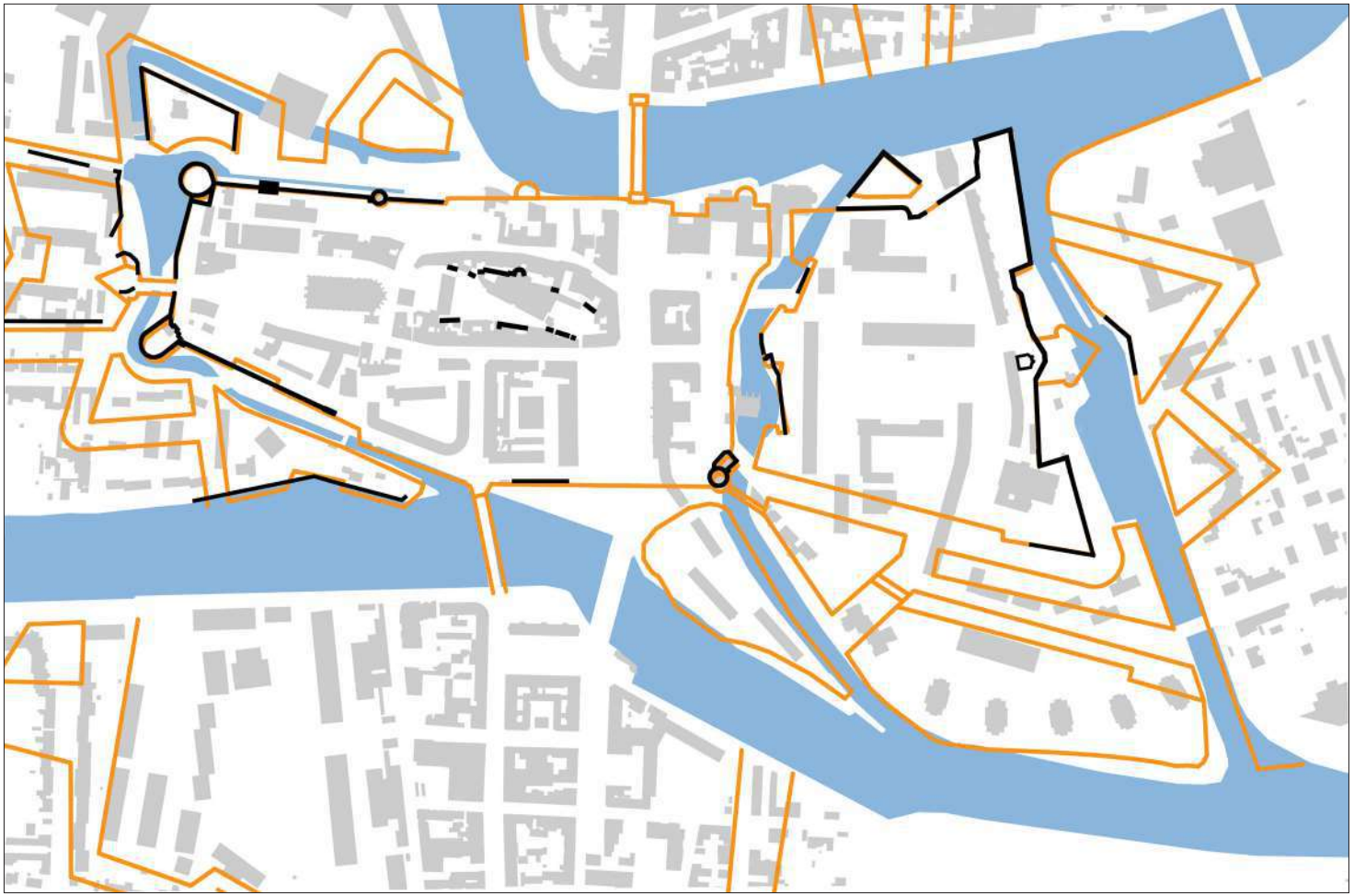
Remparts et fortifications
Bâti
Eau (Meuse, canal, douve)
Limite SPR

[1] Source : Ville de Charleville-Mézières.
[2] D'après le plan de 1560.
[3] D'après le plan de 1759.
[3] D'après le plan cadastral actuel. Source: ville de Charleville-Mézières..

PERSISTANCES HISTORIQUES DES FORTIFICATIONS

Rempart ou fortification disparu (XVIII^{e} siècle)
Vestige visible de rempart ou de fortification
Eau
Bâti

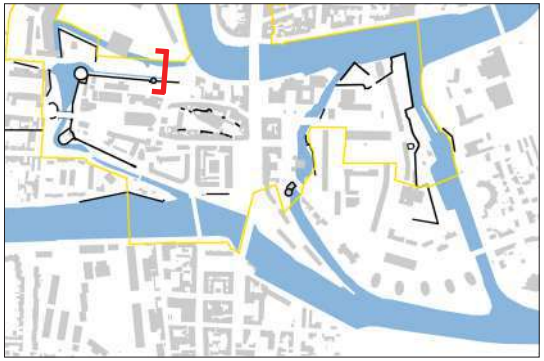
N

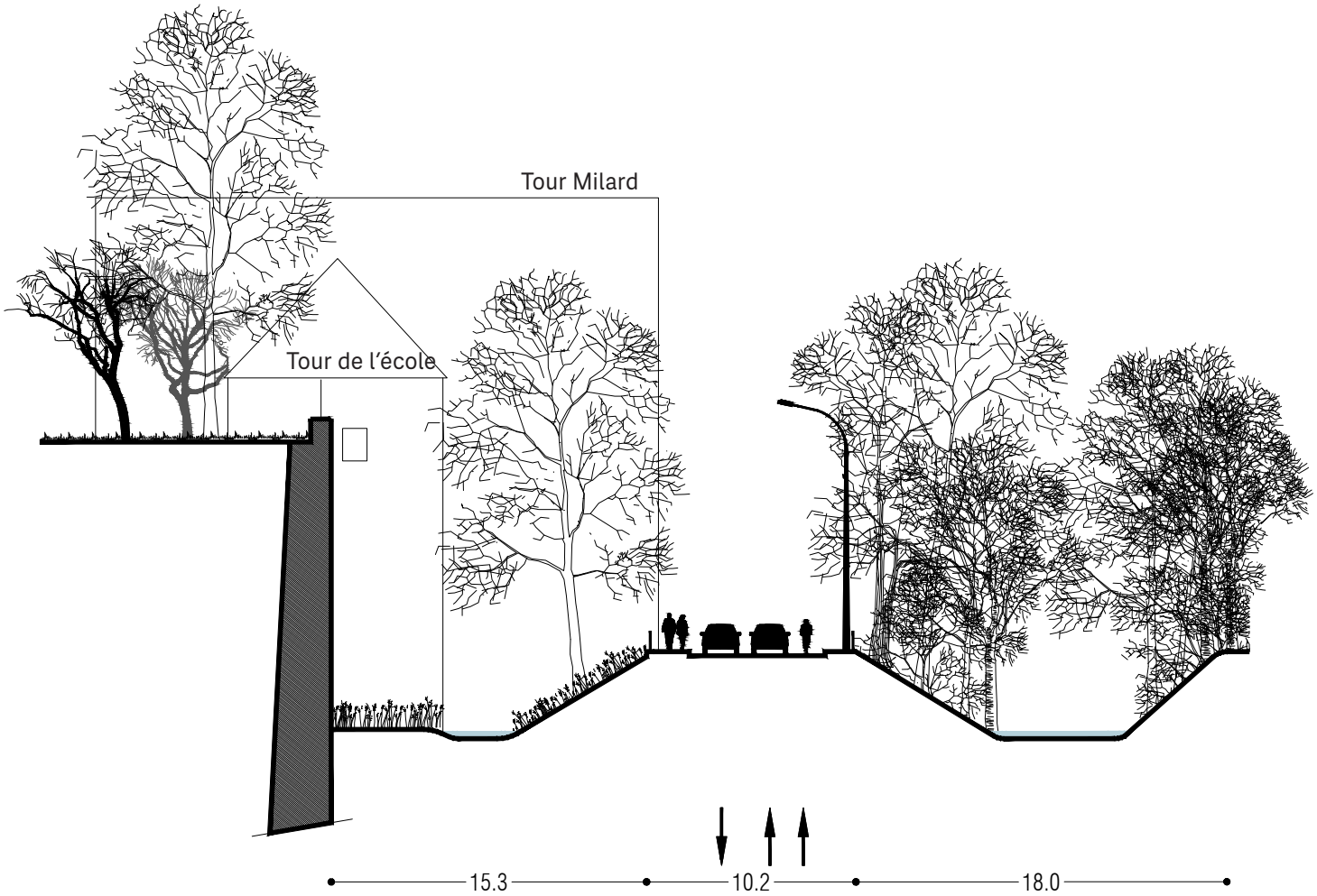


2. État actuel

REMPARTS NORD : FAIBLE PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES DOUVES

• Des douves quasi asséchées et investies par une végétation spontanée de milieu humide évoquant la friche. Quelques arbres de franc-pied conservés et montés en tige. Simplification du système hydraulique.
• L'avenue Tirman présente un profil évasé qui tend à estomper son caractère de « route-digue » placée hors des crues. Circulations piétonnes très étroites.
• Des hauts de remparts arborés.



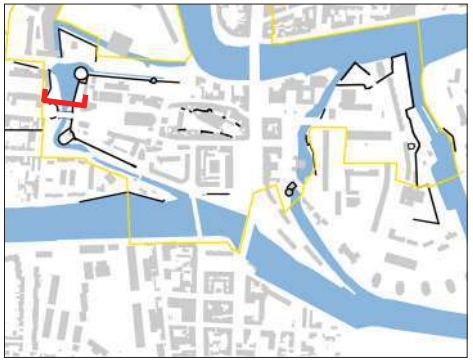


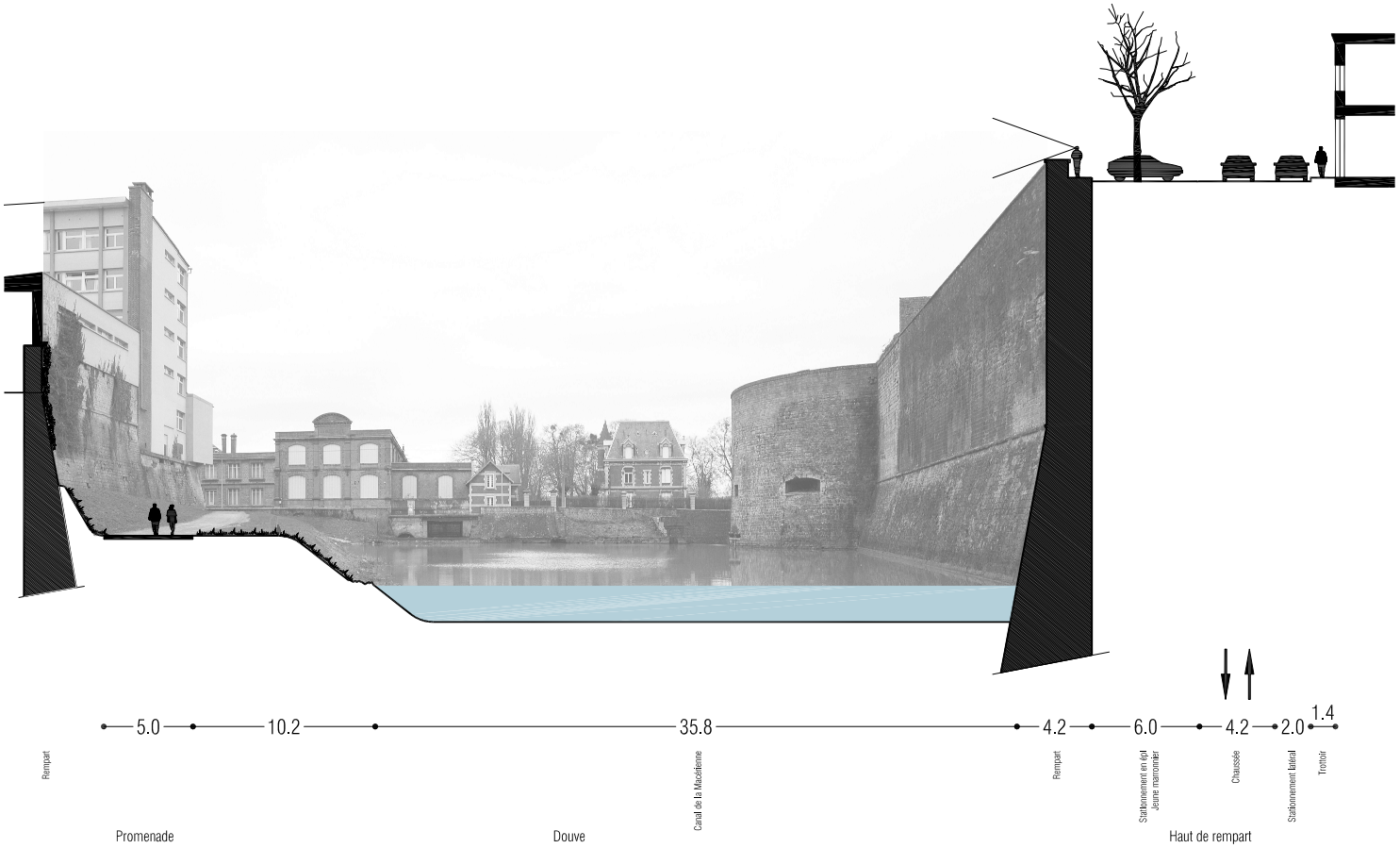


[1] Remparts nord. Photographie. 2014. Source: Toporama paysagistes.

REMPARTS OUEST : DES REMBLAIS DONT LES EMPRISES SONT FORTUITES

• Une douve en grande partie en eau, mais un remblai latéral dont on peine à comprendre le sens.
• Une vue directe sur la Macérienne, que ce soit depuis le pont Saint-Julien ou le fond des douves.
• Des hauts de remparts transformés en stationnement, avec plantation de jeunes arbres.

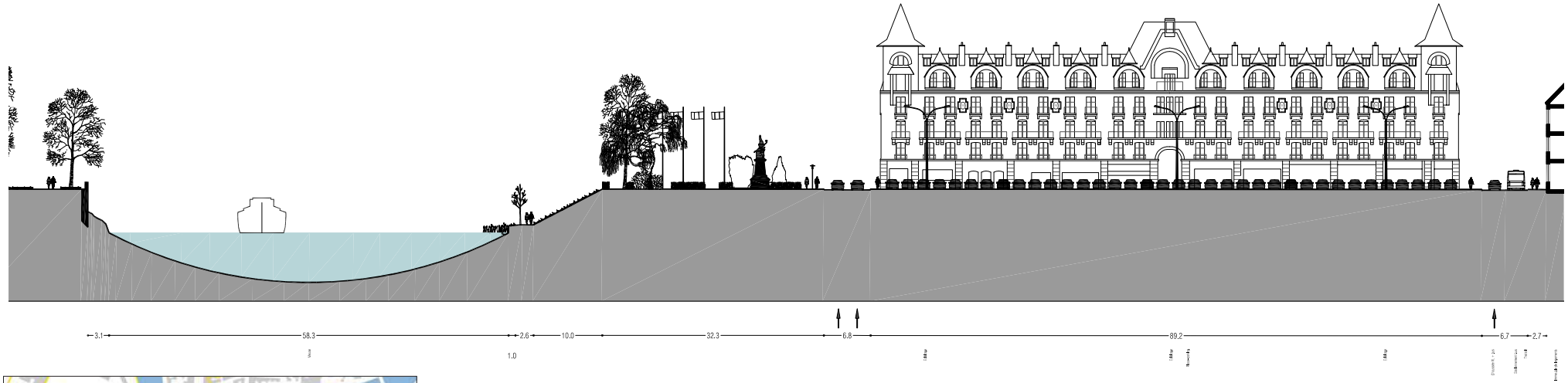


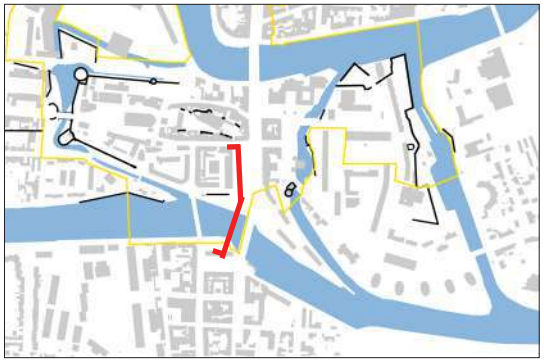




[1] Remparts ouest. Photograhie. 2014. Source: Toporama paysagistes.

QUAI DE LA PORTE NOIRE ET PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE : RELATION FAIBLE ENTRE LE FLEUVE ET LA VILLE

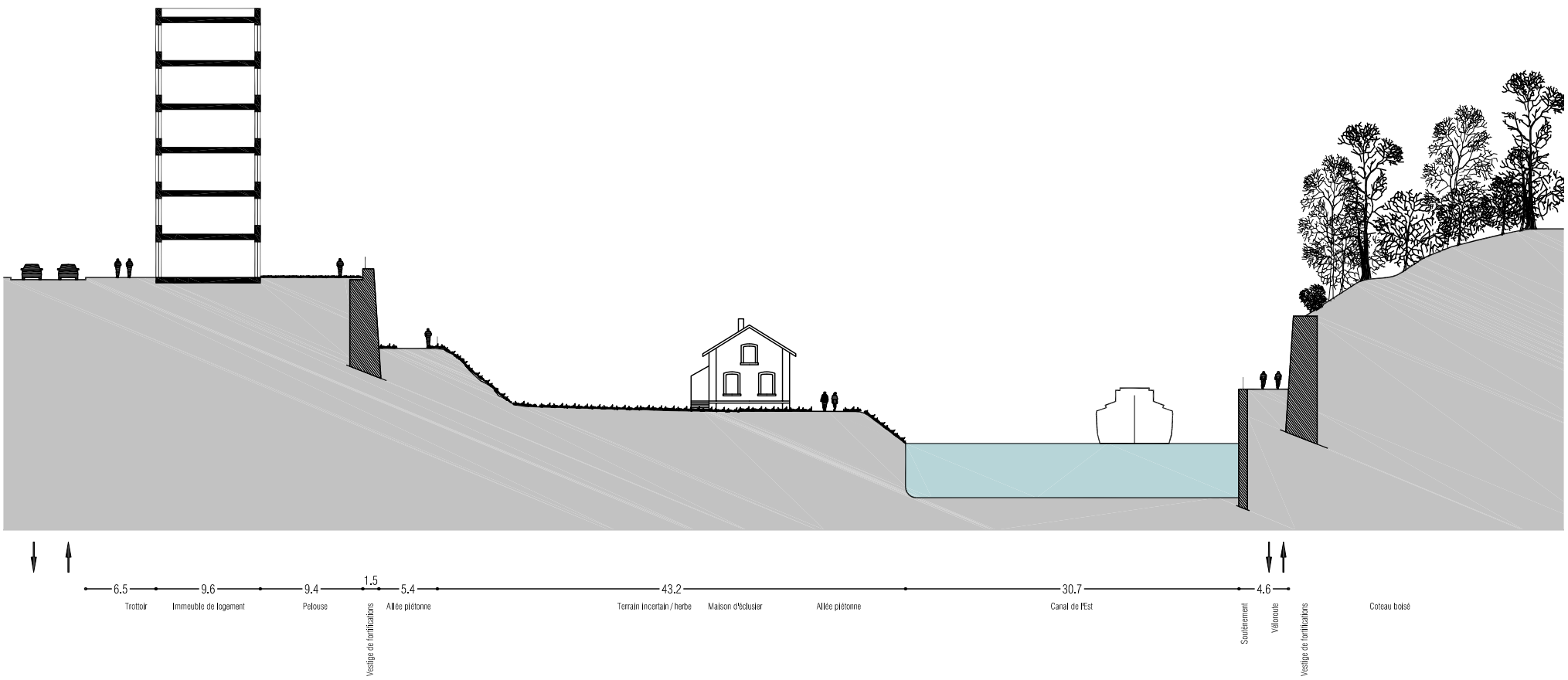


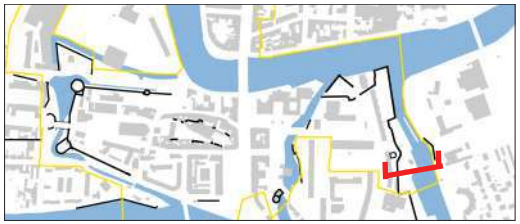




[1] Quai de la Porte Noire. Photographie. 2016. Source : Toporama paysagistes.

FORTIFICATIONS (EST) : DE GRANDS ESPACES RELÉGUÉS EN ARRIÈRE DE VILLE

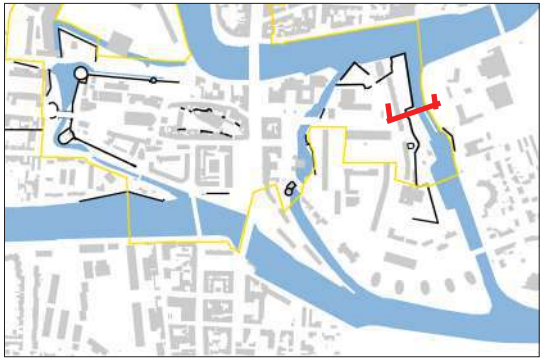


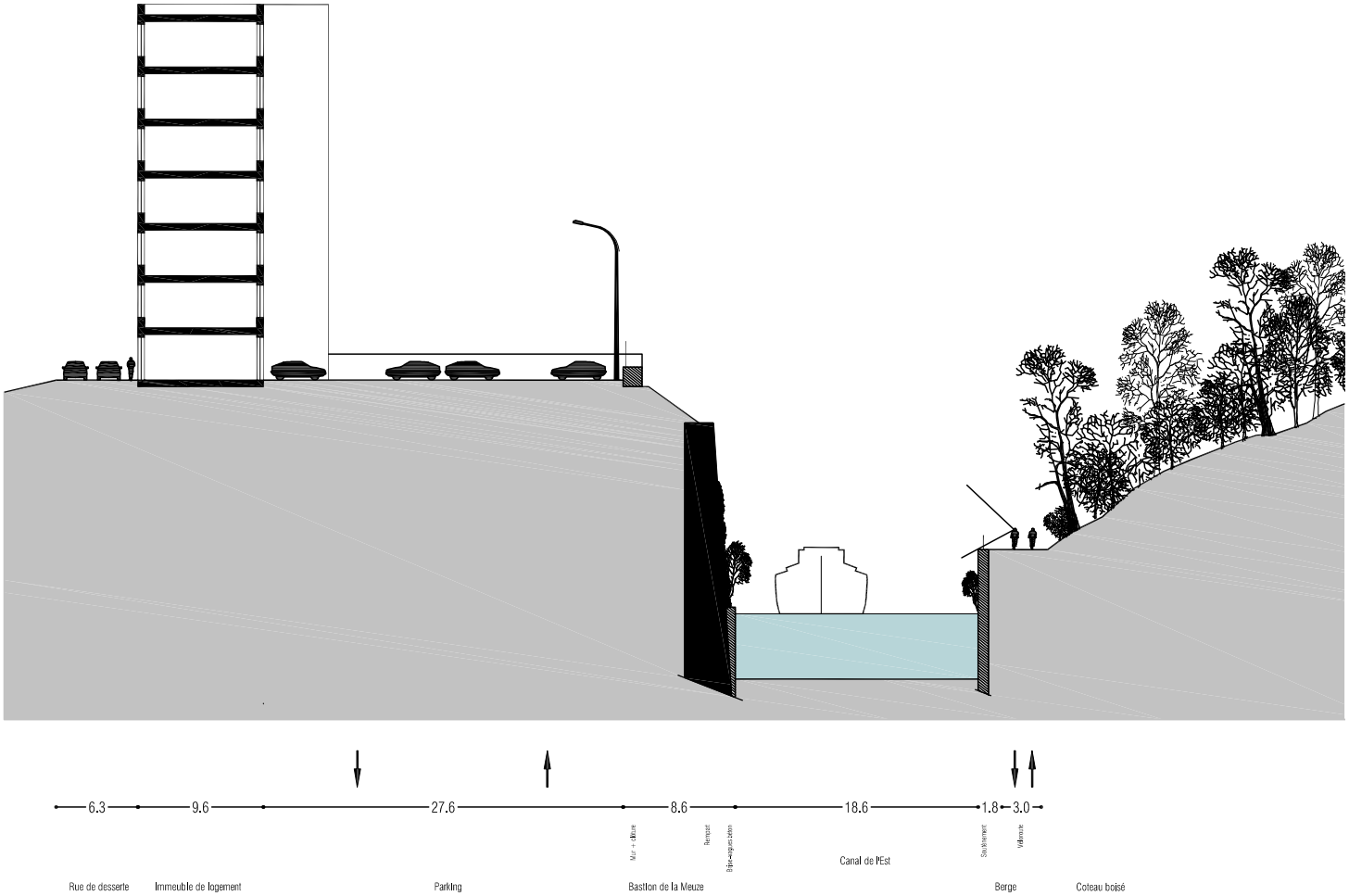


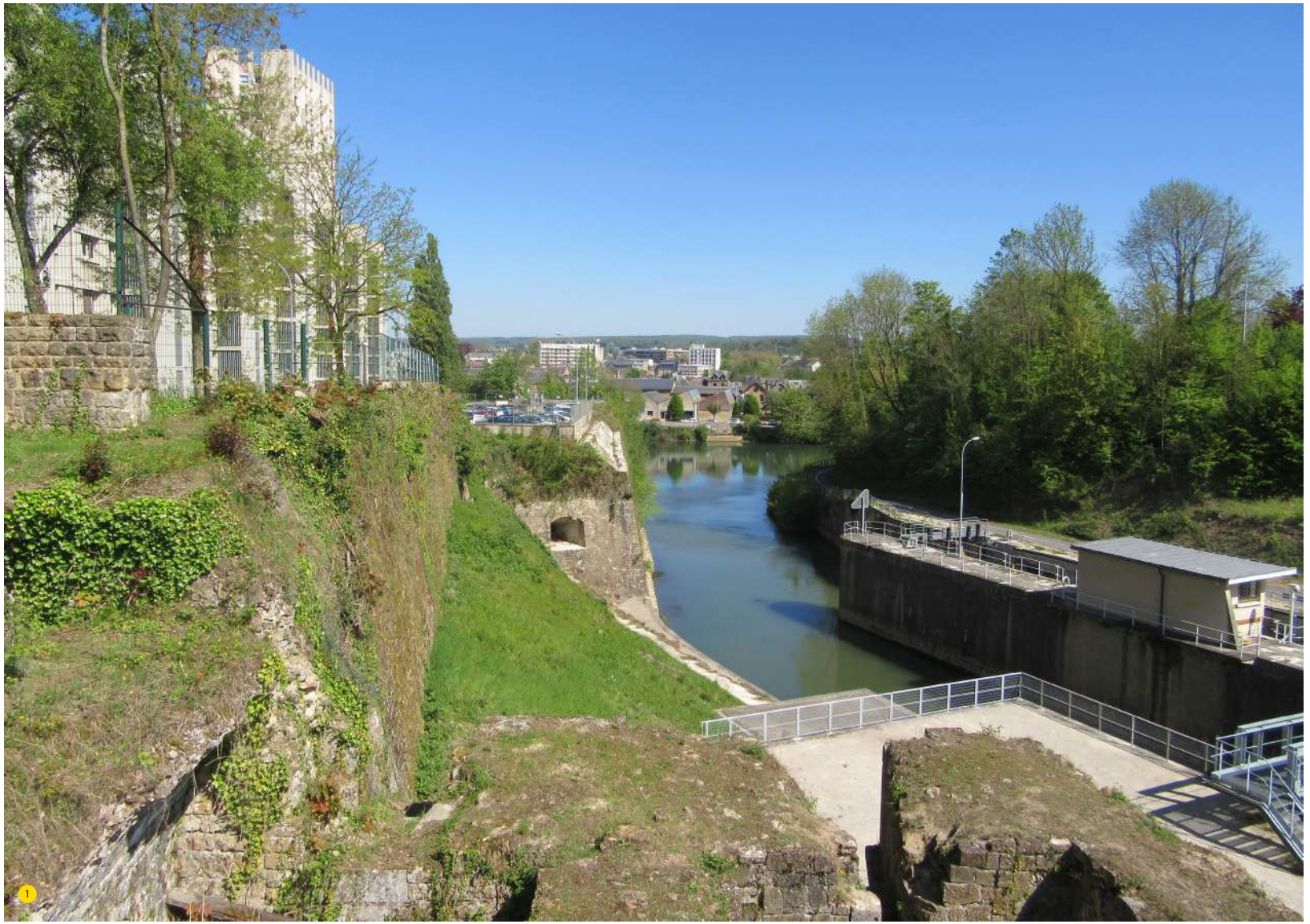


[1] Fortifications est. Photographie. 2017. Source: Toporama paysagistes.

FORTIFICATIONS (EST) : DES ARRIÈRES DE VILLE







[1] Fortifications est. Photograhie. 2017. Source: Toporama paysagistes.

3. Orientations de projet

1. RESTAURER LES REMPARTS ET FORTIFICATIONS

• Supprimer toute la végétation parasite qui se développe sur les maçonneries.
• Supprimer, dans la mesure du possible, tous les aménagements parasites (escaliers, murets, clôtures) qui brouillent la lecture des remparts ou fortifications. Chercher l'unité de l'ensemble.

• Restaurer les maçonneries.
La restauration des remparts et fortifications permet non seulement de les pérenniser, mais aussi d'affirmer leur impact visuel dans le paysage.



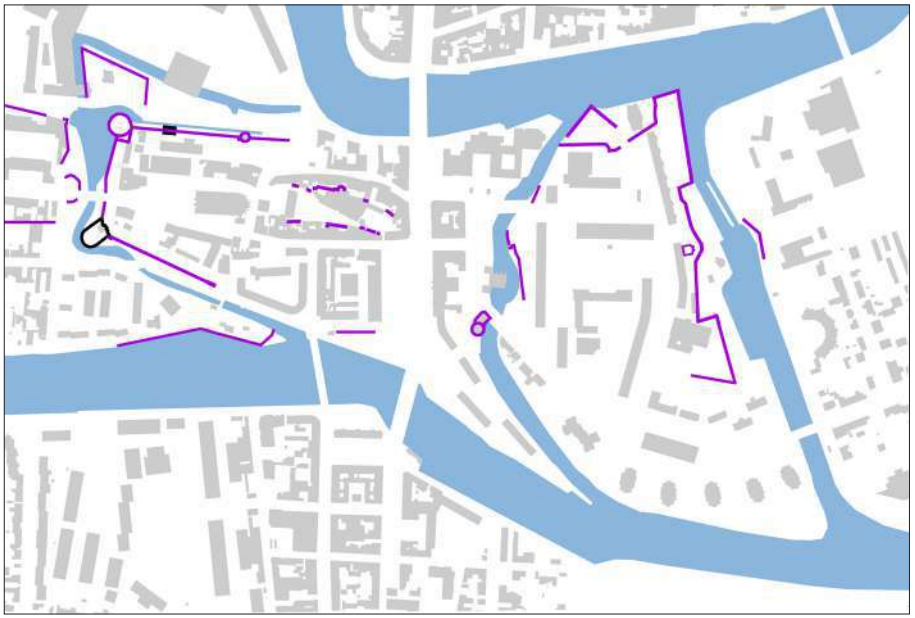


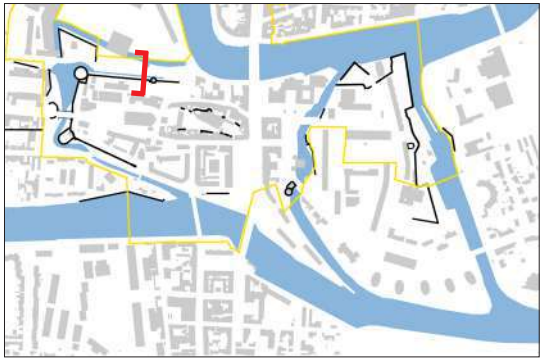
Image à titre d'illustration

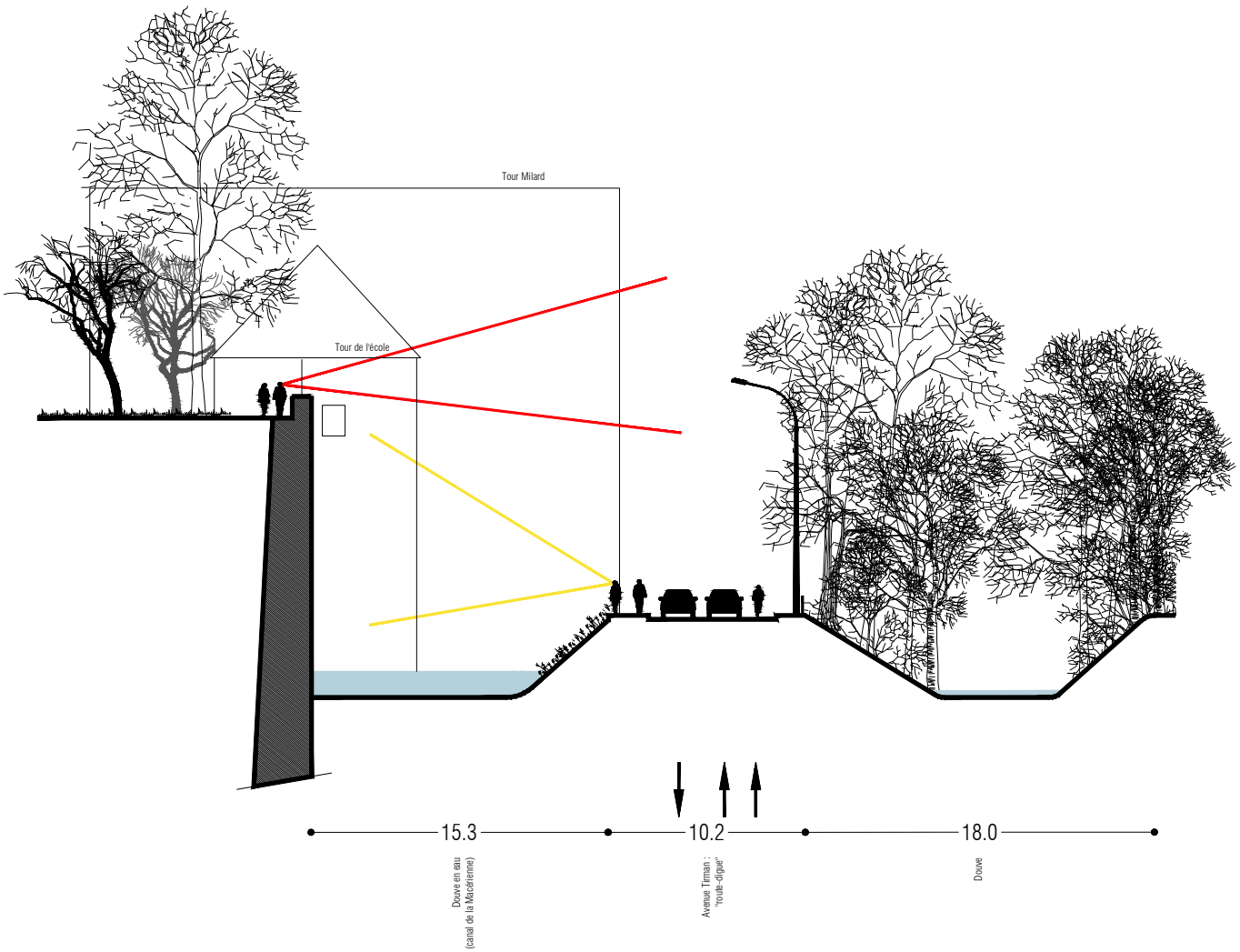
[1] Remparts récemment restaurés à Laon (Aisne). Photographie. 2014. Source: Toporama paysagistes.

2. RESTITUER DES DOUVES EN EAU / MAÎTRISER LEUR GÉOMÉTRIE
REMPARTS NORD

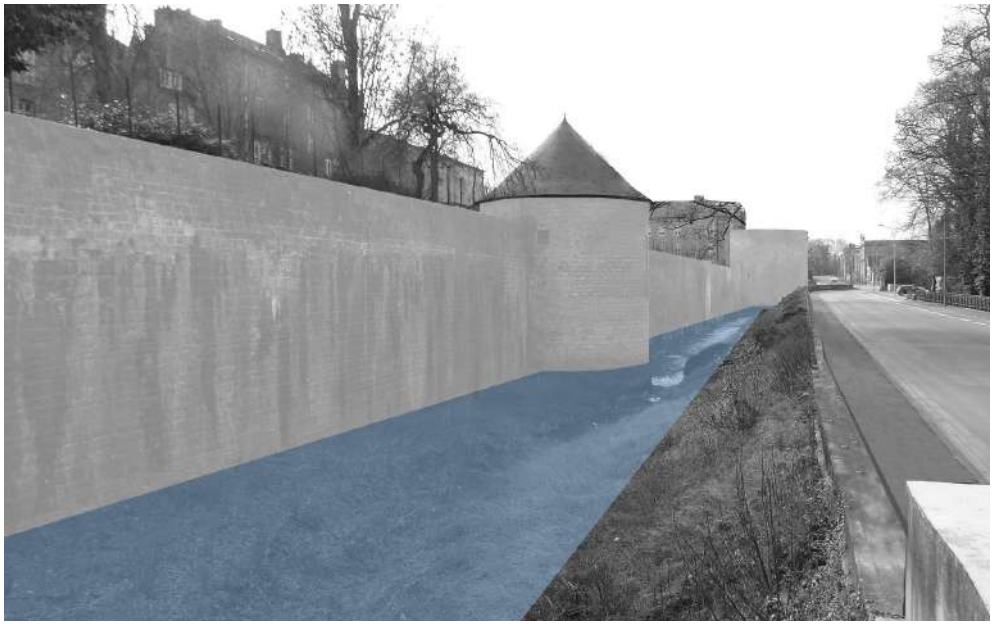
Affirmer le profil de l'avenue Tirman en «route-digue»:

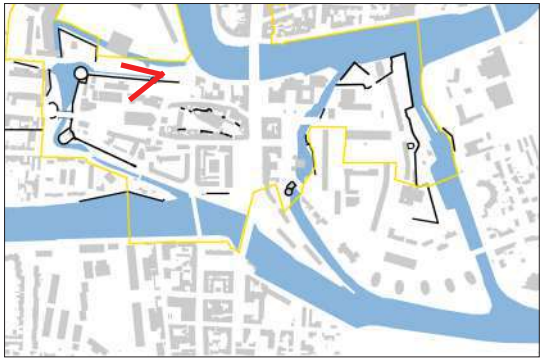
• Re-profiler le fond de forme de la douve et resserrer l'emprise de l'avenue Tirman.
• Remettre les douves en eau en modifiant l'altimétrie du trop-plein.
Ainsi l'eau vient-elle lécher les pieds de remparts sur toute leur longueur. Effets de miroir, contraste entre la verticalité des murs et l'horizontalité de l'eau, évocation de la destination défensive des remparts.
La largeur constante de la surface en eau permettant de dessiner clairement le tracé des remparts.
• Supprimer toute végétation spontanée enfrichant les anciennes douves et gênant la vue sur les remparts. Supprimer le garde-corps.











Projet :

• Fond de forme régulier de la douve.
• Remise en eau de la douve en modifiant l'altimétrie du trop-plein.
• Largeur constante de la surface en eau permettant de dessiner le tracé des remparts.
• Suppression de toute végétation spontanée gênant la vue sur les remparts.
• Restauration des remparts.
• Suppression éventuelle du garde-corps de l'avenue Tirman.

L'EXEMPLE DE NANTES

• Par ses effets de miroir et son horizontalité parfaite, une surface en eau valorise la verticalité des murs qu'elle borde.
• L'eau présente en outre l'avantage de mettre les visiteurs à distance des murs, ce qui évite les dégradations et oblige à prendre un recul permettant de mieux apprécier la monumentalité de l'édifice.
• Les surfaces en eau présentent une largeur quasi constante permettant de «dessiner» le tracé des remparts.
• Évocation d'une tour disparue.
• Ponctuellement, des passerelles enjambent les douves et donnent accès à des portes.



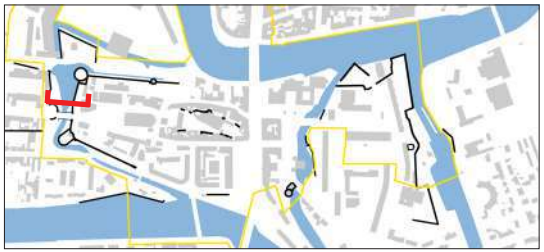
Image à titre d'illustration

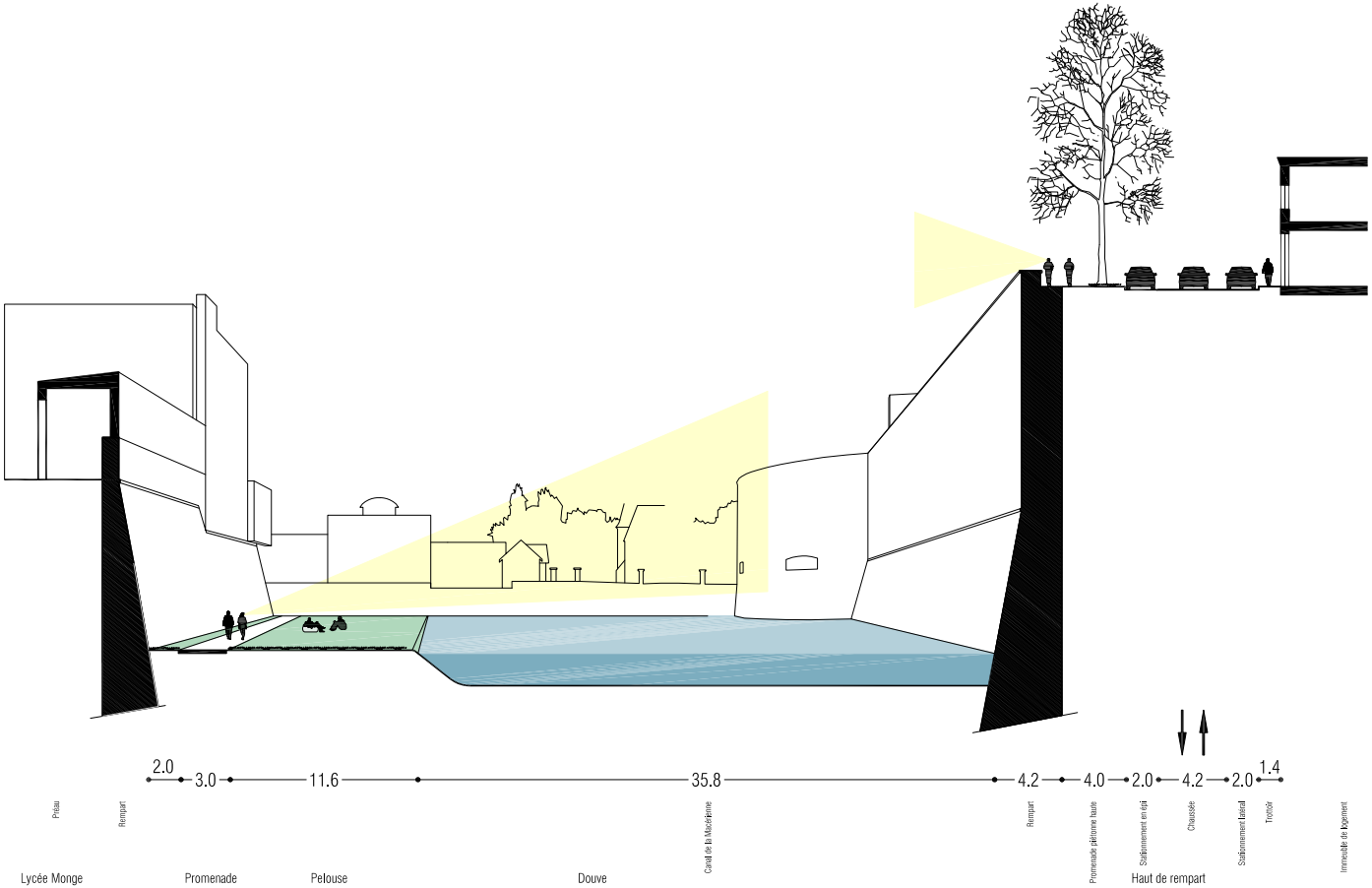
Suppression du remblai

- Surface enherbée qui prolonge le plan d’eau.
- Circulation à distance des remparts.
- Usages multiples de l’aire engazonnée.

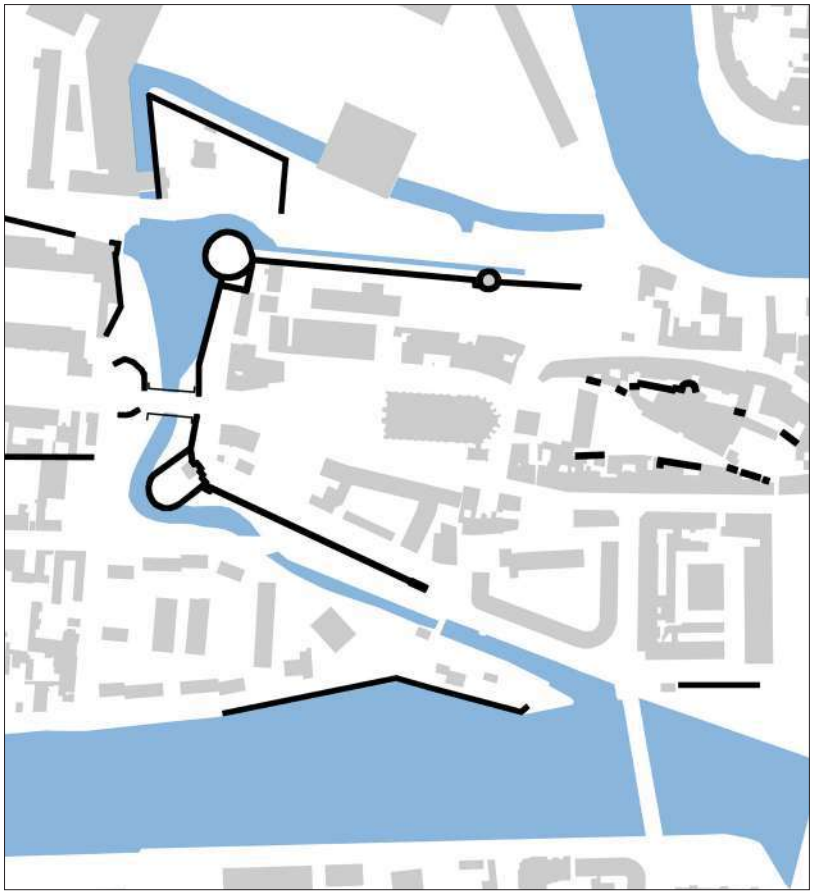


Image à titre d’illustration

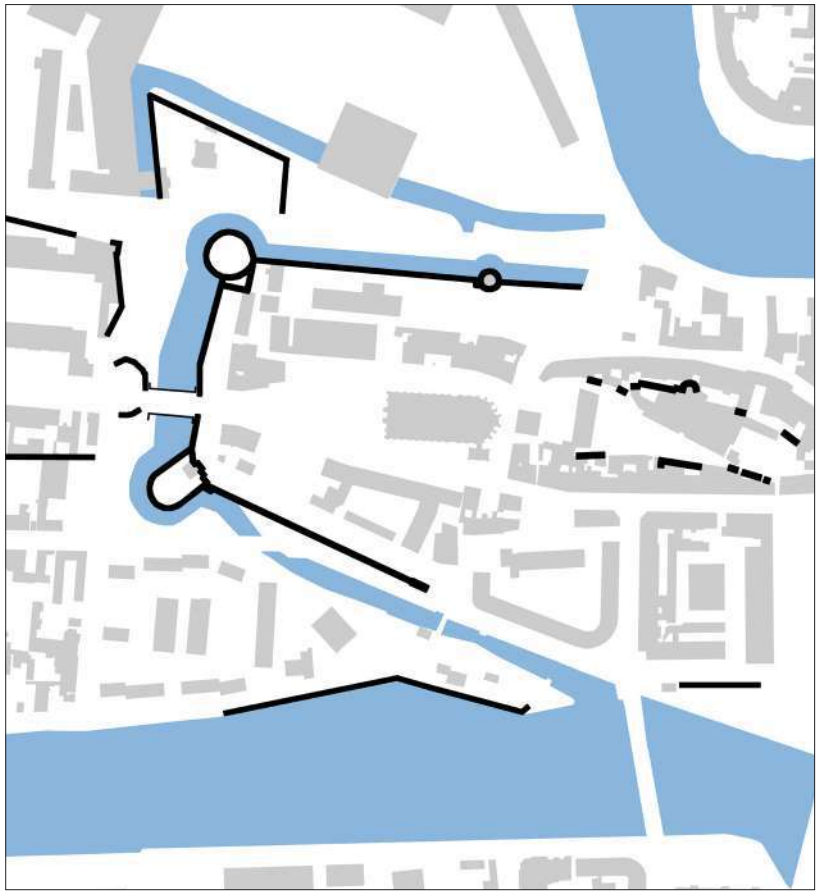




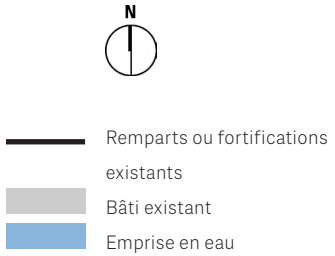
[1] Réference: château des ducs de Bretagne, à Nantes.



Existant



Projet



3. QUAI DE LA PORTE NOIRE : RENFORCER LA RELATION FLEUVE / PLACE

Sculpture du sol

• Sculpter le sol en une série de gradins, de terrasses et, le cas échéant, de promontoires, permettant de connecter la place à la Meuse.
• Anticiper les crues de la Meuse en offrant une sur-largeur inondable.

Vues

• Dégager de larges ouvertures visuelles sur la Meuse depuis le quai et la place.

Usages

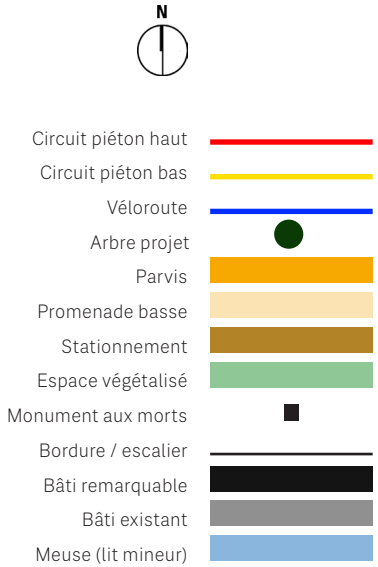
• Faire des quais et de leurs berges des espaces à vivre.
• Offrir des accès à l'eau depuis le sentier : là où la pente le permet, là où la vue l'invite.
• Favoriser les activités de bords d'eau : péniches, guingette, pêche, aviron et canoë...

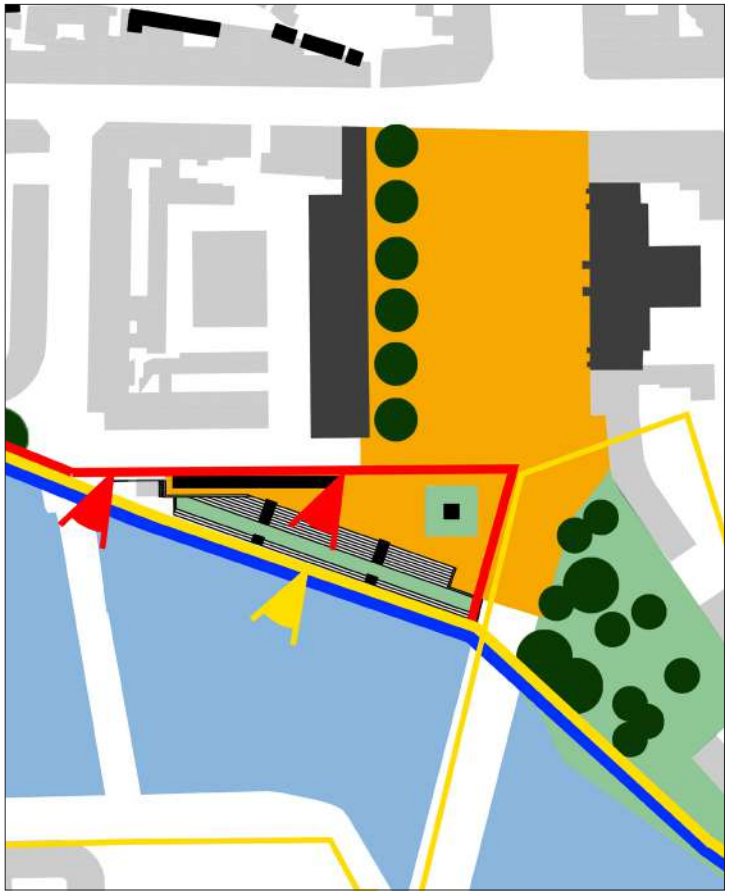
Végétal

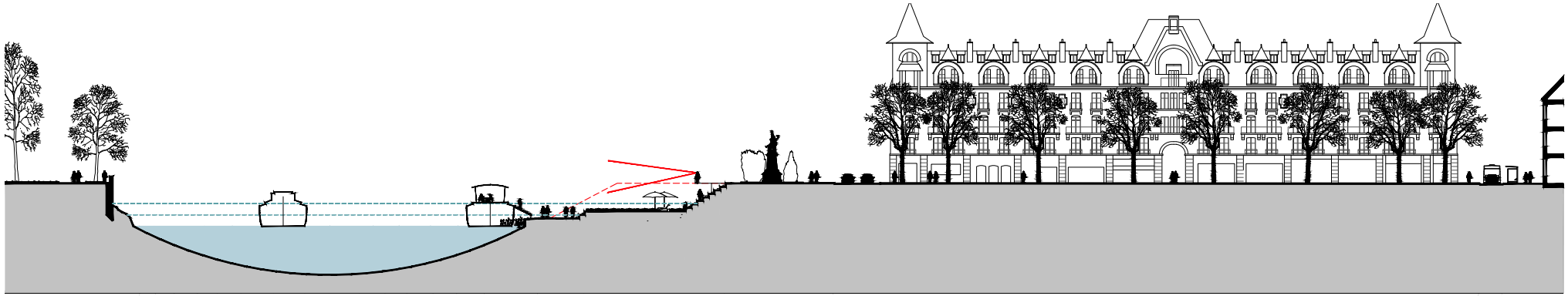
• Jardiner les quais (maîtriser le végétal).
• Développer une végétation de berge (milieu humide).
• Éventuellement, planter la place de l'hôtel de ville

Mobilité

• Faire du quai de la Porte noire un maillon d'un vaste circuit piéton et cyclable le long de la Meuse (itinéraire cyclable des berges de Meuse à l'échelle du département des Ardennes).







Meuse

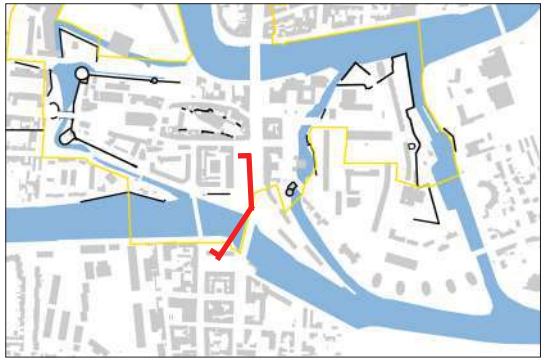
Péniches accostées

Berge végétalisée
Circulation piétonne
Véloroute

Berge :
• Sculpture en gradins
• Pelouse / jardins

Monument aux morts

Chaussée en plateau



Déblaiement

Crue décennale / centenale (niveau indicatif)

Meuse

4. CRÉER DES CIRCUITS PIÉTONS DE DÉCOUVERTE CONTINUS

Exemple de la citadelle Vauban à Lille (59).

Circuit continu en boucle.



Promenade piétonne

Citadelle

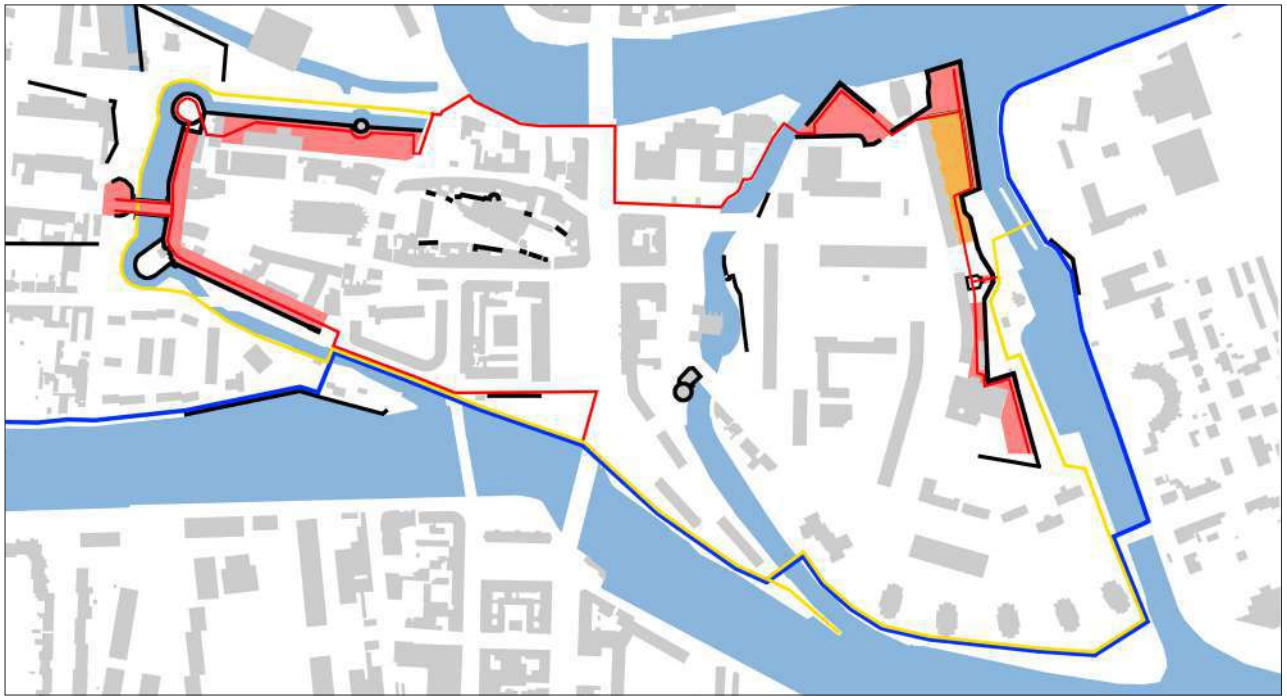
[1] Dépliant touristique. Source: Ville de Lille.



Image à titre d'illustration

[2] Promenade autour de la citadelle de Lille. Mai 2017.

Des parcours continus sont organisés tout autour de la ville, en haut de remparts et en pied de remparts, au bord de l'eau.
Ponctuellement, des belvédères sont aménagés (remparts de Mézières, fortifications de la citadelle).
Des parcours piétons doublent, à l'est et au sud, la véloroute des Ardennes.



PROJET
- « Promenade-belvédère » (haut de rempart)
- Belvédère
- « Promenade basse » (au bord de l'eau, en pied de rempart)
- Itinéraire vélo
- Parking existant préservé
- Eau. Emprise projet

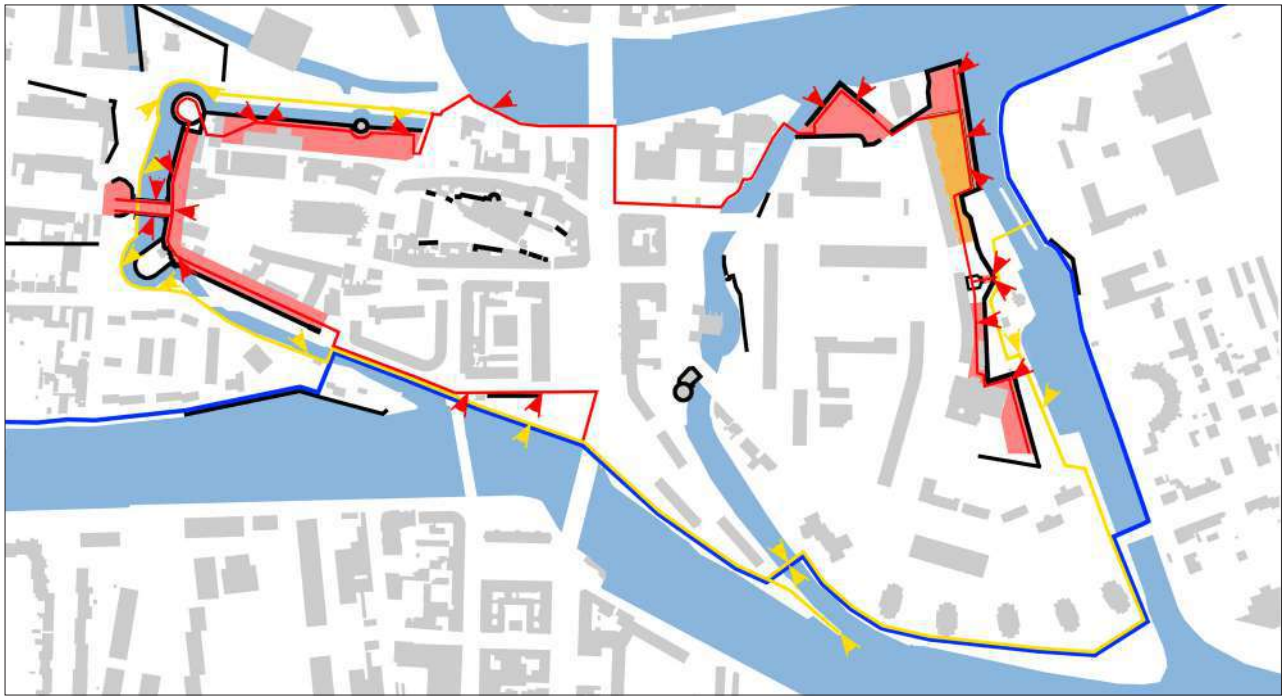
EXISTANT
- Rempart / fortification
- Bâti

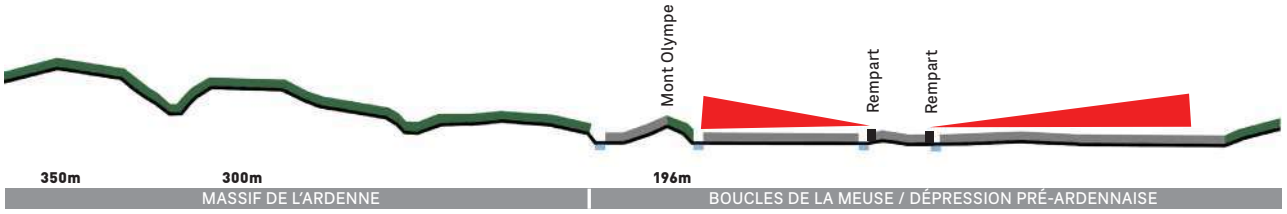
3. FAVORISER LES VUES, LOINTAINES ET PROCHES

L'éperon rocheux de Mézières constitue un belvédère naturel sur les horizons, au-moins jusqu'au mont Olympe.
La « promenade des douves », en pied de rempart, offre des points de vue complémentaires de ceux de la « promenade-belvédère », en haut de remparts.
Que ce soit aux pieds des remparts ou en haut, la promenade alterne les vues cadrées et les vues panoramiques sur l'horizon.
Les hauts de remparts deviennent des « promenades-belvédère ».

PROJET
« Promenade-belvédère » (haut de rempart)
Belvédère
Point de vue en belvédère
« Promenade basse » (au bord de l'eau, en pied de rempart)
Point de vue promenade basse
Parking existant préservé
Eau. Emprise projet

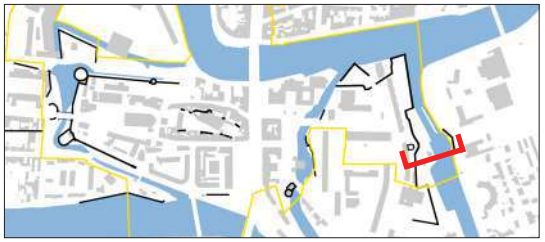
EXISTANT
Rempart / fortification
Bâti



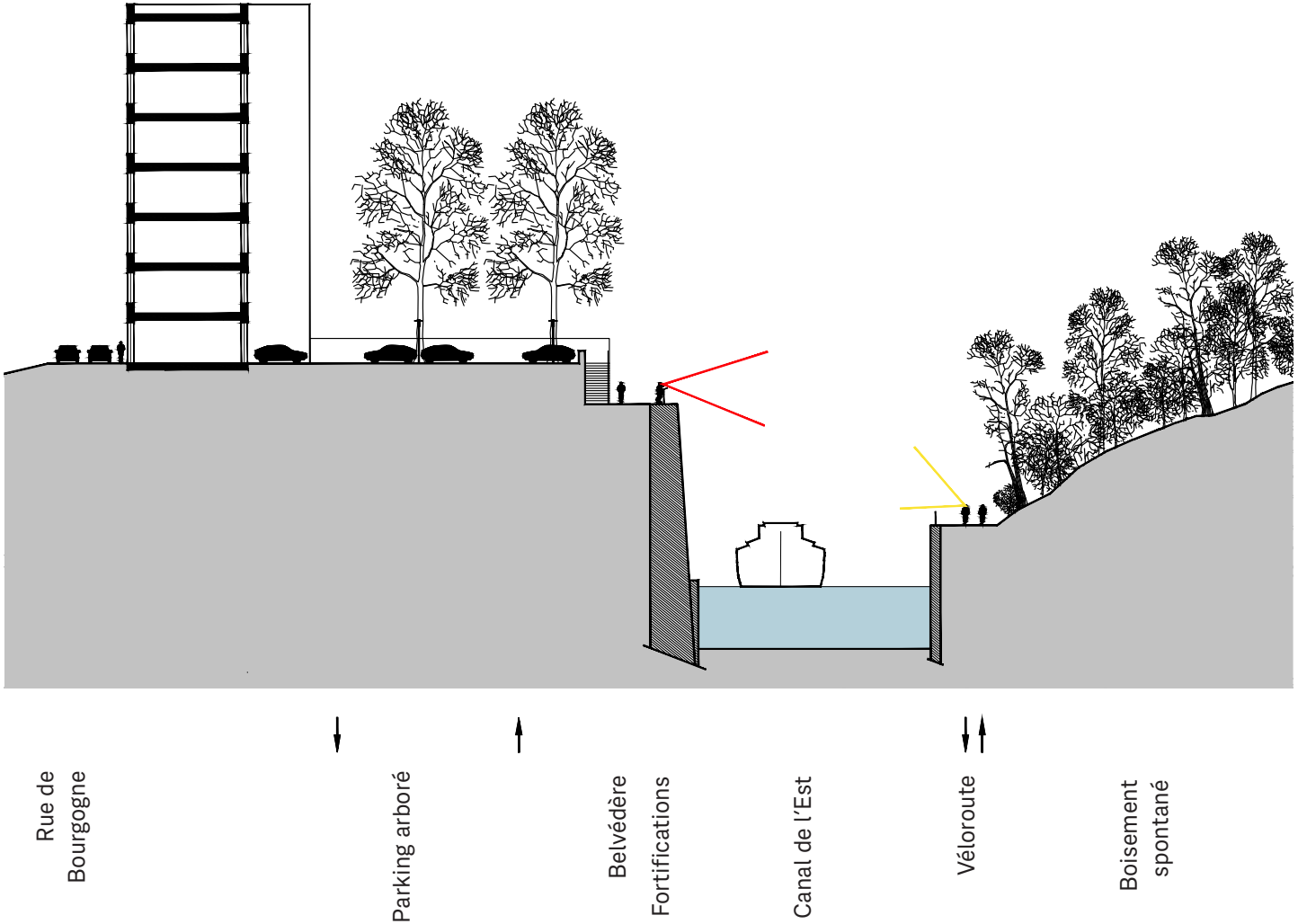


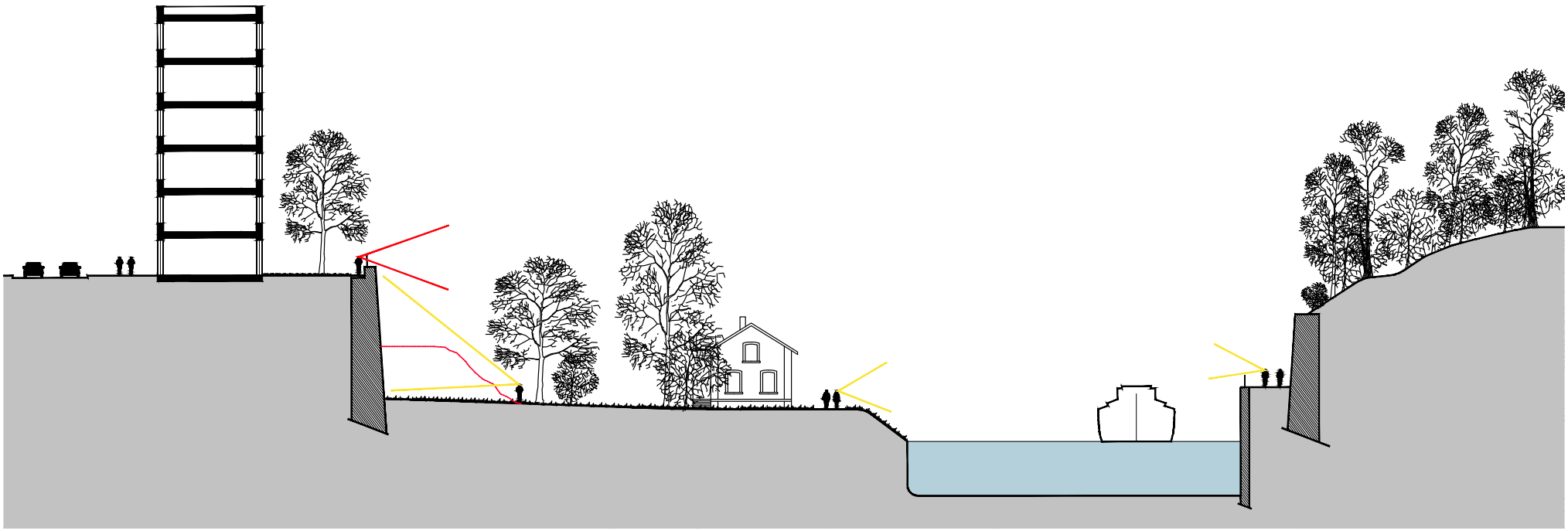
3. FAVORISER LES VUES, LOINTAINES ET PROCHES
LA CITADELLE

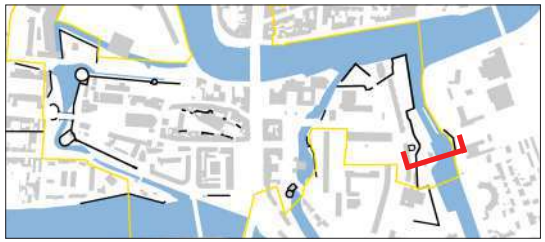
Réaménager le parking:
• En le végétalisant (alignement d'arbres).
• En dégageant un large espace piéton au sommet des remparts donnant la vue sur le paysage (belvédère).



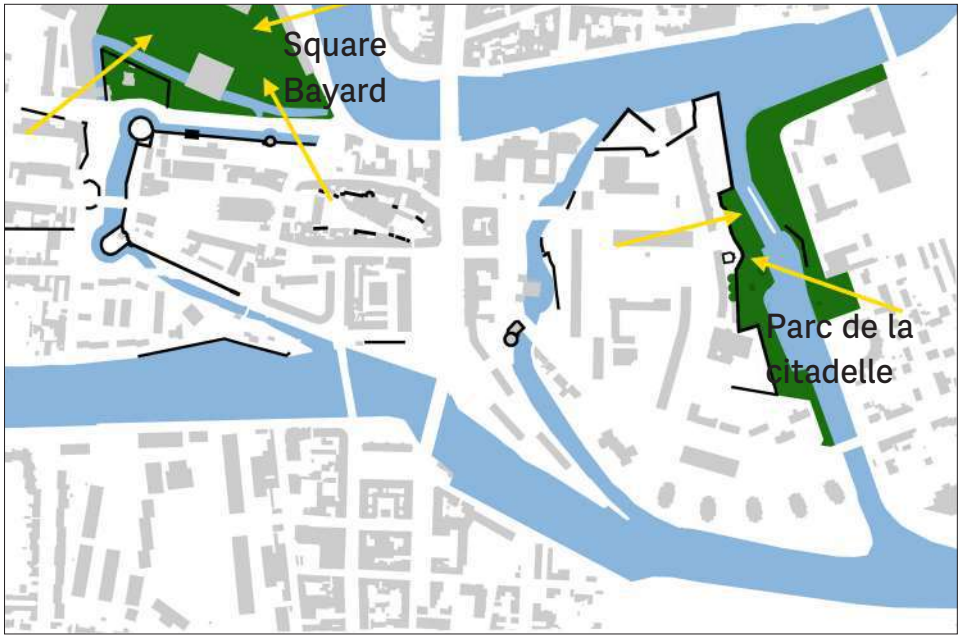
Belvédère
Parking
Vestiges de fortifications
Eau
Bâti




Nouvel alignement
Vestige de citadelle
Remblai superflu à supprimer
Maison de l'éclusier
Canal
Vestige de citadelle
Boisements spontanés



4. CRÉER UNE TRAME VERTE
DONNER UN PARC AU QUARTIER DE LA CITADELLE





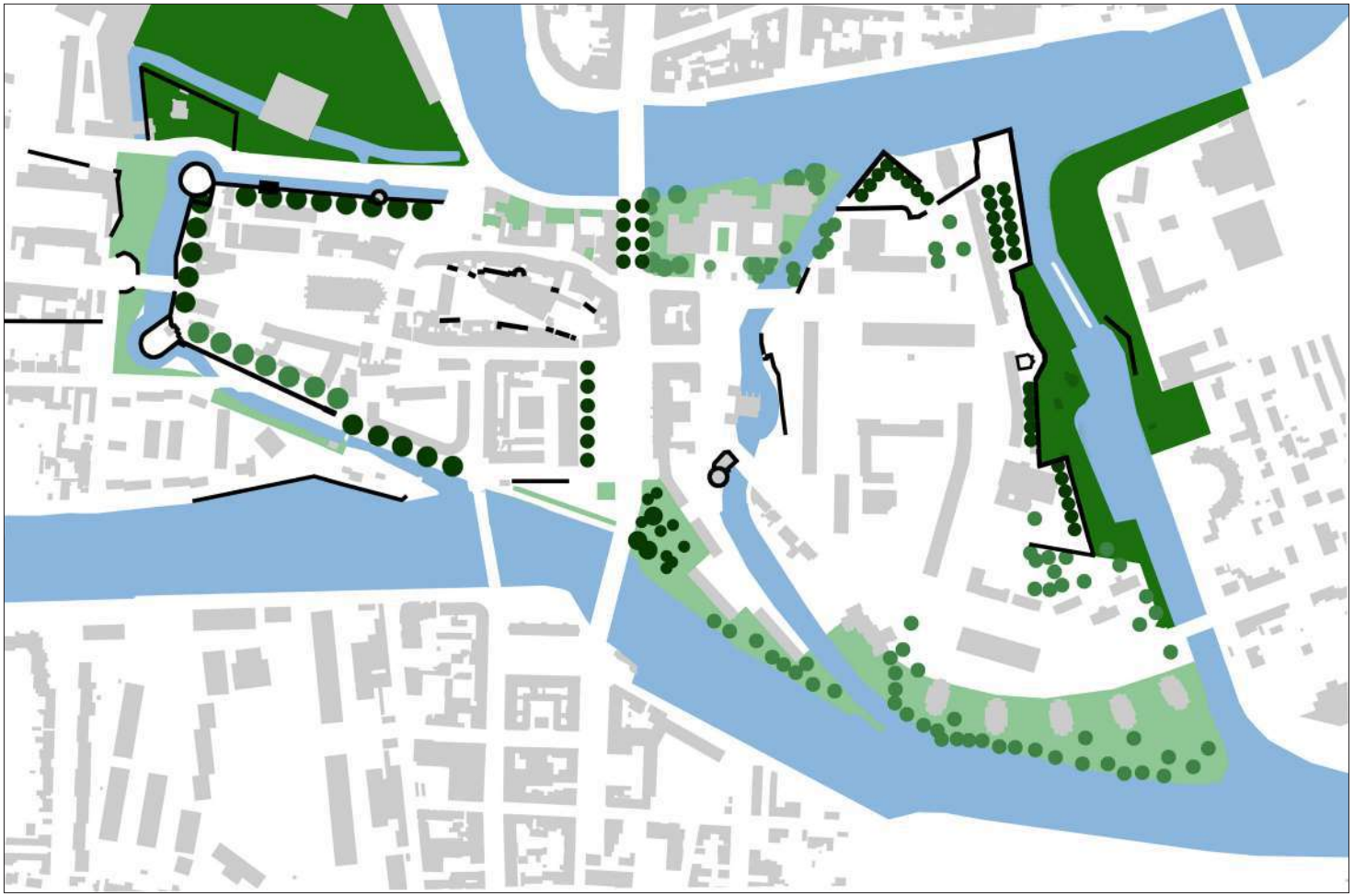
Images à titre d'illustration

Alors que le Mézières médiéval, le faubourg Saint-Julien et Arches bénéficient de la proximité du square Bayard, le quartier de la citadelle, plus excentré, ne bénéficie d'aucun parc ou square. En créer un au pied de la citadelle pallierait ce manque.

Offrir une multiplicité d'usages

• Jardins familiaux (moyennant une insertion des actuels jardins dans le futur parc et une requalification des clôtures, cabanes, etc.).
• Pratiques sportives: basket, pétanque, tir à l'arc, etc. (à condition que les infrastructures sportives restent discrètes et / ou réversibles).
• Jeux d'enfants.
• Activités culturelles en plein air. Cinéma ?
• Valorisation de la halte nautique sur le canal.
• Pique-nique / détente.

Les pieds et hauts de remparts participent de la «ceinture végétale», tout autour de Mézières, du square Bayard jusqu'au futur «parc de la citadelle», en passant par le square Albert Ier et le quai de la Porte noire, qui sera remodelé en un vaste gradinage végétalisé.



PROJET
Espaces végétalisés existants à créer ou à renforcer
Alignement d'arbres à préserver
Alignement d'arbres à créer
Eau. Emprise projet

EXISTANT
Rempart / fortification
Bâti
Emprise du SPR

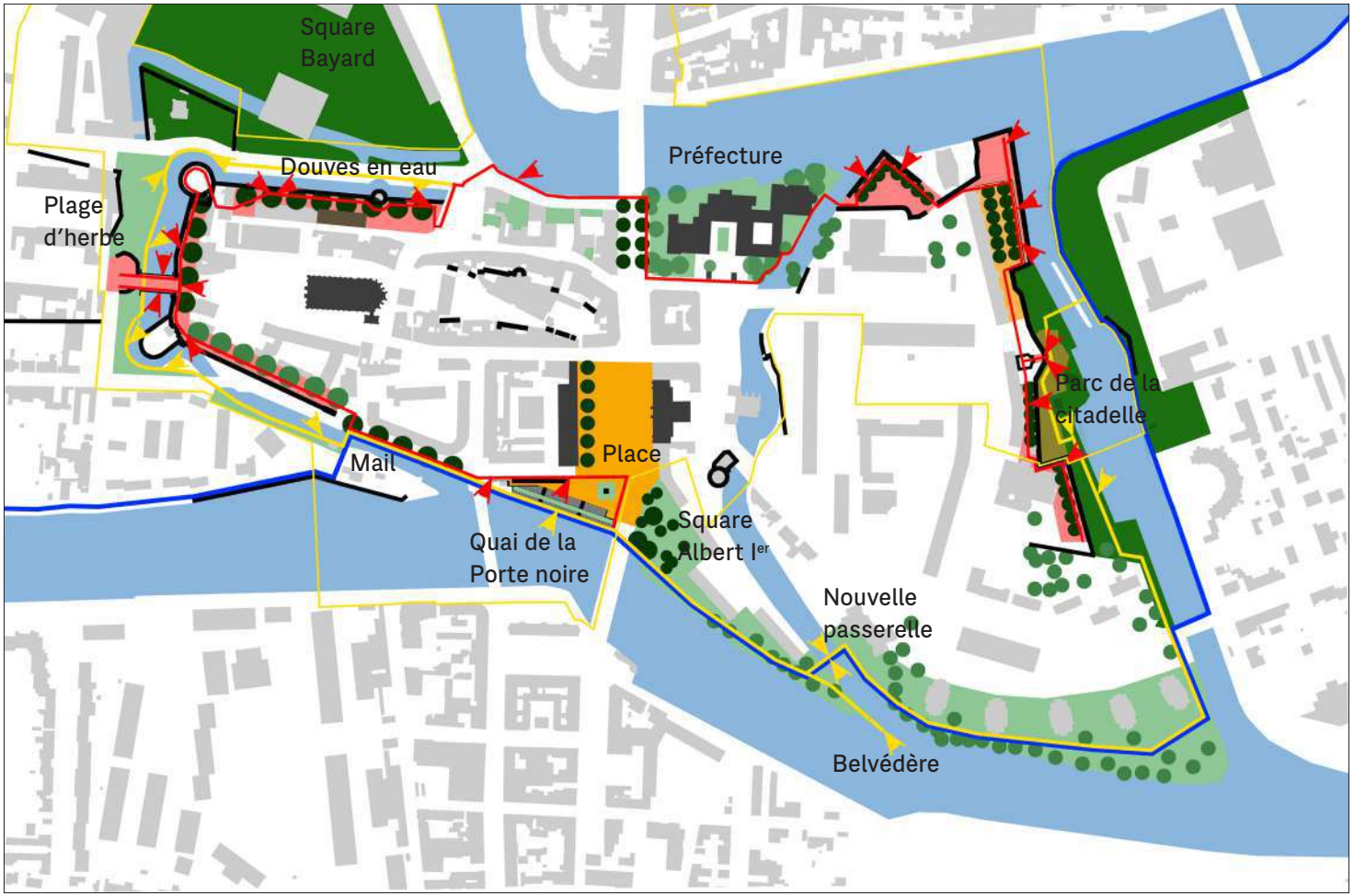
N

SYNTHÈSE : CRÉER UN « TOUR DE VILLE »

PROJET
- Espaces végétalisés à créer ou à renforcer
- Alignement d'arbres à préserver
- Alignement d'arbres à créer
- « Promenade-belvédère » (haut de rempart)
- Belvédère
- Point de vue en belvédère
- « Promenade basse » (au bord de l'eau, en pied de rempart)
- Point de vue promenade basse
- Sol noble
- Parking existant préservé
- Itinéraire cyclable
- Eau. Emprise projet
- Espace à construire

EXISTANT
- Rempart / fortification
- Bâti
- Bâti remarquable
- Emprise du SPR

N



SYNTHÈSE : CRÉER UN « TOUR DE VILLE »

Remparts, fortifications et douves

• Poursuivre la restauration des remparts et fortifications.
• Supprimer la végétation qui occulte les remparts et trouble leur perception (arbres de franc-pied notamment).
• Supprimer les remblais et mouvements de terre qui ont enseveli les pieds de remparts et fortifications (citadelle et remparts ouest).
• Affirmer la douve nord en la remettant en eau. Modifier l'altimétrie des trop-plein de façon à étendre les surfaces en eau.

Usages

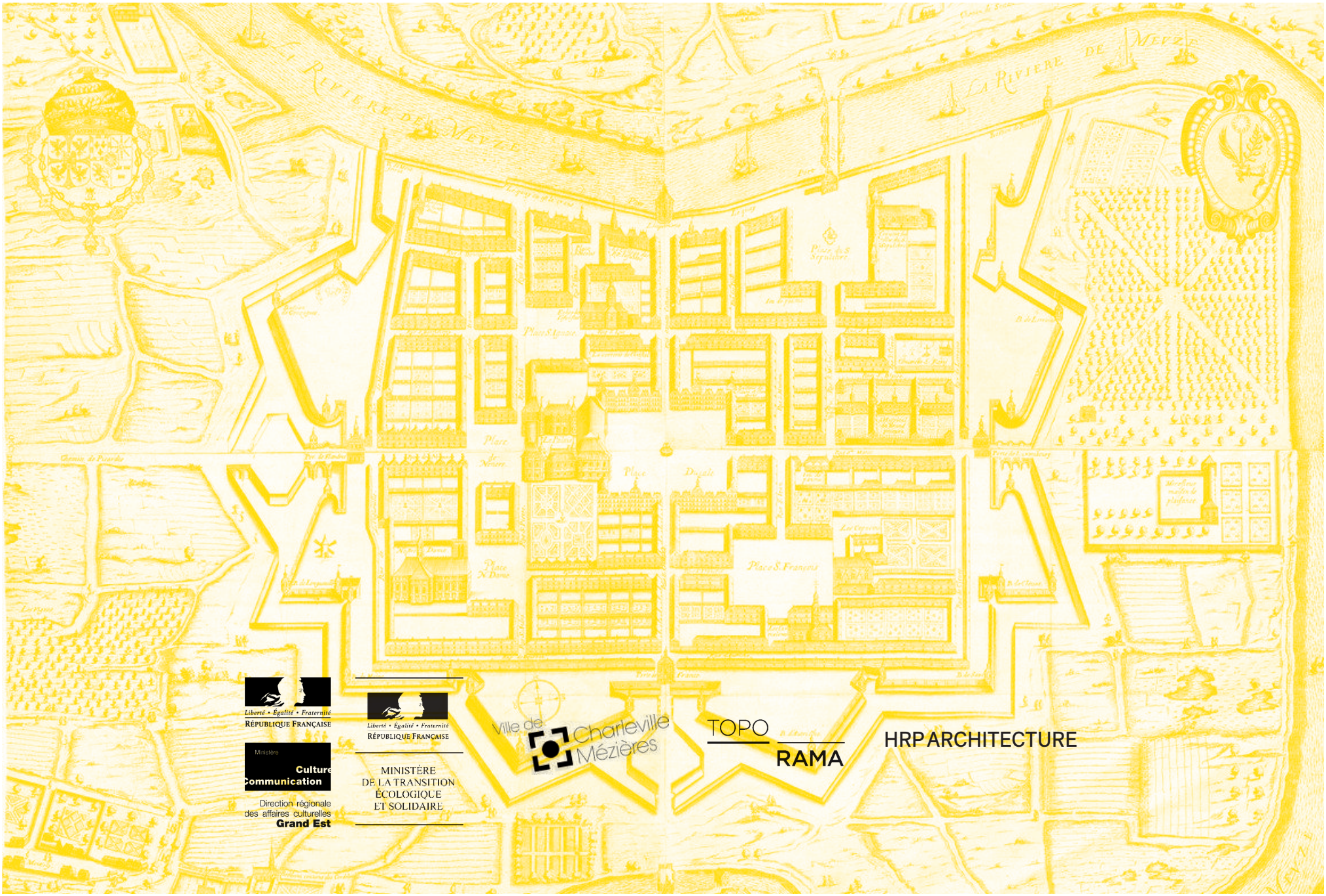
• Créer un parcours piéton formant boucle en pied et en haut de remparts et fortifications. Le cas échéant, installer des totems patrimoine.
• Insérer la véloroute sur le quai de la Porte noire.
• Parc de la citadelle. Multiplier les usages : sport, jardinage, pédagogie sur le patrimoine, etc.

Trame verte

• Développer une végétation de berge (milieux humide et aquatique) le long du quai de la Porte noire.
• Planter des alignements d'arbres sur la promenade haute des remparts en complément des alignements existants.
• Créer un parc au pied de la citadelle.
• Renforcer le square Albert I^{er}.
• Préserver le jardin de la Préfecture.

Vues

• Multiplier les vues, proches et lointaines, cadrées et panoramiques, en plongée et en contre-plongée.
• Transformer certains espaces en belvédères (citadelle, place de l'hôtel de ville de Mézières, haut de remparts).
• Privilégier les vues sur les remparts, les fortifications, la Meuse et l'horizon.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Grand Est

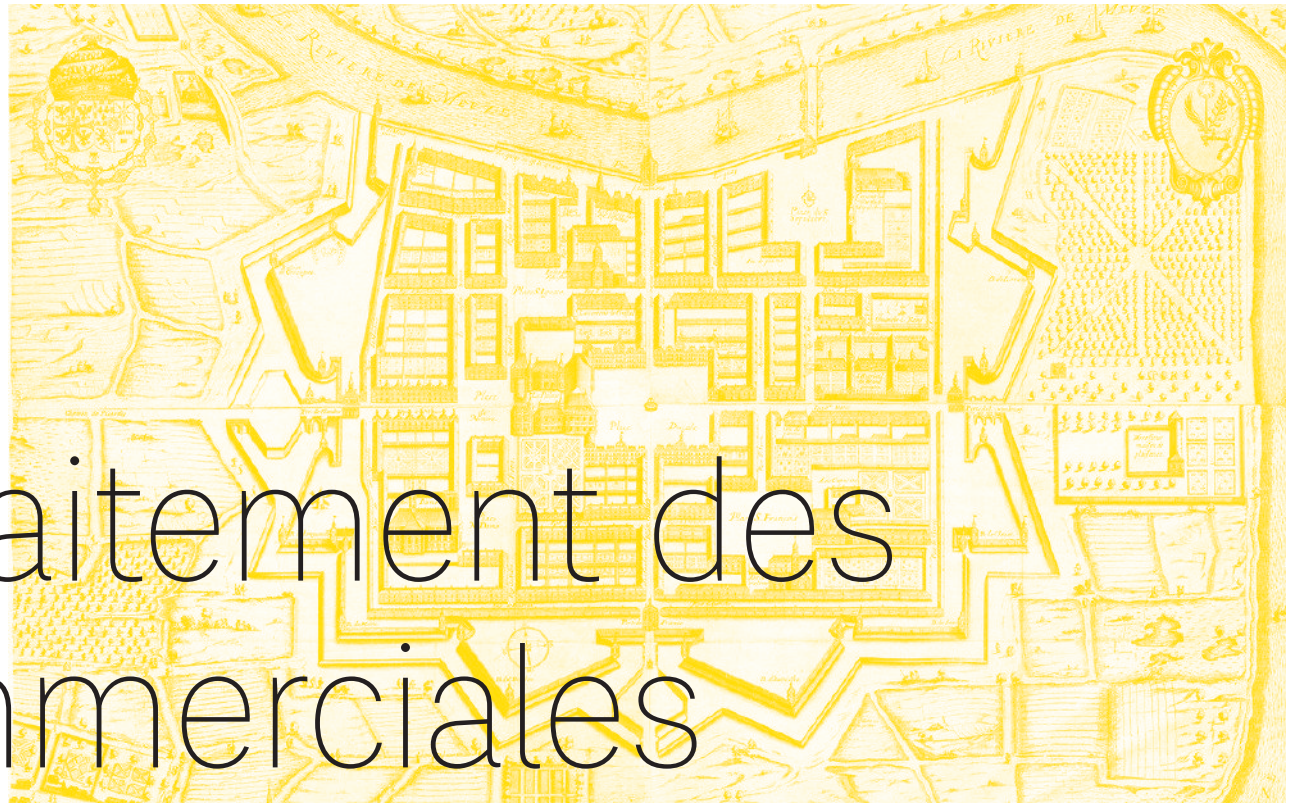
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de
Charleville
Mézières

TOPO
RAMA

HRP ARCHITECTURE



OAP 4 - Traitement des cours commerciales

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Le 18 février 2021.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
www.toporama.fr

HRP Architecture
architecte du patrimoine
37, avenue de Clichy
75017 Paris
www.hrp.archi

TOPO RAMA HRP ARCHITECTURE

SOMMAIRE

1. Emprise ——— 3

2. État des lieux ——— 5

4. Orientations de projet ——— 12

1. Emprise

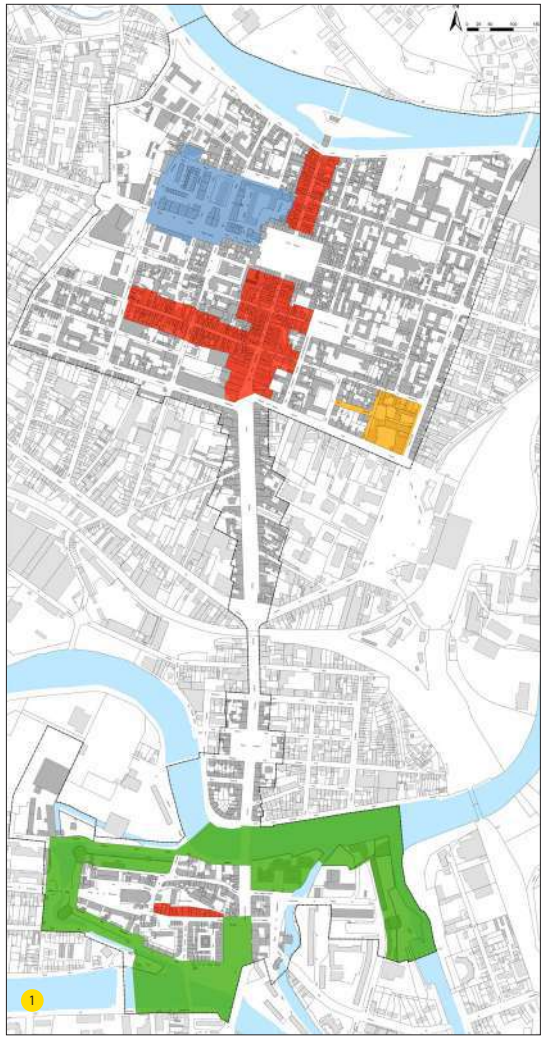
EMPRISE

OAP « Traitement des cours commerciales »

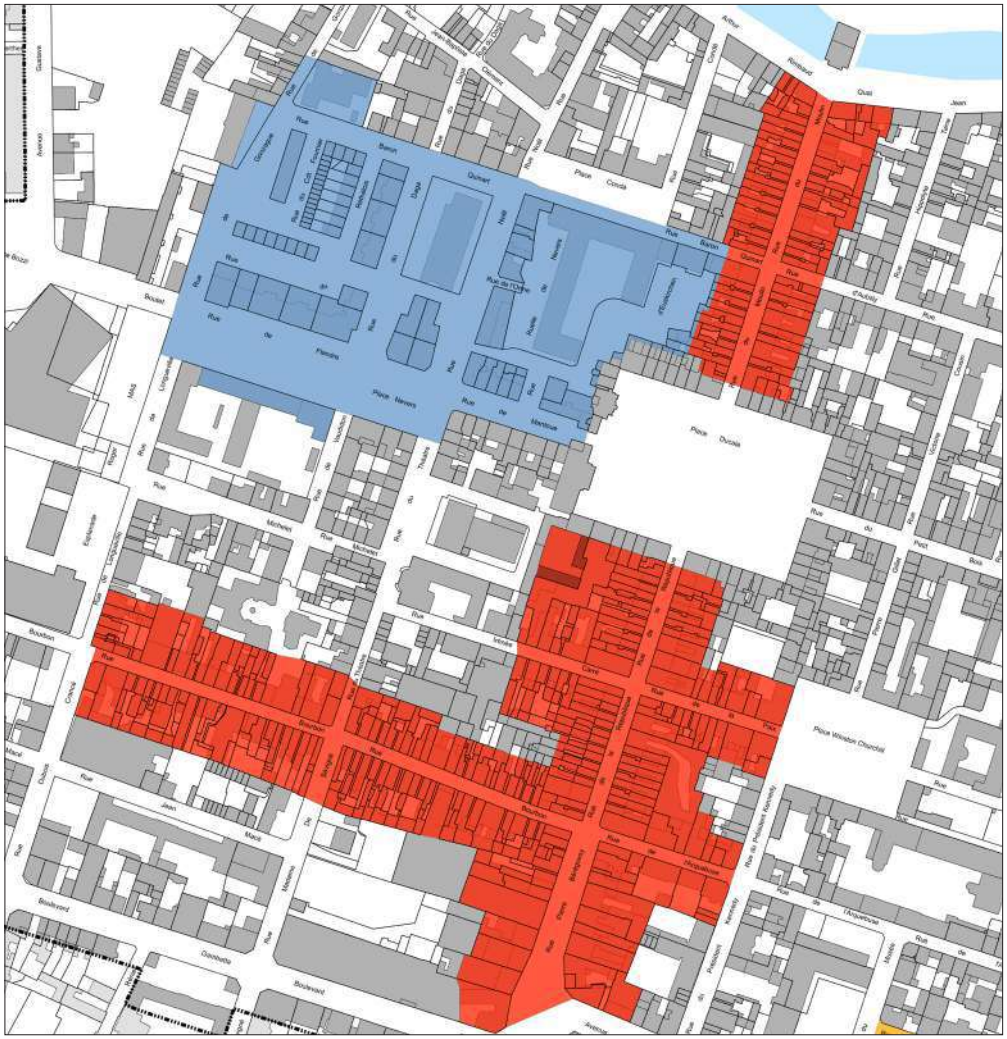
Sur les axes commerciaux denses de Charleville: rue du Moulin, rue Bourbon, rue de la République.

Entre la place du château et la rue Monge, à Mézières.

N



[1] D'après: plan cadastral.





Zoom

2. État des lieux

LES COURS : UNE OAP THÉMATIQUE POUR 2 TYPOLOGIES DE COURS

1. Les cours des axes commerciaux de l’hypercentre

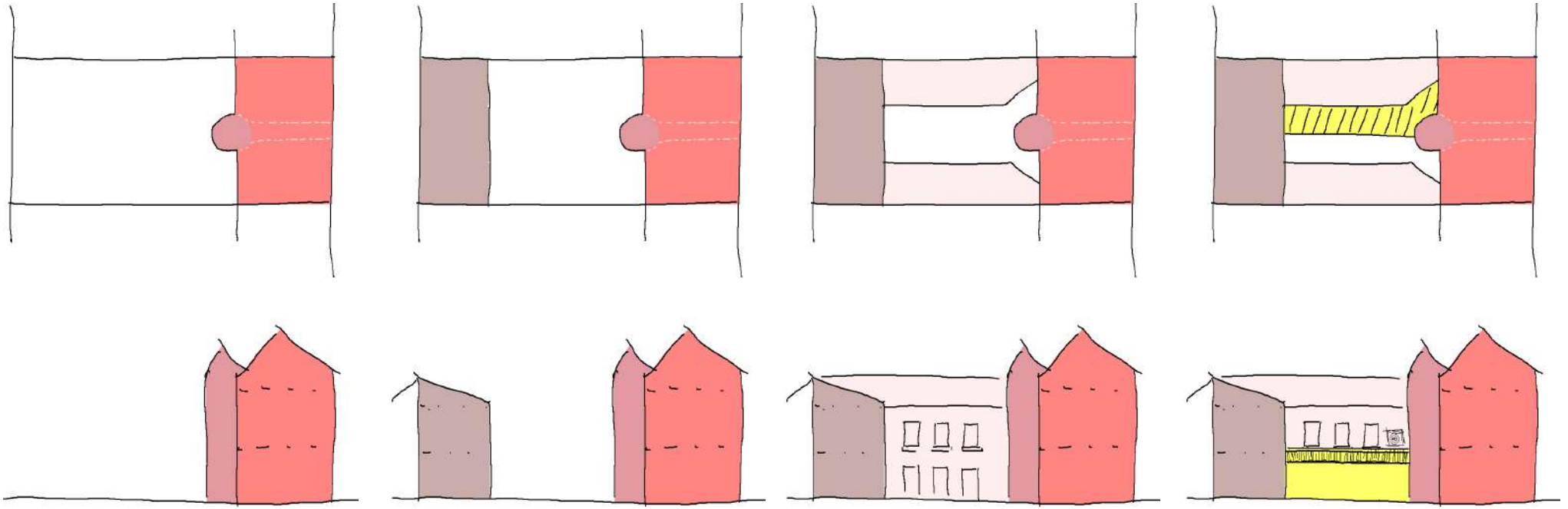
Commerces occupant les cours ou les demi-cours selon le parcellaire :





ETAT DES LIEUX :
DENSIFICATION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DES PARCELLES JUSQU'À SA TOTALITÉ ET DISPARITION DE CERTAINES COURS

Du 17ème siècle à nos jours :



1. Maison de ville sur rue
2. Commun en fond de cour
3. Ailes en retour
4. couverture des cours

Nota : la densification verticale (surélévation d'un étage) n'est pas représentée ici

La cour comme circulation commune :

- Le rez-de-chaussée de la cour est bâti et la toiture terrasse dessert les logements

(Contre) exemple du 34-36 rue de la République ci-contre :

- absence de mise en valeur
- irréversibilité de l'intervention
- qualité architecturale de l'ensemble médiocre en inadéquation avec le bâti environnant (matériaux utilisés : dallettes de béton lavés, serrurerie grossière)
- défaut d'entretien



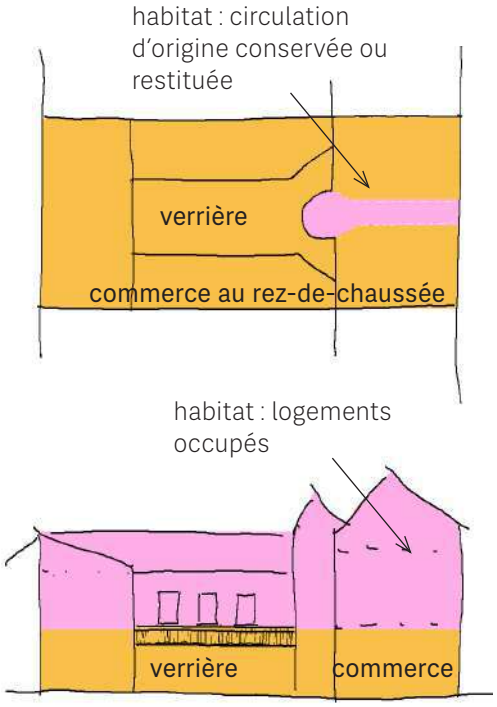






PROJET

- Démolition des bâtis parasites des cours annotés en jaune sur le plan règlementaire
- Restauration et mise en valeur du dallage des cours
- Restauration des façades sur cour
- Restitution des couloirs et escaliers ayant été supprimés par les commerces
- Pour les cours figurées en jaune sur le plan règlementaire : possibilité d'implantation du commerce sous couverture en verrière en prolongement du commerce sur rue : soin de l'accroche sur les façades et murs existants restaurés à laisser visibles : une seule verrière par courette (même si découpage cadastral)
- toutes les interventions bâties devront être réversibles



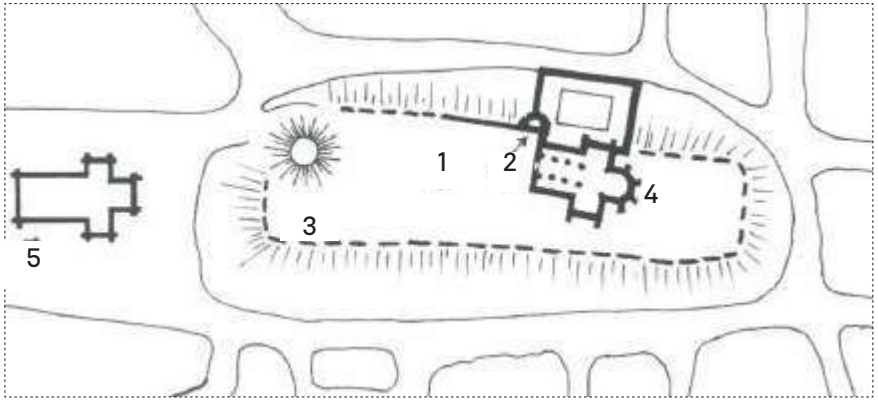


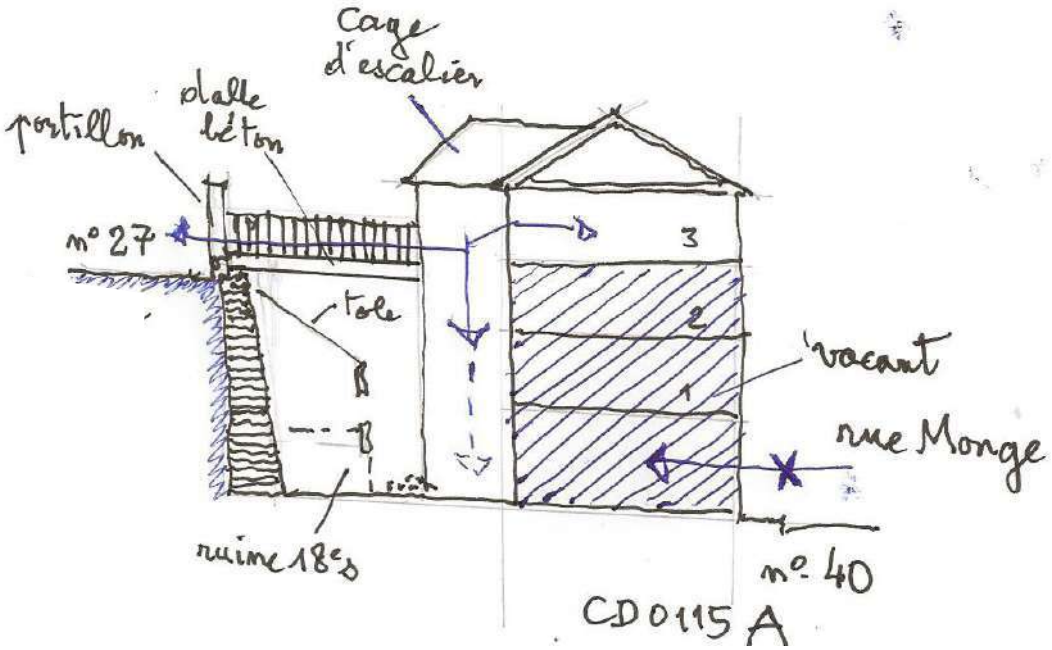


2. Les cours adossées au rempart









1 - château - en trait discontinu : tracé probable de l'enceinte

2 - tour de l'enceinte du château

3 - motte castrale puis cavalier d'artillerie

4 - chapelle castrale puis collégiale Saint-Pierre

5 - paroisse Notre-Dame

(d'après Alain Sartelet)

vacances des logements des étages inférieurs, cours insalubres, rempart non visible





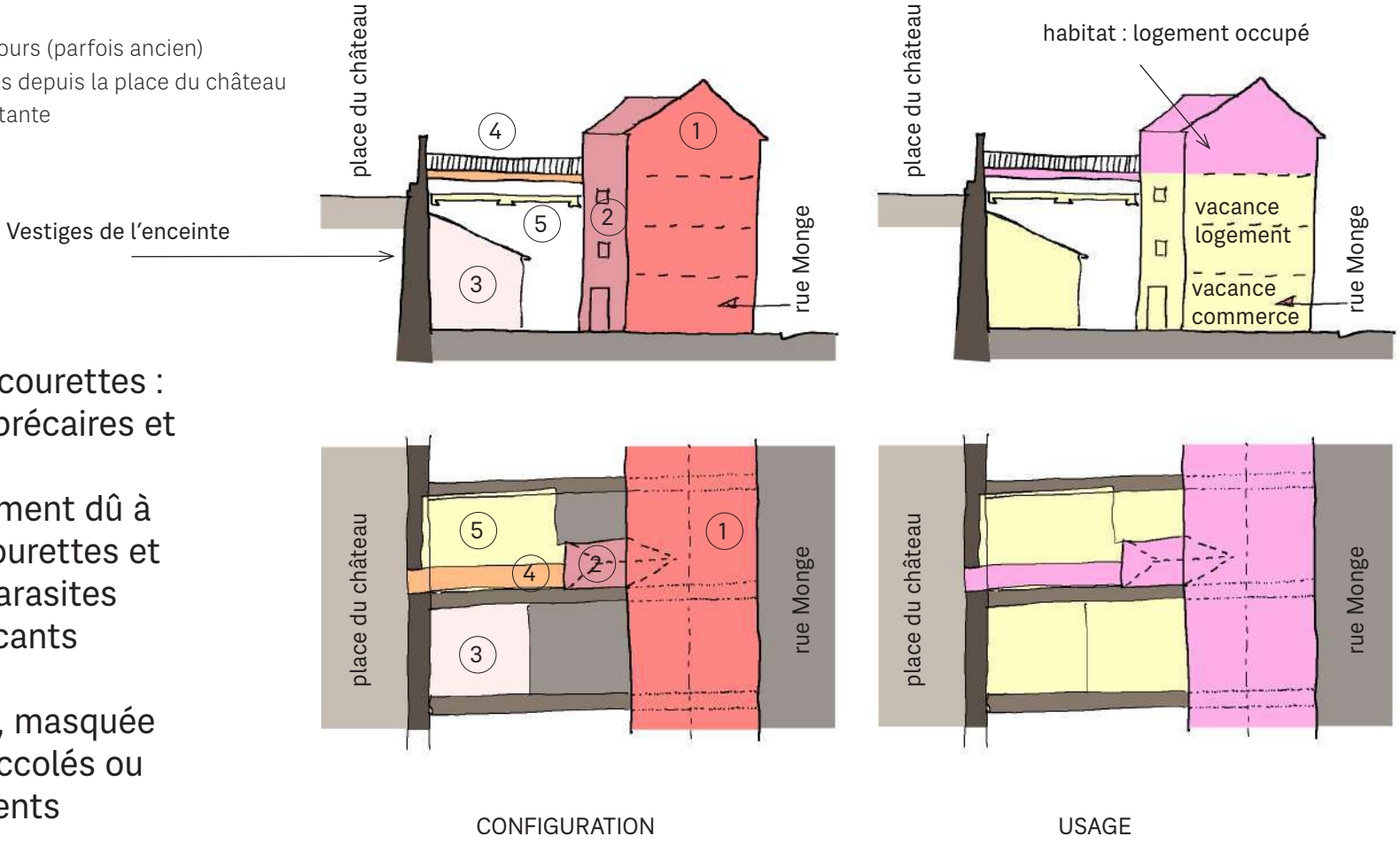






ÉTAT DES LIEUX - SYNTHÈSE

1 - immeuble rue Monge (fin 19ème)
2 - cage d'escalier
3 - bâti en fond de cours (parfois ancien)
4 - passerelle d'accès depuis la place du château
5 - dalle parfois existante

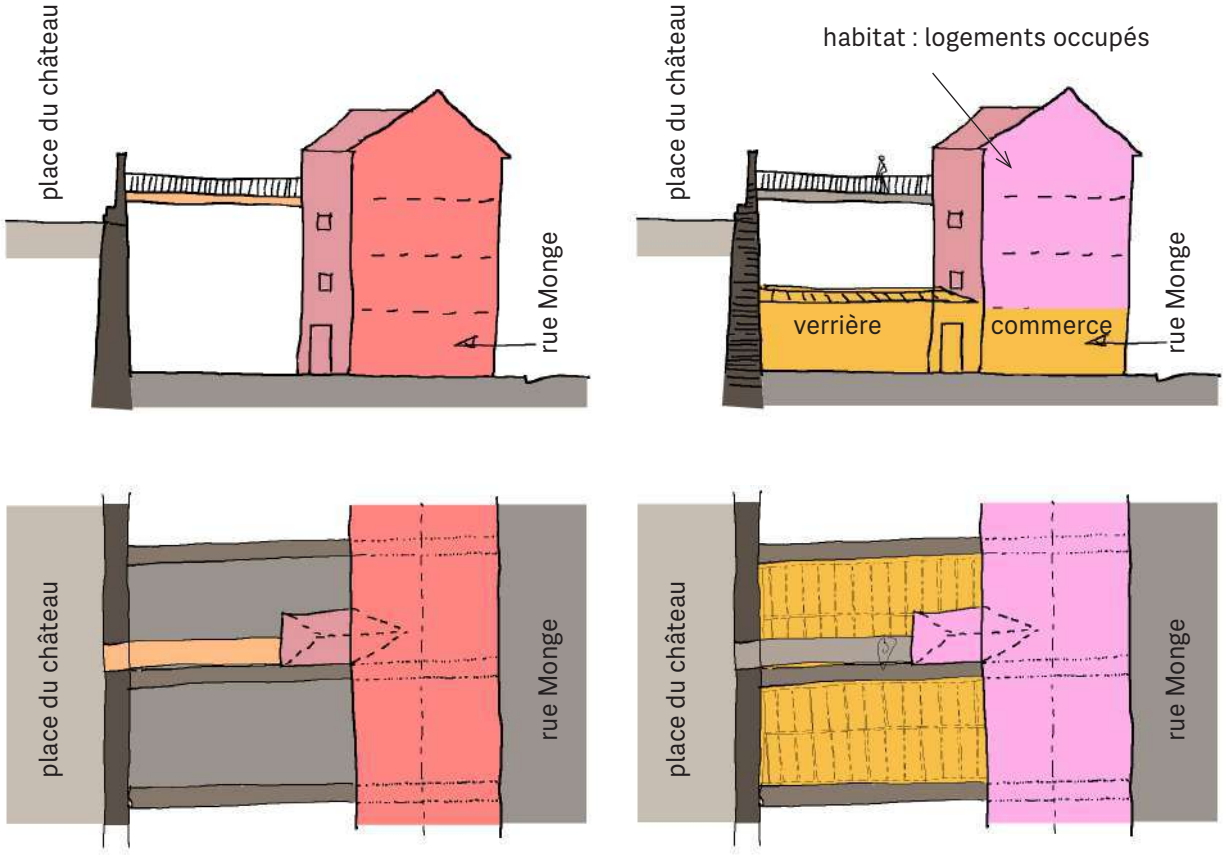


- encombrement des courettes : detritus, bâtiments précaires et vétustes
- manque d'ensoleillement dû à la profondeur des courettes et aux constructions parasites
- étages inférieurs vacants
- bâti dégradé
- enceinte non visible, masquée par des bâtiments accolés ou par des enduits ciments

3. Orientations de projet

PROJET

- Démolition des bâtis parasites des cours et des dalles les couvrant
- Dégagement et restauration du mur d'enceinte. Mise en valeur / mise en lumière
- Restauration des immeubles rue Monge et purge des enduits ciments des murs
- Restauration du sol de la courette et couverture en verrière : soin de l'accroche sur les façades et murs existants restaurés à laisser visibles
- Augmentation de la surface commerciale rue Monge vers le coeur d'îlot grâce aux verrières créées
- Accès aux logements depuis la place du château
- Passerelle d'accès ouverte au public en journée



CURETAGE

OCCUPATION

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS SUR LE TRAITEMENT DES COURS

Les cours concernées par cette OAP pourront dérroger au plan règlementaire sous condition de :

- Cureter les bâtiments insalubres, précaires ou dénaturants

- Permettre l'occupation des cours pour un usage commercial uniquement

- Ne permettre que des couvertures en verrière translucide ou terrasse accessible de qualité (les façades devront rester visibles / visitables). L'accroche sur les façade et la gestion des eaux pluviales seront réalisées avec le plus grand soin

- Offrir des surfaces commerciales suffisantes à rez-de-chaussée sans dénaturer la cohérence architecturale
 - des maisons jumelles (parcellaire très découpé)
 - des immeubles 19e
 Tout en restant conformes aux exigeances des pompiers (nombre d'accès)

- Améliorer l'habitabilité de la parcelle :
 - retrouver les accès aux étages pour les logements
 - conservation du double accès (haut et bas) concernant la rue Monge et la place du château (passerelle) et traitement architectural de qualité de cette dernière, laissée accèssible au public en journée (?).

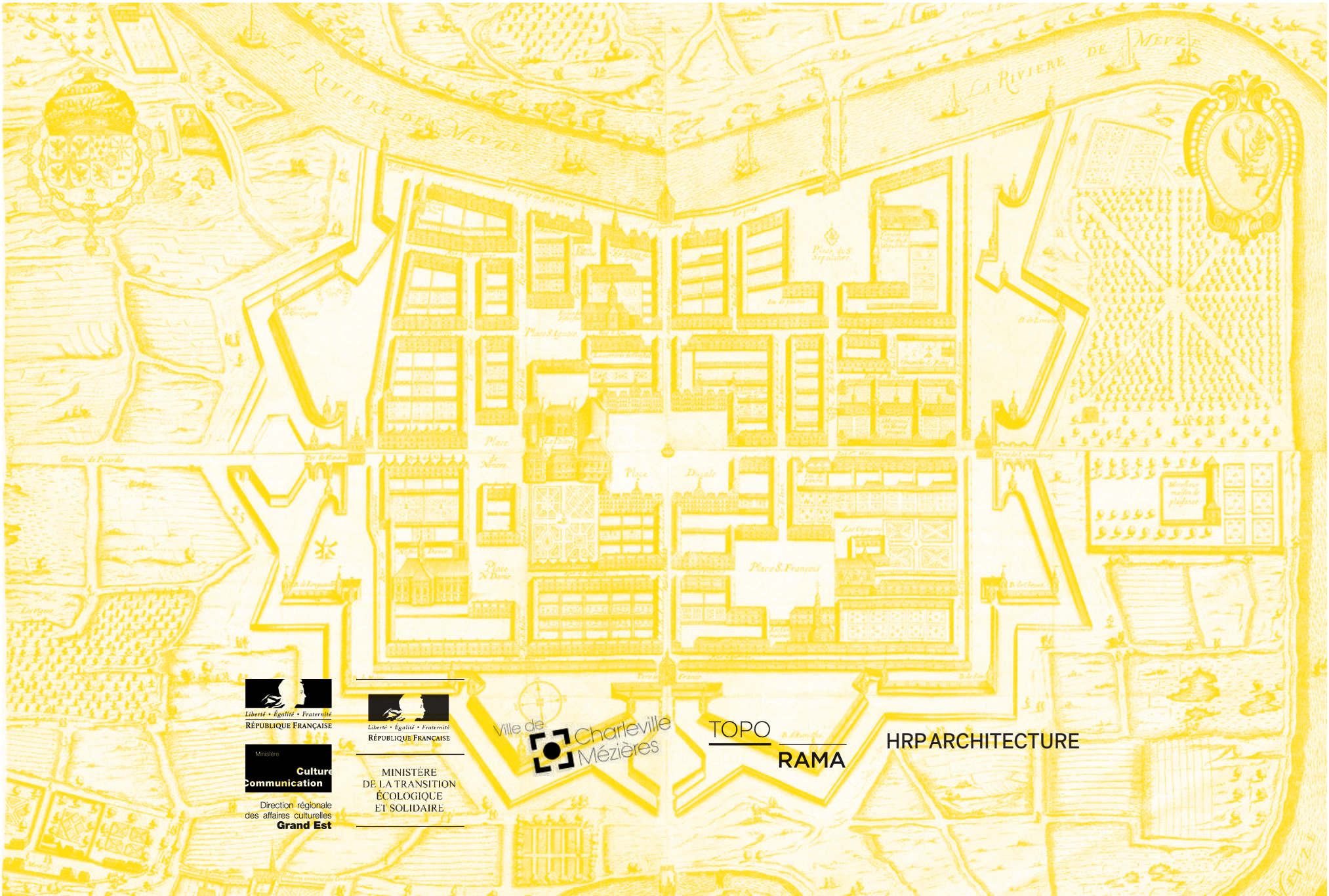
- Mettre en valeur les cours :
 - revêtements de sol,
 - les façades arrières et en retour bordant les cours
 - le cas échéant : mettre en valeur les vestiges de la première enceinte médiévale du château

- Restaurer les bâtis dégradés



Exemple de réalisation d’une couverture en verrière de la courette du 19 rue du Moulin :

- façades anciennes restaurées
- accroche soignée de la verrière sur la façade
- façade laissée apparente à RDC : continuité visuelle de part et d’autre de la verrière
- gestion de l’évacuation des eaux de pluie en amont et en aval de la verrière.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

Direction régionale
des affaires culturelles
Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de
Charleville
Mézières

TOPO
RAMA

HRP ARCHITECTURE